

Rapport sur le sans-abrisme à Sudbury : Volet 4

Comparaison des résultats de juillet 2000 à janvier 2002

Carol Kauppi, Ph.D.

avec

**Jean-Marc Bélanger, Ph.D.
Cheryle Partridge, MSW**

**Assistante à la recherche :
Martha Andrews**

Cette étude a été financée par la ville du Grand Sudbury en partenariat avec l'Initiative de partenariats en action communautaire de Développement des ressources humaines Canada.

On peut se procurer des exemplaires supplémentaires du rapport au Conseil de planification sociale de Sudbury :

Social Planning Council of Sudbury
Conseil de planification sociale de Sudbury
30, rue Sainte-Anne, bureau 105
Sudbury (Ontario)
P3C 5E1

Tél. : (705) 675-3894
Télec. : (705) 675-3253
spc@cyberbeach.net

Directrice de recherche, Conseil de planification sociale de Sudbury :
Carol Kauppi
Professeure agrégée
École de service social
Université Laurentienne
(705) 675-1151, poste 5058
ckauppi@nickel.laurentian.ca

REMERCIEMENTS

Le succès de ce projet est dû aux contributions de nombreuses personnes. En effet, des sans-abri, des fournisseurs de services, des membres du corps professoral et de la population étudiante de l'École de service social de l'Université de Sudbury, des membres de la collectivité, et des membres du personnel de la ville du Grand Sudbury ainsi que du Conseil de planification sociale de la région de Sudbury nous ont apporté de l'aide. Il convient surtout de souligner la contribution essentielle des sans-abri de Sudbury sans qui l'étude actuelle n'aurait pas pu se dérouler. Les études futures reposeront aussi sur leur participation et leur bonne volonté à partager des renseignements personnels.

L'engagement des fournisseurs de services et du personnel des organismes envers les projets visant les sans-abri constitue aussi un élément vital du projet. Le dénombrement complet de la population des sans-abri aurait été impossible sans leur aide. En outre, les organismes suivants sont intervenus pour recruter des participants aux entrevues avec des sans-abri : l'Association canadienne de santé mentale - Centre 3-C, la Société Elizabeth Fry, le Foyer Notre-Dame House, l'Association des jeunes de la rue, la Société John Howard, le Centre de traitement des toxicomanies de l'Armée du Salut, le Centre d'action pour les jeunes de Sudbury, la Maison Geneva du YMCA, et la nouvelle Clinique du coin/Corner Clinic. Comme pour les études précédentes, nous remercions spécialement les cadres, le personnel et les bénévoles de l'Association des jeunes de la rue, du Centre d'action pour les jeunes de Sudbury, et de la Police régionale de Sudbury qui ont facilité le projet en permettant à des chercheurs d'accompagner des travailleurs et des agents lors de leurs interventions ou pendant leur quart de nuit. Les membres du Groupe de travail sur les refuges d'urgence et les sans-abri ont aussi joué un rôle clé dans le déroulement de ces études en examinant les résultats et en élaborant des plans pour trouver une solution aux problèmes décelés.

Nous remercions spécialement la professeure Sheila Hardy, du Département des services sociaux pour les Autochtones de l'École de service social de l'Université Laurentienne, ainsi que Denise Toner, de l'Association des jeunes de la rue, qui ont effectué un examen éthique. De plus, l'étude n'aurait pas pu avoir lieu sans la collaboration du personnel du Conseil de planification sociale qui a participé à une vaste gamme d'activités, notamment, la liaison avec des organismes communautaires, la collecte et le traitement de données, et l'édition. Nous louons également la diligence et la motivation dont les membres de l'équipe de recherche ont fait preuve dans l'accomplissement des activités de recherche. Finalement, nous remercions les membres du conseil d'administration du Conseil de planification sociale pour leurs commentaires.

En particulier, nous avons apprécié les commentaires et l'aide des personnes suivantes au cours des diverses étapes du volet 4 :

1. Janet Gasparini, directrice générale, Conseil de planification sociale de Sudbury
2. Martha Andrews, assistante à la recherche, Conseil de planification sociale de Sudbury
3. Renée Allaire, adjointe de recherche, Conseil de planification sociale de Sudbury
4. Cherry Bowman, adjointe administrative, Conseil de planification sociale de Sudbury
5. Eleni Souchlas, étudiant et membre de l'équipe de recherche, Université Laurentienne
6. Josée Lafleur, étudiante et membre de l'équipe de recherche, Collège Cambrian
7. Intervenants sociaux, l'Association des jeunes de la rue
8. Marlene Gorman et des intervenants sociaux, Centre d'action pour les jeunes de Sudbury

9. Jennifer Keck, École de service social, Université Laurentienne
10. Harold Duff, Mary Murdoch et Penny Earley de la ville du Grand Sudbury

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
La présente étude	2
Aperçu du présent rapport (volet 4)	2
MÉTHODOLOGIE	4
Définition de « sans-abri »	4
Démarche suivie pour l'étude	4
Dénombrement des sans-abri par les organismes	5
Enquête de quartier	7
Observations sur le terrain	8
Groupes de discussion avec les sans-abri	9
RÉSULTATS	10
Étape I : Dénombrement des sans-abri	10
Personnes à risque élevé et absolument sans-abri	14
Raisons du sans-abrisme absolu	16
Le sexe et le sans-abrisme absolu	18
Caractéristiques des personnes n'ayant absolument aucun logement	18
Soutien social, aide sociale et raisons de l'absence de logement	23
Sources de revenus	24
Raisons du sans-abrisme	25
Raisons du sans-abrisme par sexe, âge et appartenance ethnique	25
Étape II : Enquête de quartier	29
Le sans-abrisme constitue-t-il un problème?	30
Raisons perçues du sans-abrisme et facteurs liés à cette situation	30
Comparaison des attitudes envers le sans-abrisme : à Sudbury et au Canada	32
Expériences personnelles avec le sans-abrisme : en général et à Sudbury	34
Raisons du sans-abrisme : en général et à Sudbury	37
Solutions au sans-abrisme perçues par les résidents	38
Étape III : Observations sur le terrain	40
Maladie mentale	41
Toxicomanie	41
Le sans-abrisme parmi les gens ordinaires	42
Relation d'aide entre les sans-abri	43
Accès aux services de soutien	43
Problèmes de santé	44
Ennuis et facteurs de stress quotidiens	44
Trouver un endroit pour dormir	45
Adolescents sans-abri	46
Prostitution	46
Étape IV : Groupes de discussion avec des sans-abri	47
A) Points touchant les femmes et les familles	47
Documenter la nécessité du soutien	54
Dépression	58

Danger dans les rues et sentiments d'isolement et de peur	61
Faciliter l'accès aux services	62
B) Autochtones	63
C) Francophones	65
CONCLUSIONS	76
RECOMMANDATIONS	78
BIBLIOGRAPHIE	87

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Refuges et organismes qui recensent les sans-abri, juillet 2000, janvier 2001, juillet 2001 et janvier 2002.	11
Tableau 2 : Nombre de cas faisant et ne faisant pas double emploi et autres cas relevés au cours des volets 1 à 4	12
Tableau 3 : Nombre de sans-abri desservis par des refuges et organismes ayant participé aux volets 1, 2, 3 et 4.	13
Tableau 4 : Caractéristiques des personnes absolument sans-abri, entre janvier 2001 et janvier 2002.	15
Tableau 5 : Sources de revenus des personnes absolument sans-abri, V3 et V4.	16
Tableau 6 : Raisons du sans-abrisme absolu, V3 et V4.	17
Tableau 7 : Population des sans-abri par groupe d'âge, V1, V2, V3 et V4.	18
Tableau 8 : Pourcentage des sans-abri, par sexe et âge, V1 à V4	20
Tableau 9: Sexe et situation de famille, V1 à V4.	23
Tableau 10 : Comparaison des sources de revenus des personnes n'ayant aucun logement et de celles risquant beaucoup de devenir sans-abri, V3 et V4	24
Tableau 11 : Principales raisons du sans-abrisme, V1 à V4.	26
Tableau 12 : Comparaison des explications du sans-abrisme données par les résidents et les sans-abri au cours des volets 1, 2, 3 et 4	31
Tableau 13 : Pourcentage des résidents attribuant le sans-abrisme à Sudbury à des facteurs donnés, V1 à V4	33
Tableau 14 : Attitudes envers le sans-abrisme : Sudbury, V4 et échantillon de la SCHL	34
Tableau 15 : Raisons pour lesquelles des membres des réseaux personnels des résidents étaient sans abri : en général et à Sudbury, V3 et V4	38
Tableau 16 : Points de vue des résidents sur les stratégies de règlement du sans-abrisme, V1 à V4	39

LISTE DES FIGURES

Figure 1 :	Nombre de sans-abri, V2 à V4	14
Figure 2 :	Population des sans-abri, par sexe, V1 à V4	19
Figure 3 :	Âge moyen, par sexe, V1 à V4	20
Figure 4 :	Population des sans-abri, par appartenance ethnique	22
Figure 5 :	Pourcentage de personnes absolument sans-abri, par type d'aide sociale reçue, V4	23
Figure 6 :	Distribution des réponses des personnes ayant fait l'expérience personnelle du sans-abrisme, V1-V4	35
Figure 7 :	Qui était sans-abri?, V2 à V4	36
Figure 8 :	Pourcentage de personnes ayant été touchées par le sans-abrisme à Sudbury, V1 - V4	37

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1:	Principales raisons du sans-abrisme par sexe et par âge (adultes), V2 à V4	27
Encadré 1a :	Principales raisons du sans-abrisme par sexe et par âge (adolescents), janvier 2001 et juillet 2001	28
Encadré 2 :	Principales raisons du sans-abrisme par ethnie (Anglophones et Francophones), V2 à V4	28
Encadré 2a :	Principales raisons du sans-abrisme par ethnie (Autochtones), V2 à V4	29
Encadré 3 :	Thèmes ressortant des observations sur le terrain, V1 à V4	40

INTRODUCTION

L'émergence rapide et l'institutionnalisation des banques alimentaires dans tout le Canada depuis les années 1980 étaient un signe du sans-abrisme croissant qui allait bientôt suivre. Depuis vingt ans, on observe des hausses régulières du nombre de sans-abri dans toutes les provinces canadiennes. La recrudescence du phénomène a été liée au climat politique et aux politiques socio-économiques. La suppression du financement de programmes sociaux comme l'aide sociale et le logement social font partie des facteurs clés contribuant au sans-abrisme depuis 1980 (voir Mulvale, 2001), surtout parce qu'il se produit à une époque où la pauvreté et les iniquités en matière de santé s'intensifient au Canada (Morissette, Zhang et Drolet, 2002).

Au début des années 1990, O'Reilly-Fleming (1993, p. 1) a fait remarquer que le sans-abrisme était une énigme (une crise sociale sans auditoire) car les élus, les décideurs et même les groupes de promotion sociale y accordaient peu d'attention. Ces dernières années, le nombre croissant de sans-abri a été plus remarqué. Le groupe de travail du maire sur l'intervention auprès des sans-abri de Toronto, le comité de secours aux sinistrés de Toronto, ainsi que des organismes nationaux comme la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et la Société canadienne d'hypothèques et de logement ont documenté le problème et lancé des appels à l'action. Le gouvernement du Canada a admis que le sans-abrisme est un problème qui sévit dans les grands centres urbains mais aussi dans des collectivités de moindre envergure de tout le pays, et a annoncé des fonds de 305 millions de dollars versés dans le cadre de l'*Initiative de partenariats en action communautaire* afin d'élaborer des stratégies locales de réduction et de prévention du sans-abrisme.

À Sudbury, le comité consultatif sur l'hébergement d'urgence (CCHU), rebaptisé et restructuré par la suite pour devenir le Groupe de travail sur l'hébergement d'urgence et le sans-abrisme, a collaboré avec des partenaires gouvernementaux et communautaires locaux pour recueillir des renseignements, entreprendre de la planification, et coordonner des services locaux. Le groupe de travail a collaboré avec le Conseil de planification sociale de Sudbury et des membres du corps professoral de l'École de service social de l'Université Laurentienne pour veiller à ce que les conclusions et recommandations découlant de l'étude sur le sans-abrisme soient mises en œuvre afin de régler la question au palier local.

Cette étude est la quatrième d'une série de sept portant sur le sans-abrisme à Sudbury. Elles consistent à relever et à suivre l'évolution de la population des sans-abri au cours d'une période de trois ans allant de juillet 2000 à juillet 2003. En utilisant la même méthodologie lors de chaque volet ou période de collecte des données, nous pourrions examiner les tendances fondamentales du phénomène, et à la fin de l'étude, décrire les différences entre l'hiver et l'été mais aussi voir dans quelle mesure l'ampleur et la nature du phénomène auront évolué au cours de trois années.

Les deux premiers volets ont servi à recueillir des données de base sur le sans-abrisme à Sudbury en été (juillet 2000) et en hiver (janvier 2001). L'étude menée dans le cadre du premier volet a montré qu'il y avait 407 sans-abri, y compris des personnes ayant un logement précaire. Il est ressorti de la deuxième étude que 100 personnes étaient absolument sans-abri en janvier 2001 et que 241 autres risquaient fort de se retrouver à la rue. Ces études ont aussi consisté à relever les caractéristiques des sans-abri et à examiner les raisons du phénomène. Des enquêtes de quartier ont

permis de recenser les expériences personnelles de certains résidents au chapitre du sans-abrisme, d'établir la présence de « sans-abri cachés » et de rassembler des informations sur les opinions et les attitudes envers le sans-abrisme dans la population locale. Le volet 3 a confirmé la magnitude du sans-abrisme établi dans les études précédentes, en indiquant qu'en juillet 2001, il y avait 144 personnes absolument sans-abri et 255 qui risquaient fort de le devenir.

De concert avec la ville du Grand Sudbury, le Groupe de travail sur l'hébergement d'urgence et le sans-abrisme, une équipe de chercheurs de l'École de service social de l'Université Laurentienne, et le Conseil de planification sociale ont élaboré un plan de recherche visant à suivre les principales tendances du sans-abrisme au fil de trois années et de sept périodes de collecte de données. À la fin de la période visée par l'étude, un ensemble de données et de rapports dressera un portrait complet de la nature du sans-abrisme local et donnera une idée de l'efficacité des stratégies actuelles d'intervention mises en œuvre pour régler le problème.

La présente étude

► *Janvier 2002 (volet 4)*

Cette étude a repris les trois étapes du volet 1, c'est-à-dire le dénombrement des sans-abri, l'enquête de quartier et la recherche qualitative sur le terrain. Les données ont permis de comparer les résultats avec ceux des trois études précédentes et de déterminer les variations du sans-abrisme entre l'été et l'hiver. Des fournisseurs de services ont fourni des renseignements sur les sans-abri qui ont utilisé leurs services pendant une semaine à la fin janvier 2002. Le questionnaire utilisé pour effectuer le dénombrement sans double compte était le même que celui utilisé pour le volet 1, et comportait deux ajouts effectués pour le deuxième volet : premièrement, une catégorie visant à différencier les personnes absolument sans-abri et celles qui étaient en danger de le devenir, et deuxièmement, la mesure du groupe linguistique avait été révisée pour que les Francophones soient identifiés plus systématiquement. En outre, une gamme plus large d'organismes a participé au dénombrement.

Chaque étape du plan de recherche inclut également une composante unique. Pour le quatrième volet, l'accent portait sur un examen des services offerts à des sous-groupes particuliers de sans-abri. Étant donné que le premier volet avait montré que des services supplémentaires pour les femmes, les familles et les membres des Premières Nations sans abri s'imposaient, le quatrième volet a porté sur les questions touchant ces groupes et la mesure dans laquelle les services offerts répondent à leurs besoins.

Aperçu du présent rapport (volet 4)

Ce rapport contient :

- le nombre de personnes qui étaient absolument sans-abri et de celles qui risquaient de le devenir;
- la répartition des caractéristiques générales : enfants, adolescents, femmes, hommes, groupes culturels (p.ex. personnes d'origine anglo-européenne, Autochtones et Francophones);
- les raisons du sans-abrisme;
- les expériences personnelles des résidents locaux en matière de sans-abrisme;

- les opinions des résidents locaux concernant le sans-abrisme et les solutions perçues.
- des observations effectuées aux endroits du centre-ville où se trouvent des sans-abri en hiver (janvier 2002);
- les comparaisons des conclusions des trois premiers volets;
- le résumé des principaux thèmes émergeant de huit groupes de discussion auxquels participaient des sans-abri et des fournisseurs de services à quatre groupes : femmes, familles, Autochtones et Francophones.

MÉTHODOLOGIE

Définition de « sans-abri »

En consultant la documentation sur les sans-abri dans le cadre d'une étude menée pour le compte de la Division des affaires publiques et sociales de la Direction de la recherche parlementaire, Casavant (1999) a remarqué que les diverses définitions de « sans-abri » utilisées dans les études pouvaient s'inscrire dans un continuum, la définition la plus extrême et la plus restrictive incluant les personnes qui n'ont pas d'abri :

« À une extrémité de ce continuum, un « sans-abri » se définit uniquement par rapport à l'absence d'abri au sens technique... Mais, même si un vaste secteur de la communauté a adopté cette définition et utilise ce terme exclusivement pour décrire des personnes qui vivent dans la rue ou dans des refuges, et même si tous les chercheurs et les travailleurs de première ligne conviennent que ces personnes se caractérisent certainement comme des sans-abri, beaucoup pensent que cette définition est trop restrictive » (p. 2) [traduction libre].

À l'instar des volets 1 et 2 sur le sans-abrisme à Sudbury, celui-ci se fonde sur une définition globale qui inclut non seulement les personnes n'ayant absolument aucun toit au moment de l'étude, mais aussi celles qui avaient un logement précaire et risquaient de devenir sans-abri. Cette approche ressemble à celle adoptée par le groupe de travail du maire sur l'intervention auprès des sans-abri de Toronto. La définition utilisée dans l'étude torontoise se fondait sur une étude de Daly (1996) et sur l'opinion que les sans-abri sont des personnes qui se trouvent absolument, périodiquement ou temporairement, à la rue, ainsi que « celles qui risquent fort de se trouver à la rue dans un avenir immédiat » (p. 24). La définition élargie du sans-abri permet d'élaborer des stratégies qui dépassent l'intervention d'urgence et de s'attaquer aux causes profondes du sans-abrisme afin de le prévenir.

Casavant (1999) a fait observer que de nombreux chercheurs et fournisseurs de services pensent qu'il est exagéré de baser la définition du sans-abrisme sur l'absence absolue de logement. Cependant, afin de mieux comprendre les facettes du problème à Sudbury, les études liées aux volets 2 et 3 ont aussi identifié et dénombré les personnes qui n'avaient absolument aucun toit.

Démarche suivie pour l'étude

Les chercheurs travaillant dans ce domaine ont souligné les difficultés que présentait l'étude de cette population. Par conséquent, nous avons conçu une étude qui combinait des méthodes et a permis de recueillir des données quantitatives et qualitatives. À l'instar des volets 1, 2 et 3, le quatrième volet s'est déroulé en trois étapes menées simultanément pendant la semaine du 23 au 29 janvier 2002. La première étape a été axée sur le dénombrement des sans-abri utilisant les refuges, les organismes de services sociaux et d'autres services de soutien du Grand Sudbury, ainsi que sur le recensement de leurs caractéristiques et des raisons pour lesquelles ils étaient à la rue. La deuxième étape a consisté à effectuer une enquête en personne dans des maisons de quartiers de Sudbury choisis au hasard. Cette enquête a permis de sonder l'opinion publique sur le sans-abrisme et de relever les « sans-abri cachés » ou les personnes à risque qui trouvent un refuge temporaire chez des amis ou des membres de la famille. Lors de la troisième étape, nous avons mené une recherche qualitative

sur le terrain dans des sites du centre-ville fréquentés par des sans-abri. Afin d'effectuer des observations dans ces lieux, les chercheurs ont accompagné des intervenants communautaires qui servent cette population, et des agents des services policiers de Sudbury qui patrouillaient dans ces endroits. Finalement, au cours de la quatrième étape du volet 4, des groupes de discussion ont regroupé des sans-abri et des fournisseurs de services. La méthodologie suivie dans ces entrevues est décrite ci-dessous.

Dénombrement des sans-abri par les organismes

Afin d'obtenir un dénombrement complet des sans-abri de Sudbury, il était essentiel de solliciter la participation de la majorité des fournisseurs de services de la région. Nous avons utilisé la liste des fournisseurs ayant participé aux trois études précédentes; elle a été allongée afin d'avoir l'assurance que les organismes clés servant cette population soient mis à contribution. Tous les organismes ont reçu une lettre expliquant les objectifs de l'étude et la nécessité de leur participation, ainsi que la copie du tableau utilisé pour effectuer le dénombrement. Lors d'un appel téléphonique, une date de réunion a par la suite été établie avec chaque fournisseur afin de passer en revue les renseignements recueillis et déterminer le mode de collecte des données de chaque organisme. L'instrument de collecte des données se composait d'un formulaire destiné à recevoir des renseignements sur chaque sans-abri (voir les explications dans la section suivante).

Le dénombrement

Il demeure difficile de définir le sans-abrisme, de dénombrer les sans-abri ou d'estimer la taille de leur population, et de déterminer la méthode appropriée pour l'étudier. Avant l'étude du premier volet, il avait été décidé d'utiliser des techniques fondées sur le service. Cette méthode a été décrite par Iachan et Dennis en 1993 (cités dans Peressini, McDonald et Hulchanski, 1996). Ces auteurs ont relevés 14 études sur les sans-abri employant une méthode fondée sur le service et les ont classées en trois groupes.

- La première série d'études s'est basée sur des sous-échantillons des sites d'organismes de services (p. ex., refuges, soupes populaires, programmes de jour) parce qu'il est possible de les sonder à peu de frais et de couvrir la majeure partie de la population.
- La deuxième série d'études a recouru à des échantillons aléatoires de refuges et de rues afin de réduire le risque de fausser les données à cause de la sous-couverture et des limitations des organismes de services.
- La série finale d'études, constituant un compromis d'approches, se concentre sur des échantillons d'organismes de services mais inclut également des échantillons choisis à dessein ou des échantillons partiels de rues à densité élevée.

Peressini, McDonald et Hulchanski (1996) ont indiqué que dans la plupart des études sur les sans-abri menées depuis la fin des années 1980, il existe une tendance à utiliser une variante de la méthodologie fondée sur le service. Nous avons utilisé cette méthodologie dans la présente étude parce qu'elle permet de saisir presque toute la population. En outre, en recueillant des renseignements détaillés sur chaque pensionnaire des refuges et clients des services connexes pendant sept jours consécutifs, nous avons pu relever le nombre d'utilisateurs fidèles des services et des

cas uniques. Par contraste, d'autres chercheurs, comme ceux qui étudient le sans-abrisme à Edmonton, ont choisi de dénombrer les sans-abri en recueillant des données au cours d'une seule journée. Quoique cette option réduise le temps et l'effort requis pour rassembler les données, elle peut produire des chiffres plus approximatifs car certaines personnes ne se trouvent pas nécessairement dans les rues ou dans l'organisme le jour du dénombrement. L'échelonnement de la collecte sur une semaine peut donner un « instantané » plus précis de la population des sans-abri.

De plus, en faisant effectuer le dénombrement par des fournisseurs qui sont aussi des experts dans le domaine, nous réduisons le risque de violer la confidentialité et de faire intrusion dans les services offerts par les fournisseurs. Au cours des volets 2, 3 et 4, cependant, il a été nécessaire de demander au personnel de recherche de recueillir les données dans un organisme car celui-ci était à court de personnel pour ce faire.

La méthode fondée sur le service utilisée dans cette étude visait à obtenir un dénombrement sans double compte des sans-abri de Sudbury. Nous avons choisi la semaine du 23 au 29 janvier. Les périodes de collecte des données des volets 1 à 4 ont été planifiées de sorte que l'opération tombe à la fin du mois, époque à laquelle le sans-abrisme augmente (Peressini et al., 1996). Le dénombrement a été pris en charge par 19 organismes lors du volet 1, 16 organismes lors du volet 2, 22 organismes lors du volet 3, et 24 organismes lors du volet 4. Un tableau de collecte des données (légèrement révisé et allongé par rapport aux études des volets 1 et 2) a permis d'obtenir des informations sur chacun des sans-abri utilisant le service. Dans chaque étude, certains organismes se sont désistés pour diverses raisons. De plus, certaines personnes ont refusé de fournir des renseignements à leur sujet. Les expériences des membres de l'équipe de chercheurs qui ont recueilli des données dans l'un des organismes au cours du volet 2 illustrent le problème :

Nous avons commencé à nous mêler à eux et à leur demander s'ils désiraient participer à notre sondage, certains ont refusé et nous n'avons pas insisté...

À quelques reprises, la nuit, nous avons rencontré des personnes assez hostiles qui nous ont dit d'aller au diable... Certaines nous ont lancé des jurons en pleine figure; ils nous ont dit de foutre le camp, que nous étions une bande de paumés et nous ont appelés par d'autres noms. Ils voulaient savoir combien [d'argent] on recevait, et combien nos patrons gagnaient pour faire cela, et demandaient en criant ce que nous allions faire pour eux, et quand on leur expliquait, leur colère redoublait.

Par conséquent, il est probable que le dénombrement constitue une estimation prudente de l'envergure du sans-abrisme à Sudbury. Par surcroît, comme indiqué ci-dessus, certains organismes n'ont pas participé à l'étude. Il est cependant possible que beaucoup de personnes utilisent souvent les services des organismes qui n'ont pas prêté leur concours (p. ex., les soupes populaires catholiques) et les organismes participants (p. ex., la Mission de la rue Elgin).

Le questionnaire avait été conçu pour effectuer un dénombrement valide et sans double compte sans craindre de violer la vie privée des sans-abri utilisant les services. C'était une adaptation du Automated National Client-specific Homeless services Recording System (ANCHoR). Il s'agit d'un système d'information visant à appuyer la coordination des services aux sans-abri. Il est conçu pour

recueillir des renseignements socio-démographiques fondamentaux sur les clients des services, notamment, les initiales de leurs prénom, deuxième prénom et nom de famille, la date de naissance, le numéro d'assistance sociale, le sexe, l'appartenance ethnique ou la race, la situation de famille, l'orientation linguistique, les dates d'arrivée et de sortie ou de début et de fin ou de cessation d'utilisation des services (Peressini, McDonald et Hulchanski, 1996).

Nous avons aussi rassemblé des renseignements sur la situation au titre de l'assistance sociale, et sur les raisons du sans-abrisme. Outre le dénombrement des sans-abri effectué par les fournisseurs de service, une enquête a aussi été menée dans certains quartiers pour repérer les « sans-abri cachés » (voir la section suivante). De plus, les études des volets 2, 3 et 4 ont fait la distinction entre les personnes présentant un risque élevé de se retrouver à la rue et celles étant absolument sans-abri.

Enquête de quartier

Stratégie d'échantillonnage

Les cartes publiées dans l'édition annuelle du *Northern Life Telephone Directory* ont été utilisées pour créer un échantillon aléatoire de quartiers de Sudbury. Les cartes de Sudbury sont numérotées de six à seize et les régions figurant dans chacune de ces cartes sont classées par ordre alphabétique et découpées en sections numérotées. Les onze cartes montrent 35 sections de la ville de Sudbury¹. Au total, dix-huit de ces sections ont été sélectionnées pour constituer l'échantillon utilisé pour l'enquête de quartier. Ce chiffre inclut cinq secteurs que nous avons décidé d'inclure d'emblée dans l'étude parce qu'ils comprennent des logements pour personnes à faible revenu. Les quartiers à faible revenu ont été sur-représentés dans l'échantillon à cause du risque accru de sans-abrisme.

Les autres parties de la ville ont été choisies selon la méthode de l'échantillonnage en grappes, qui consiste à choisir un échantillon aléatoire de sections puis un échantillon systématique de résidences dans chaque section (des résidences individuelles dans ce cas-ci). Environ la moitié des secteurs de la ville (18 sur 35) ont été inclus dans les études des volets 1 à 3, et plus de la moitié dans l'étude du volet 4 (n = 21) afin d'avoir un échantillon représentatif des quartiers de la ville. Dix-sept auxiliaires de recherche ont été formés pour recueillir des données; l'enquête de quartier s'est déroulée du 23 au 29 janvier. En dressant l'échantillon d'une section, les chercheurs ont été regroupés par équipes de deux personnes. Les équipes ont sillonné une rue sur trois où elles ont frappé à une porte sur cinq. Chaque équipe est restée environ trois heures dans chaque section. Malheureusement, lors du quatrième volet, il leur a été impossible de pénétrer dans des édifices abritant des personnes à faible revenu, ce qui a peut-être influencé les résultats concernant les sans-abri cachés (parce qu'aucun sans-abri caché n'a été relevé dans l'enquête de quartier du quatrième volet).

¹ L'enquête excluait la banlieue du Grand Sudbury (c.-à-d. les villes limitrophes de l'ancienne municipalité régionale de Sudbury) parce que la population de personnes absolument sans-abri demeure vraisemblablement dans les zones à densité plus élevées de la ville étant donné que la plupart des services y sont situés. Même s'il peut fort bien y avoir des « sans-abri cachés » en banlieue, la population des sans-abri se concentre surtout dans l'ancienne ville de Sudbury.

Procédé

Un membre de l'équipe a expliqué l'objet de l'enquête et les considérations éthiques (p. ex., participation volontaire, désistement, confidentialité, anonymat, etc.). Lorsque la résidente ou le résident acceptait de participer à l'enquête, il ou elle recevait une lettre expliquant l'étude et les principes éthiques, et fournissant les coordonnées des personnes auxquelles s'adresser pour obtenir des renseignements. Une ou un membre de l'équipe effectuait une brève entrevue structurée (adaptée du premier volet et légèrement élargie) tandis que l'autre consignait l'adresse et recueillait des renseignements démographiques sur la personne interrogée. Une des questions posées visait à déterminer si une personne concordant avec la définition de sans-abri vivait dans ce ménage. Le même questionnaire a été utilisé dans les volets 1 et 4 afin de recueillir des renseignements sur les sans-abri cachés du même type que ceux recueillis par les fournisseurs de services lors du dénombrement des sans-abri. Le taux de réponse aux questionnaires de l'enquête de quartier a été très semblable à celui des autres enquêtes effectuées jusqu'à ce jour : 62 % dans le volet 1, 63 % dans le volet 2, 67 % dans le volet 3 et 61 % dans le volet 4.

Observations sur le terrain

Les observations sur le terrain ont été effectuées en partenariat avec l'Association des jeunes de la rue et l'unité des drogues injectées par voie intraveineuse (UDI) du Centre d'action pour les jeunes. Le premier de ces programmes comprend une équipe de travailleurs sociaux qui interviennent cinq fois par semaine auprès des populations à risque de la communauté. Le deuxième comporte un programme d'intervention fonctionnant deux ou trois fois par semaine, selon le personnel disponible. Les membres de notre équipe de recherche ont été autorisés à accompagner les travailleurs sociaux et à effectuer ainsi des observations sur le terrain.

Un membre de l'équipe de recherche a accompagné les travailleurs de l'Association des jeunes de la rue et l'UDI du Centre d'action pour les jeunes. Les chercheurs ont respecté les règlements de chacun de ces programmes pendant qu'ils se trouvaient dans les rues, à la fois pour des raisons de sécurité et pour ne pas détruire les rapports existants entre les travailleurs sociaux et les populations à risque. Les chercheurs ont reçu la consigne d'observer les endroits occupés par les sans-abri et de prendre des notes sur les personnes, les événements, les activités et les milieux rencontrés. De brèves notes ont été prises sur le terrain et des notes détaillées ont été rédigées tout de suite après chaque sortie.

Des observations sur le terrain ont aussi été menées en partenariat avec les services régionaux de police de Sudbury. Après une vérification des antécédents, les services ont permis à une chercheuse ou un chercheur d'accompagner des agents pendant leur patrouille une nuit de la semaine de l'étude. Quoique cette activité ne permettait pas d'avoir des contacts directs avec la population des sans-abri, elle a servi à recueillir des renseignements sur les connaissances et l'expérience de la police concernant la population des sans-abri. Nous avons pu parler aux agents qui travaillent avec les gens de la rue. Les deux agents qui faisaient la patrouille ont formulé des opinions concernant le sans-abrisme à Sudbury et fourni des renseignements pertinents sur les endroits où les sans-abri se tenaient et dormaient.

Groupes de discussion avec les sans-abri

Nous avons demandé à des fournisseurs de services du Grand Sudbury de nous aider à recruter des participants pour les groupes de discussion avec des Francophones, des Autochtones, des femmes et des familles. Nous avons utilisé les listes de fournisseurs de services produites pour les trois volets précédents et avons sélectionné les organismes en fonction du nombre de clients qu'ils servaient, du sexe des clients et des raisons pour lesquelles les services étaient offerts. Les fournisseurs de services ont aussi été invités à prendre part à des groupes de discussion séparés pour parler des questions touchant les groupes cibles.

Procédés

L'équipe de chercheurs comptait des personnes provenant de milieux divers, ce qui nous a permis d'animer des groupes de discussion en tenant compte d'aspects comme le sexe et l'origine ethnique. Parmi les interviewers figuraient un homme bilingue (français/anglais), une femme bilingue (français/anglais), deux femmes anglophones et deux femmes autochtones.

Nous avons demandé à des fournisseurs de services de désigner des participants potentiels présentant une gamme de caractéristiques qui seraient prêts à faire partie des divers groupes de discussion. Avant de mettre ces groupes en branle, la chercheuse ou le chercheur a expliqué la raison d'être du groupe et exposé les considérations éthiques, comme la participation volontaire, le désistement et la confidentialité. Une lettre a été remise à chaque participante et participant expliquant l'objet de l'étude et les considérations éthiques, et fournissant les coordonnées de personnes auxquelles s'adresser pour obtenir des renseignements sur l'étude. Les interviewers ont aussi demandé la permission d'enregistrer l'entretien pour les besoins de l'étude. Les participants qui ont accepté de prêter leur concours ont signé un formulaire de consentement. À la fin des discussions en groupe, les chercheurs ont fait le point sur les entretiens, ont remercié les participants, leur ont fourni des listes de ressources communautaires, puis leur ont remis dix dollars en contrepartie de leur contribution à l'étude.

RÉSULTATS

Étape 1 : Dénombrement des sans-abri

Le dénombrement des sans-abri effectué par les refuges et les fournisseurs de services a donné un total de 567 utilisateurs de services pendant la semaine où s'est déroulée le volet 4, soit celle du 23 au 29 janvier. Comme dans les études précédentes, certains utilisateurs ont été comptés plus d'une fois. Les fournisseurs de services ont utilisé diverses formules pour enregistrer des renseignements sur des personnes qui avaient recouru plus d'une fois aux services de l'organisme pendant cette semaine. Certains ont repris les renseignements de base à chaque fois alors que d'autres ne l'ont fait qu'une seule fois étant donné que le but du dénombrement était d'éviter le double compte des sans-abri.

La liste des fournisseurs de services figure dans le tableau 1. Il importe de souligner que ce tableau n'indique pas le nombre total de personnes servies par ces organismes pendant la semaine du 23 au 29 janvier car, comme indiqué ci-dessus, certaines s'y sont présentées plus d'une fois mais n'ont été enregistrées qu'une fois.

Dans toutes les études précédentes (volets 1 à 3), quatre organismes ont recensé les trois quarts de la population des sans-abri, c'est-à-dire, la Mission de la rue Elgin, les Services familiaux de l'Armée du Salut, la Maison Geneva du YMCA, et le refuge de l'Armée du Salut. Pour le quatrième volet, en janvier 2002, ces quatre organismes ont recensé les deux tiers de cette population. Un nouveau centre de santé implanté au centre-ville, la Clinique du coin/Corner Clinic, a en plus recensé sept pour cent ($n = 40$) de la population des sans-abri.

Contrairement aux études précédentes, l'enquête de quartier n'a pas recensé d'autres personnes absolument sans-abri qui logeaient temporairement chez des répondants au questionnaire (c.-à-d., des sans-abri cachés). Dans les études précédentes, nous avons relevé entre sept et dix de ces personnes résidant temporairement dans des ménages à faible revenu; chiffre qui avait indiqué que des sans-abri cachés se trouvaient dans deux à quatre pour cent des ménages à faible revenu sondés. Malheureusement, en janvier 2002, à cause du froid et des difficultés à obtenir l'autorisation d'effectuer l'enquête dans des édifices abritant des ménages à faible revenu, l'équipe n'a pas pu accomplir son travail dans certains secteurs de la ville (consulter la section sur la méthodologie pour avoir d'autres renseignements).

**Tableau 1 : Refuges et organismes qui recensent les sans-abri
Juillet 2000, janvier 2001, juillet 2001 et janvier 2002^a**

Nom de l'organisme	Juillet 2000		Janvier 2001		Juillet 2001		Janvier 2002	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Mission de la rue Elgin	103	22,3	50	15,2	105	21,4	48	8,5
Services à la famille de l'Armée du Salut	86	18,6	130	39,6	125	25,5	179	31,6
Refuge de l'Armée du Salut	79	17,1	27	8,2	112	22,8	132	23,3
Maison Genevra du YWCA	51	11,0	37	11,3	29	5,9	23	4,1
Services d'emploi et des carrières du YMCA	20	4,3	16	4,9	3	0,6	8	1,4
Ontario au travail	18	3,9	1	0,3	7	1,4	2	0,4
Foyer Notre-Dame House	15	3,2	7	2,1	2	0,4	4	0,7
Pinegate Men's	14	3,0	--	--	17	3,5	--	--
Association canadienne de la santé mentale	11	2,4	8	2,4	6	1,2	12	2,1
Greater Sudbury Housing Corp.	--	--	--	--	13	2,6	3	0,5
Centre d'action pour les jeunes de Sudbury	10	2,2	9	2,7	8	1,6	11	1,9
Services de la police régionale de Sudbury	10	2,2	--	--	1	0,2	1	0,2
Rockhaven	9	1,9	--	--	16	3,3	3	0,5
Société Elizabeth Fry	8	1,7	5	1,5	10	2,0	12	2,1
Division de Sudbury de la Croix-Rouge canadienne/Registre du logement	7	1,5	3	0,9	--	--	13	2,3
Programme d'intervention d'urgence	4	0,9	--	--	--	--	4	0,7
N'Swakamok Native Friendship Centre	4	0,9	2	0,6	4	0,8	13	2,3
Inner City Home of Sudbury	3	0,6	2	0,6	1	0,2	3	0,5
Pinegate Women's	2	0,4	--	--	7	1,4	3	0,5
Maison communautaire Inner Sight	--	--	--	--	7	1,4	19	3,4
Projet Participation	1	0,2	--	--	--	--	--	--
Overcomers	--	--	4	1,2	3	0,6	6	1,1
Service Familial de Sudbury - Family Service	--	--	14	4,3	--	--	14	2,5
Société John Howard	--	--	6	1,8	6	1,2	--	--
Centre Lakeside	--	--	--	--	1	0,2	--	--
Clinique de santé du VON	--	--	--	--	1	0,2	--	--
Clinique du coin	--	--	--	--	--	--	40	7,1

Centre de santé mentale du nord-est	--	--	--	--	--	--	5	0,9
Sudbury Mental Health Survivors	--	--	--	--	--	--	9	1,6
Enquête dans les rues/autre	10	2.5	20	5.9	7	1.4	--	--

^a Cette liste inclut les cas faisant double emploi.

Nous avons obtenu un dénombrement sans double compte en examinant les initiales des prénom, deuxième prénom et nom de famille ainsi que la date de naissance et le sexe; les personnes ayant des renseignements identiques ont été traitées comme une seule personne et les analyses subséquentes n'ont pas inclus les renseignements faisant double emploi. Certaines personnes ont omis de préciser leurs initiales, leur date de naissance, leur sexe ou leur situation de famille. *Étant donné que nous ne pouvions pas déterminer si les personnes pour lesquelles il manquait des données étaient incluses dans le dénombrement effectué par d'autres organismes, elles ont été exclues de l'analyse.* Les renseignements de base nous ont permis d'identifier 459 sans-abri qui ont utilisé les services d'un ou plusieurs organismes pendant la semaine du 23 au 29 janvier, par rapport à 399 en juillet 2001 et 341 en janvier de l'année précédente. Il est aussi important de souligner, cependant, que 66 personnes n'ont pas indiqué les raisons pour lesquelles elles étaient sans abri ou risquaient de le devenir (ces personnes avaient été recensées par les Services à la famille de l'Armée du Salut).

Le tableau 2 donne la répartition de tous les sans-abri recensés lors des volets 1 à 4, classés selon qu'il s'agit de cas faisant double emploi et de cas vérifiés ne faisant pas double emploi. De plus, ce tableau indique le nombre de personnes que nous n'avons pas catégorisées à cause d'un manque d'informations démographiques. Le nombre de cas de sans-abri ne faisant pas double emploi observé lors du quatrième volet a été plus élevé que celui constaté dans n'importe laquelle des études précédentes.

Tableau 2 : Nombre de cas faisant et ne faisant pas double emploi et autres cas relevés au cours des volets 1 à 4

	Juillet 2000	Janvier 2001	Juillet 2001	Janvier 2002	Total du rang
	N	N	N		N
Cas faisant double emploi	36	89	78	97	300
Cas vérifiés ne faisant pas double emploi	407	341	399	459	1606 ^a
Inconnus	19	34	14	11	78
TOTAL	462	464	491	567	1984

^a Ce total n'indique pas le dénombrement sans double compte aux trois points de collecte des données.

Le nombre d'organismes participant à l'étude a varié quelque peu au fil des trois études; par conséquent, le tableau 3 renseigne sur le nombre total de sans-abri qui ont utilisé n'importe lequel des organismes ayant participé aux quatre études (c'est-à-dire du premier au quatrième volet). Les résultats des volets 1 à 3 figurant dans le tableau 3 montrent une ressemblance avec les résultats généraux du dénombrement ne faisant pas double emploi, et indiquent que le nombre de sans-abri utilisant ces refuges et services connexes est plus élevé en été qu'en hiver.

Cependant, les résultats du quatrième volet indiquent clairement qu'un grand nombre de personnes étaient sans abri en janvier 2002 par rapport à l'étude menée en janvier 2001. En janvier 2002, un plus grand nombre de personnes qu'il y a un an ont utilisé les services à la famille et le refuge de l'Armée du Salut, ainsi que les services de cinq autres organismes indiqués dans le tableau 3.

Tableau 3 :
Nombre de sans-abri desservis par des refuges et organismes ayant participé aux volets 1, 2, 3 et 4^a

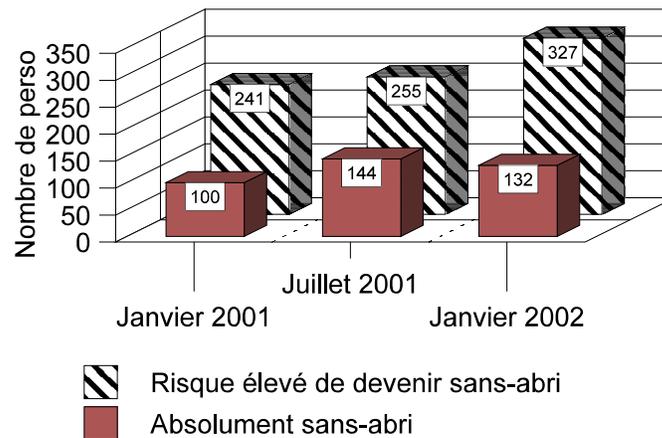
	Juillet 2000	Janvier 2001	Juillet 2001	Janvier 2002
Nom de l'organisme	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
Mission de la rue Elgin	103	50	105	48
Services à la famille de l'Armée du Salut	86	130	125	179
Refuge de l'Armée du Salut	79	27	112	132
Maison Genevra du YWCA	51	37	29	23
Services d'emploi et des carrières du YMCA	20	16	3	8
Ontario au travail	18	1	7	2
Foyer Notre-Dame House	15	7	2	4
Association canadienne de la santé mentale	11	8	6	12
Centre d'action pour les jeunes de Sudbury	10	9	8	11
Société Elizabeth Fry	8	5	10	12
N'Swakamok Native Friendship Centre	4	2	4	13
Inner City Home of Sudbury	3	2	1	3
Enquête dans les rues/autres	10	20	7	--
	418	314	419	447

^a Cette liste inclut les cas faisant double emploi.

Personnes à risque élevé et absolument sans-abri

L'étude du volet 2 a déterminé le nombre de sans-abri qui n'avaient absolument aucun toit et a montré que 100 personnes étaient dans cette situation à Sudbury à la fin janvier 2001. Près de 50 % de personnes en plus (n = 144) étaient absolument sans-abri au moment du volet 3 (c'est-à-dire, en juillet 2001). Comme dans le troisième volet, l'étude du volet 4 a produit un chiffre légèrement inférieur de personnes qui n'avaient absolument aucun toit (n = 132). Il convient cependant de faire remarquer que dix des personnes absolument sans-abri recensées dans l'étude de 2002 avaient utilisé les services de l'un des trois organismes qui n'avaient pas participé aux études précédentes (Clinique du Coin/Corner Clinic, Centre de santé mentale du nord-est et Sudbury Mental Health Survivors). Par conséquent, comme on le voit dans la figure 1, le nombre accru de personnes absolument sans-abri en janvier 2002 (quatrième volet), comparé aux chiffres du deuxième volet (janvier 2001), peut représenter en partie une amélioration de la mesure de la population des sans-abri plutôt qu'une hausse du nombre de personnes n'ayant absolument aucun toit au cours de l'hiver.

Figure 1: Nombre de sans-abri
V2 à V4



Quatre-vingt douze pour cent (22 sur 24) des organismes participant ont indiqué qu'un ou plusieurs de leurs clients étaient sans abri, par rapport à 82 % dans le volet 3. Le tableau 4 compare les caractéristiques de la population des sans-abri qui n'avaient absolument aucun logement pendant la période visée par les quatre volets. L'étude du volet 3 a révélé que plus d'hommes, anglophones et adultes, étaient absolument sans logement pendant l'été 2001 par rapport à l'hiver (V2). Dans le volet 4, la proportion d'Anglophones était semblable à celle relevée un an plus tôt; cependant, la proportion de Francophones était plus faible et celle d'Autochtones plus élevée.

La distribution des âges des sans-abri était semblable à celle constatée dans le volet 3, sauf qu'il y avait plus d'adolescents sans abri dans le volet 4. En janvier 2002, nous avons relevé un enfant d'âge préscolaire, cinq enfants d'âge scolaire et sept adolescents âgés de 16-17 ans, et dix-huit jeunes âgés de 18-19 ans qui étaient sans abri. Les troisième et quatrième volets ont révélé des proportions

semblables de personnes absolument sans-abri qui étaient mariées ou dans une union de fait (8 % dans V3 et 8 % dans V4), célibataires (72 % en V3 et 77 % en V4), ou divorcées/séparées (19 % en V3 et 15 % en V4).

Le tableau 5 énonce les sources de revenu de cette population. Comme nous l'avons constaté dans nos études précédentes, la moitié des personnes qui étaient absolument sans-abri (52 % dans V3 et 50 % dans V4) ont indiqué qu'elles n'avaient aucune source de revenu. Le quart des personnes absolument sans-abri recensées au cours du quatrième volet recevaient un revenu d'Ontario au travail (et un cinquième de celles recensées dans le troisième volet). Après Ontario au travail, la source de revenu mentionnée par le plus grand nombre de personnes a été une rente d'invalidité (c'est-à-dire POSPH ou RPC). Quelques personnes avaient des revenus d'emploi (n = 6 dans V3 et V4) ou ou des prestations d'assurance-chômage (n = 7 dans V3 et n = 4 dans V4). Très peu d'autres sans-abri avaient d'autres sources de revenu (n = 3) et seulement une personne a indiqué qu'elle recourait au vol pour obtenir un revenu.

Tableau 4 : Caractéristiques des personnes absolument sans-abri entre janvier 2001 et janvier 2002

	Janvier 2001 (V2) Pourcentage	Juillet 2001 (V3) Pourcentage	Janvier 2002 (V4) Pourcentage
Sexe			
Féminin	50	32	36
Masculin	50	68	64
Langue/ethnicité			
Anglophone	54	63	51
Francophone	20	15	11
Premières nations	19	22	36
Autres	7	1	2
Âge			
0 - 12	9	3	5
13 - 19	27	11	19
20 - 59	64	82	72
60+	--	4	2

Tableau 5 : Sources de revenus des personnes absolument sans-abri, V3 et V4

	Juillet 2001	Janvier 2002
Sources de revenus	Pourcentage	Pourcentage
Aucun revenu	51,9	50,4
Ontario au travail	20,2	23,6
POSPH	11,6	13
AE	5,4	3,3
Emploi	4,7	4,9
SV	2,3	--
RPC	0,8	2,4
Autres (héritage, rente privée, assurance privée ou vol)	3,1	2,4

Raisons du sans-abrisme absolu

Au cours du volet 3, des renseignements supplémentaires ont été recueillis afin de mieux comprendre les raisons de l'absence absolue de logement. Les principales raisons sont rapportées dans le tableau 6. Des problèmes structurels comme le chômage, la pauvreté et la pénurie de logement à prix abordable sont de toute évidence les principaux facteurs contribuant au sans-abrisme absolu à Sudbury. Même si le nombre de personnes citant chaque raison a varié légèrement dans les études précédentes, les sans-abri ont principalement attribué leur sort au chômage tant le troisième que dans le quatrième volet. Dans le volet 4, une proportion semblable de personnes absolument sans-abri ont cité l'incapacité de payer le loyer et le chômage (c'est-à-dire, un sixième). Il convient aussi d'ajouter que plusieurs autres personnes ont indiqué qu'elles avaient été mises à la porte de leur maison et que le défaut de payer le loyer était souvent une cause d'expulsion.

Par rapport à juillet 2001, en janvier 2002, moins de personnes ont attribué leur sort à la toxicomanie. L'étude du troisième volet a vérifié que Sudbury possède une population importante d'itinérants; le quart des personnes absolument sans-abri ayant indiqué qu'elles étaient itinérantes ou voyageaient. Un nombre semblable d'itinérants a été relevé lors du quatrième volet. Le quart des personnes sondées lors du volet 3 et le cinquième lors du volet 4 ont rapporté des difficultés avec

Ontario au travail (OT). Le plus grand nombre de personnes qui ont eu des problèmes avec OT étaient celles qui n'étaient pas admissibles à l'assistance sociale ou dont les prestations d'assurance sociale avaient cessé. L'arrivée tardive des chèques et l'insuffisance des versements d'OT figuraient parmi les autres problèmes rencontrés.

Les problèmes familiaux, la violence conjugale, la maladie ou la maladie mentale demeurent des causes persistantes du sans-abrisme à Sudbury et ont été citées par près du cinquième ou du sixième des personnes absolument sans toit lors des volets 3 et 4. Par rapport aux études précédentes, en janvier 2002, la maladie mentale a été déclarée comme une cause du sans-abrisme absolu par un plus grand nombre de personnes (n = 19).

Dans le quatrième volet, moins du quart des personnes absolument sans-abri ont été aiguillées vers d'autres fournisseurs de service afin de trouver une solution à leurs problèmes. Le plus grand nombre d'aiguillage, tant dans le troisième que dans le quatrième volet, ont touché le logement, la toxicomanie ou l'aide au revenu ou financière.

**Tableau 6 : Raisons du sans-abrisme absolu
V3 et V4**

Raisons	Juillet 2001		Janvier 2002	
	Cas ^a	Réponses ^a	Cas ^a	Réponses ^a
	N	%	N	%
Chômage et recherche d'emploi	60	18,2	43	17,4
Toxicomanie	40	12,2	21	8,5
Itinérance	35	10,6	28	11,3
Problèmes avec OT	33	9,9	25	10,1
Incapacité de payer le loyer ou l'hypothèque/salaire peu élevé/pas d'argent	30	9,4	40	16,2
Problèmes familiaux	26	7,9	27	10,9
Violence conjugale	23	7,0	17	6,9
Maladie/maladie mentale	23	7,0	24	9,7
Sortie de prison	11	3,3	7	2,8
Expulsion	11	3,3	9	3,6
Divorce ou séparation	8	2,4	1	0,4
Autres	27	8,8	5	2,2

^a Fondé sur des réponses multiples.

Le sexe et le sans-abrisme absolu

Quoique des proportions substantielles d'hommes et de femmes aient attribué leur sort au chômage et à l'incapacité de payer le loyer, les raisons données ont sensiblement différé en fonction du sexe. Des personnes qui ont cité la violence conjugale, 80 % étaient des femmes. Par contraste, la santé mentale et l'expulsion ont surtout été cités par les hommes. Étant donné que les hommes sont beaucoup plus nombreux que les femmes dans la population des sans-abri de Sudbury (presque les deux tiers des personnes absolument sans-abri étaient des hommes en janvier 2002), il y avait plus d'hommes itinérants dans le dénombrement du quatrième volet. Il est cependant important de noter que des proportions semblables d'hommes et de femmes ont attribué surtout à l'itinérance le fait qu'ils soient à la rue. Beaucoup de personnes qui n'avaient pas de logement ont aussi indiqué que le sans-abrisme constituait un risque permanent; les quatre principaux facteurs étaient la violence conjugale, les difficultés rencontrées avec Ontario au travail, le chômage ou la pauvreté, et des difficultés à trouver un logement à prix abordable.

Caractéristiques des personnes n'ayant absolument aucun logement

Âge

Les 459 personnes recensées dans le dénombrement des sans-abri au cours du quatrième volet incluait 60 nourrissons et enfants de moins de 13 ans; 46 adolescents de 13 à 19 ans, et 13 personnes de plus de 60 ans. La répartition des âges des sans-abri figure dans le tableau 7. Les résultats suggèrent qu'il y avait à peu près autant d'enfants sans abri en janvier 2002 qu'en juillet 2000; mais il y a eu moins d'adolescents sans abri recensés dans l'étude du volet 4 que dans les deux premières études. Les données sur l'âge des sans-abri sont plus fiables que dans les études précédentes, car elles existaient pour 98 % des sans-abri étudiés dans le volet 4.

Tableau 7 : Population des sans-abri par groupe d'âge^a
V1, V2, V3 et V4

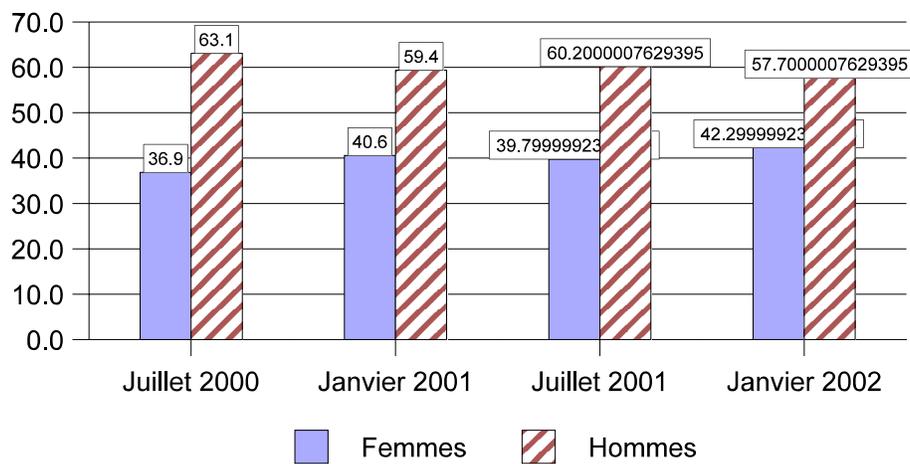
Groupes d'âge	Juillet 2000		Janvier 2001		Juillet 2001		Janvier 2002	
	N	%	N	%	N	%	N	%
0 - 5	30	7,4	21	6,5	12	4,3	23	5,1
6 - 12	23	5,6	22	6,8	20	7,1	37	8,2
13 - 19	61	15,0	57	17,6	37	13,2	46	10,2
20 - 29	79	19,4	68	21,0	82	29,3	107	23,8
30 - 39	87	21,4	61	18,8	56	20,0	85	18,9
40 - 49	82	20,1	58	17,9	47	16,8	87	19,4
50 - 59	27	6,7	33	10,5	19	6,8	51	11,4
60 - 69	13	3,2	3	0,9	3	1,1	10	2,2
70+	5	1,2	1	0,3	4	1,4	3	0,7

^a En raison de l'absence de certaines données, le nombre de personnes indiqué est inférieur à la population totale des sans-abri.

Sexe et âge

La figure 2 compare le sexe des sans-abri recensés au cours des volets 1 à 4. Quoiqu'il semble y avoir le nombre de femmes a semblé être en *légère* hausse pendant l'hiver (c.-à-d. V2 et V4 par rapport à V1 et V3), la différence n'est pas significative sur le plan statistique. La proportion de femmes (environ 40 %) est demeurée à peu près inchangée dans toutes les périodes de collecte des données. Ces résultats sont semblables à ceux rapportés pour Toronto, où les femmes représentent 37 % des clients du système d'hébergement d'urgence (SCHL, 1999).

Figure 2: Population des sans-abri, par sexe
V1 à V4



Le tableau 8 montre les proportions d'hommes et de femmes dans les divers groupes d'âges. Les plus grandes variations dans le taux des sexes se manifestent chez les adolescents et les personnes âgées. Par exemple, la proportion d'adolescentes sans abri est passée de 61 % en janvier 2001 à 35 % en janvier 2002. De même, les femmes âgées de 60 ans et plus ont représenté moins du dixième des personnes âgées sans abri dans le premier volet et plus de la moitié dans le quatrième. Par contraste, la proportion de femmes de 36 à 59 ans est restée relativement stable dans les quatre volets, à environ un tiers ou moins de la population des sans-abri de ce groupe d'âge.

Dans le premier et le troisième volets, l'écart entre les sexes s'est élargi, les hommes étant plus nombreux parmi les sans-abri adultes. Par conséquent, les chiffres produits par le quatrième volet suggèrent qu'il existe une anomalie. Étant donné que le nombre de personnes âgées sans abri est peu élevé ($n = 13$ dans V4), la différence entre les sexes dans cette catégorie d'âge peut être encore plus instable. Un examen de la moyenne d'âge des hommes et des femmes sans abri indique qu'il existe une différence constante et significative² dans l'âge moyen des sans-abri dans les quatre études (voir la figure 3). L'âge moyen des femmes est constamment plus bas que celui des hommes. Cependant, cet écart s'est rétréci dans le quatrième volet.

² $p < 0,0001$

Figure 3: Age moyen, par sexe 31

V1 à V4

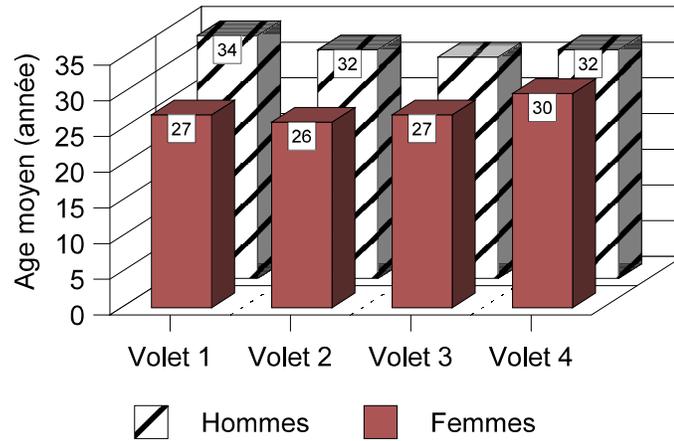


Tableau 8 :

Pourcentage des sans-abri, par sexe et âge, V1 à V4

	Juillet 2000		Janvier 2001		Juillet 2001		Janvier 2002	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
36646	56,7	43,3	52,3	47,6	41,7	58,3	47,8	52,2
36865	39,1	60,9	50	50	40	60	54,1	45,9
36909	54,1	45,9	38,6	61,4	40,5	59,5	65,2	34,8
20-35	61,1	38,9	60,4	39,6	64	36	51,9	48,1
36-59	69,8	30,2	69,9	30,1	77	23	64,1	35,9
60+	94,4	5,6	75	25	57	43	46,2	53,8

Appartenance ethnique

Comme nous l'avons constaté dans toutes les études précédentes, la majorité des sans-abri recensés dans le quatrième volet étaient d'origine européenne (72,5 % dans V1, 75,6 % dans V2, 74,4 % dans V3 et 72,1 % dans V4) et la plupart (les deux tiers) étaient anglophones. Dans le quatrième volet, la proportion de Francophones (10 %) a été inférieure à celle remarquée dans les deux volets précédents (voir la figure 4). Cependant, deux personnes se sont dites anglophones et francophones, et six Autochtones ont indiqué qu'ils parlaient français. Par conséquent, au total, 12 % des sans-abri ont indiqué qu'ils parlaient français. Les Francophones ont représenté entre 11 et 24 % de la population des sans-abri dans les quatre études effectuées jusqu'à présent.

Il convient aussi de souligner que le nouvel organisme qui a ouvert à l'automne 2001 pour fournir des services de santé aux sans-abri, la Clinique du coin/Corner Clinic, a recensé 10 % de la population des sans-abri mais a servi le tiers des sans-abri francophones. Cet organisme, administré par le Centre de santé communautaire et situé au centre-ville, à proximité des autres services d'urgence, est le plus facile à identifier comme organisme offrant des services en français à cette population. Des Francophones ont recouru dans une moindre mesure aux autres organismes participant à l'étude (voir le tableau 1) (p. ex., la Mission de la rue Elgin a recensé seulement 20 % des sans-abri francophones dans le quatrième volet). Il serait possible que les Francophones fassent plus appel à d'autres organismes si ces derniers se faisaient mieux connaître de ce groupe et lui offraient des services en français en tenant compte de leur culture. Un bon tiers des sans-abri clients de la Clinique du coin étaient francophones.

Comme dans toutes les études précédentes, avec une proportion de 25,8 %, les Autochtones ont été grandement sur-représentés dans la population des sans-abri étudiée dans le volet 4. Ils ont constitué environ le quart de cette population dans les quatre études (voir la figure 4).

Nous avons trouvé dans le volet 4 comme dans les études précédentes, que le nombre de sans-abri appartenant à des minorités visibles est très petit (entre un et trois pour cent de la population des sans-abri). Ce constat reflète la petite proportion de membres des minorités visibles dans la population sudburoise. Selon Statistique Canada (1996), les données du recensement de 1996 indiquaient que les minorités visibles représentaient 1,8 % de la population totale, et que les peuples autochtones comptaient pour 1,3 % de la population de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Sudbury, alors que les Francophones en constituaient 26,3 %.

Situation de famille

Les quatre études ont montré que la majorité des femmes et des hommes sans abri étaient célibataires ou sans attache (voir le tableau 9). Comme dans les trois premières études, les données de la quatrième ont montré qu’il y avait plus d’hommes que de femmes célibataires; les femmes étant plus susceptibles d’être mariées, dans une union de fait ou divorcées (seuls quelques hommes et femmes étaient veufs). Quoique la proportion de célibataires ait varié quelque peu au cours de chaque période de collecte des données, le plus grand nombre de célibataires a jusqu’à présent été observé en janvier 2001.

Figure 4: Population des sans-abri, par appartenance ethnique

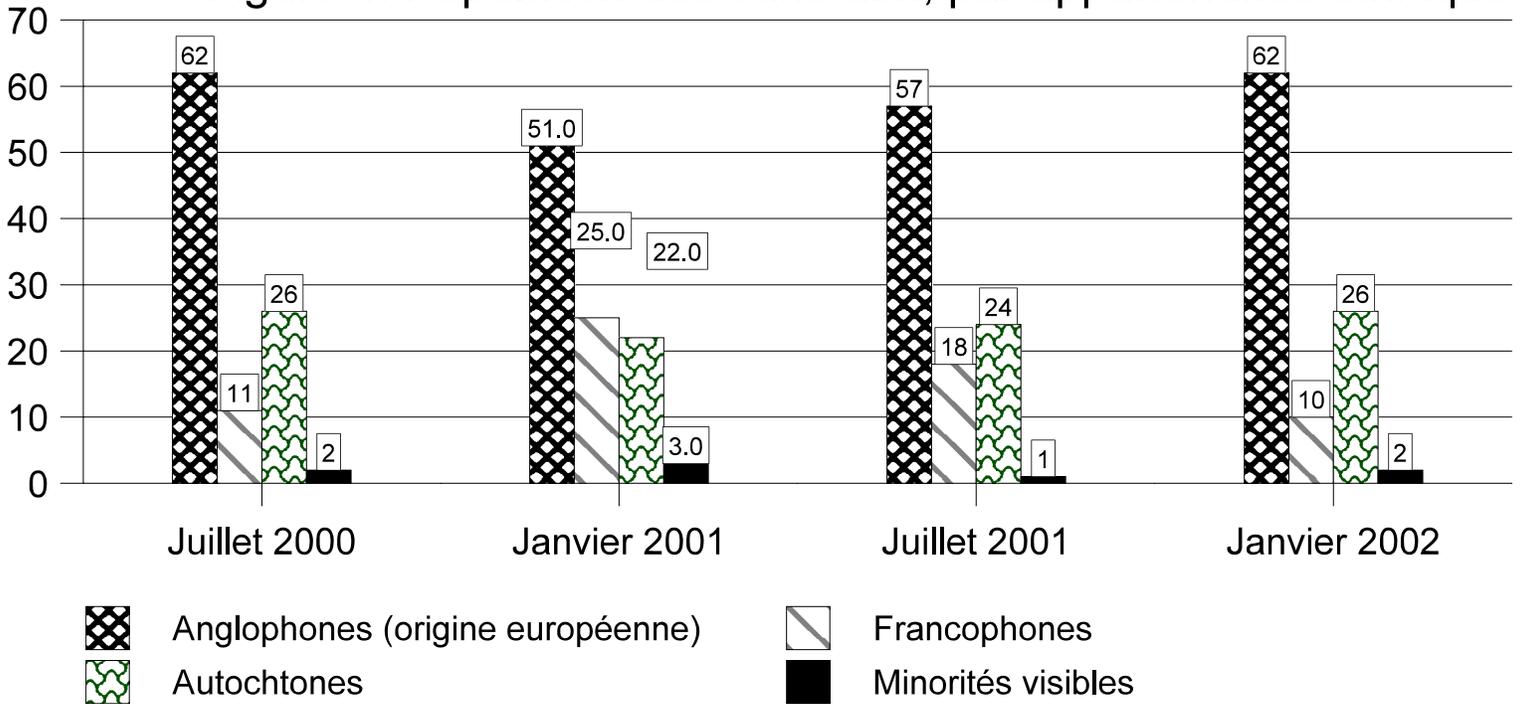


Tableau 9: Sexe et situation de famille, V1 à V4

Situation de famille	Juillet 2000		Janvier 2001		Juillet 2001		Janvier 2002	
	Femmes %	Hommes %						
Marié/Union de fait	22,8	10,8	17,3	6,8	20,2	14,4	21,9	14,2
Célibataire/sans attache	50,0	66,5	77,4	84,8	65,9	73,1	54,4	73,4
Divorcé(e)/ veuf/veuve	27,2	22,7	5,3	8,4	13,9	12,5	23,8	12,4

Soutien social, aide sociale et raisons de l'absence de logement

Réception de soutien et d'aide sociale et sources de revenus

Le pourcentage total de personnes absolument sans-abri qui ne recevaient *aucune* prestation gouvernementale en janvier 2002 était de 50 % (voir la figure 5). La plupart des personnes qui ont déclaré avoir du soutien financier du gouvernement recevaient des prestations d'Ontario au travail.

Par contraste, une plus grande proportion de personnes qui risquaient de se retrouver à la rue (par opposition à celles qui étaient déjà sans abri) *recevaient* un type quelconque de prestation et de revenus en janvier 2002 (voir le tableau 10). Cependant, les jeunes et les célibataires étaient moins susceptibles de recevoir du soutien des gouvernements. En particulier, ce sont surtout des personnes de 18 et 19 ans qui n'avaient aucun revenu. Au cours du troisième volet, tous les jeunes de 18 et 19 qui n'avaient absolument aucun abri ont dit qu'ils ne recevaient aucune prestation. Avec une proportion de 89 %, les résultats ont été semblables dans le volet 4.

Figure 5: Pourcentage de personnes absolument sans abri, par type d'aide sociale reçue, V4

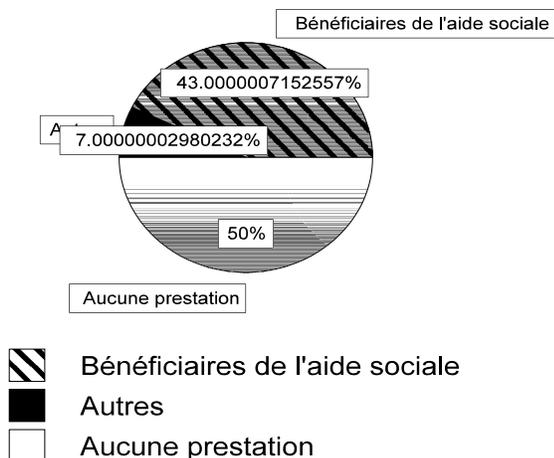
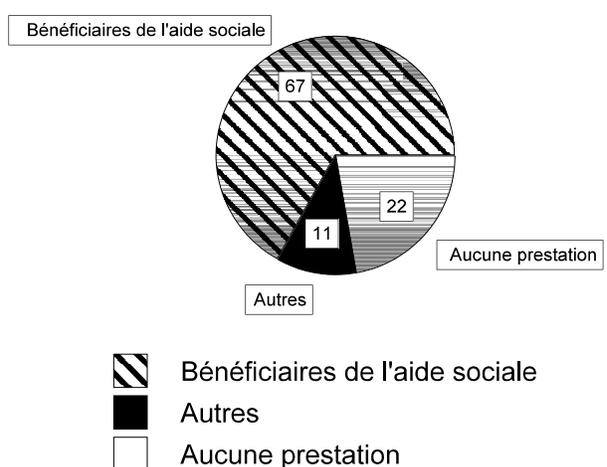


Figure 5a: Pourcentage de personnes qui sont à risque de devenir des sans-abri, V4



Sources de revenus

Le tableau 10 compare les sources de revenus des personnes qui vivaient dans la rue en juillet 2001 et janvier 2002 avec celles des personnes qui risquaient de perdre leur logement. La différence clé entre les deux groupes était qu'une légère majorité des personnes vivant dans la rue n'avaient aucun revenu alors que seulement un peu moins des deux tiers des personnes ayant un logement précaire avaient une forme quelconque de revenu. Seulement une petite minorité de la population à risque recevait un salaire; de plus, en janvier 2002 par rapport à juillet 2001, moins de personnes risquant de devenir sans-abri n'avaient aucun revenu d'emploi.

Tableau 10 : Comparaison des sources de revenus des personnes n'ayant aucun logement et de celles risquant beaucoup de devenir des sans-abri, V3 et V4

Sources de revenus	Juillet 2001		Janvier 2002	
	Absolument sans logement %	À risque de devenir des sans-abri %	Absolument sans logement %	À risque de devenir des sans-abri %
Aucun revenu	51,9	35,8	50,4	22,4
Ontario au travail	20,2	26,5	23,6	40,4
POSPH	11,6	12,8	13,0	19,6
AE	5,4	4,4	3,3	2,3
Emploi	2,3	1,8	--	0,8
SV	0,8	0,9	2,4	3,1
RPC	--	0,4	--	0,3
CSPAAT	4,7	13,7	4,9	7,5
Autres (héritage, rente privée ou assurance privée)	3,1	3,7	2,4	3,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Raisons du sans-abrisme

Le tableau 11 résume les principales raisons qu'ont données les sans-abri de Sudbury lors des volets 1 à 4. Les mêmes ont été citées lors des quatre études. Quoique l'importance relative de ces raisons ait légèrement varié, les principales n'ont pas changé : chômage, problèmes d'assistance sociale et problèmes de logement. Plus de personnes ont connu ces problèmes en janvier 2002 que dans les trois études précédentes.

Le nombre de personne qui ont dit en janvier 2002 que les versements de l'aide sociale leur causaient des problèmes était de 34 % plus élevé qu'en juillet 2001. La plupart ont dit que les paiements étaient insuffisants pour joindre les deux bouts. Cependant, parmi les sans-abri fournissant des informations pendant la semaine de collecte de données, onze ont déclaré que l'aide sociale leur avait été supprimée (par rapport à 15 en juillet 2001) et 29 qu'elles avaient été jugées inadmissibles à des prestations (par rapport à 13 en juillet 2001).

En ce qui concerne les problèmes de logement déclarés lors du quatrième volet, par rapport au volet précédent, plus du double de personnes ont indiqué qu'elles n'avaient pas les moyens de payer le loyer. Dans V4 et V3, un nombre semblable de personnes ont dit avoir été mises à la porte de leur logement (V4 = 12, V3 = 11).

Les problèmes familiaux ont amené à la rue un plus grand nombre de personnes que dans les autres études. En outre, le nombre de sans-abri souffrant d'une maladie mentale a lui aussi été plus élevé. La violence conjugale a été citée par plus de personnes en janvier 2002 qu'en juillet 2001, mais moins que lors des volets 1 et 2.

Le nombre de personnes attribuant leur situation à l'itinérance, au déplacement ou à un déménagement est resté à peu près pareil au cours des trois dernières études (c.-à-d. environ 50), alors que celles l'attribuant à la toxicomanie a été plus faible en janvier 2002 par rapport à juillet 2001.

Raisons du sans-abrisme par sexe, âge et appartenance ethnique

Les encadrés 1 et 2 énumèrent par ordre d'importance les principales raisons de l'absence de logement parmi divers sous-groupes. Les résultats du volet 4 confirment qu'il y a plus de points communs que de différences entre ces raisons parmi les divers sous-groupes. À souligner, les problèmes structurels d'aide sociale, de chômage ou de bas salaires, et l'incapacité de payer le loyer ou l'hypothèque ont fait partie des principales raisons citées dans tous les sous-groupes lors des trois dernières études, comme le montrent les encadrés 1 et 2. Les problèmes d'aide sociale incluent des circonstances comme l'inadmissibilité à des prestations ou la suppression de celles-ci, l'insuffisance des prestations d'aide sociale ou d'autres prestations gouvernementales pour couvrir les coûts de subsistance, et l'arrivée tardive des chèques.

Tableau 11 : Principales raisons du sans-abrisme, V1 à V4

	Juillet 2000		Jan. 2001		Juillet 2001		Jan. 2002	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Raisons de l'absence de logement^a								
Problèmes de travail : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Chômage ▶ Recherche du travail ▶ Salaire peu élevé 	89	22,7	34	11,6	83	18,0	120	20,8
Problèmes d'assistance sociale : <ul style="list-style-type: none"> • Prestations insuffisantes/tardives • Aide sociale supprimée • Attend des prestations d'invalidité • N'est pas admissible à l'aide sociale • Pas d'argent 	80	20,4	51	17,6	88	19,1	118	20,5
Problèmes de logement : <ul style="list-style-type: none"> • Incapable de payer le loyer ou l'hypothèque • Expulsé(e) • Logement inadéquat 	56	14,3	41	14,1	43	9,3	89	15,5
Violence conjugale	45	11,5	65	22,4	25	5,4	35	6,1
Toxicomanie	37	9,4	8	2,8	48	10,4	37	6,4
Problèmes familiaux <ul style="list-style-type: none"> • Divorce ou séparation • Problèmes familiaux (violence, mauvais traitements, etc.) 	28	7,1	17	5,9	45	9,8	55	9,5
Voyage/itinérance/déplacé, transféré, ou déménagé	25	6,4	47	16,2	50	10,8	50	8,7
Maladie physique ou mentale	11	2,8	15	5,2	37	8,0	48	8,3
Libération de prison	8	2,0	8	2,8	12	2,6	15	2,6
Autres	13	3,3	6	2,1	30	6,5	9	1,6
TOTAL DES RÉPONSES	392	100	290	100	461	100	576	100

Note : Les pourcentages ne totalisent pas nécessairement 100 à cause d'erreurs dans l'arrondissement des chiffres.

^a Les résultats se fondent sur des réponses multiples.

L'itinérance et le déplacement ont constitué des facteurs importants dans les quatre études. Tous les groupes culturels et les hommes adolescents et adultes en ont fait des raisons de leur situation. Dans

le volet 4, un certain nombre d'adolescentes ont aussi cité ces deux facteurs.

Nous avons remarqué dans nos études précédentes qu'il existait certaines différences dans l'importance relative des causes du sans-abrisme parmi les divers sous-groupes de sans-abri. En particulier, la violence conjugale a occupé une place prépondérante chez les femmes francophones et autochtones. Des hommes et femmes adultes francophones et autochtones ont mentionné la santé mentale ou la maladie mentale comme une cause importante de leur situation, et elle ressort comme un facteur clé chez les garçons adolescents interviewés dans le volet 4.

Les problèmes et conflits familiaux ou le divorce figurent dans la série de facteurs récurrents liés au sans-abrisme, en particulier chez les adolescents. Dans les quatre études, les problèmes familiaux sont ressortis parmi les quatre principaux facteurs cités par les adolescents des deux sexes, et ont été cités assez régulièrement par les femmes adultes anglophones et francophones.

**Encadré 1: Principales raisons du sans-abrisme par sexe et par âge (adultes)
V2 à V4**

Janvier 2001		Juillet 2001		Janvier 2002	
Hommes adultes	Femmes adultes	Hommes adultes	Femmes adultes	Hommes adultes	Femmes adultes
Déplacé/ itinérant	Violence conjugale	Problèmes avec l'aide sociale	Problèmes avec l'aide sociale	Problèmes avec l'aide sociale	Problèmes avec l'aide sociale
Chômage/ Cherche du travail	Problèmes avec l'aide sociale	Chômage/ Cherche du travail	Chômage/ Cherche du travail	Chômage/ Cherche du travail	Chômage/ Cherche du travail
Incapacité de payer le loyer ou l'hypothèque	Déplacé/ itinérance	Itinérance	Maladie mentale ou physique	Incapacité de payer le loyer ou l'hypothèque	Violence conjugale
Problèmes avec l'aide sociale	Chômage/ Cherche du travail	Toxicomanie	Violence conjugale	Déplacé/ itinérance	Incapacité de payer le loyer ou l'hypothèque
Maladie mentale ou maladie	Incapacité de payer le loyer ou l'hypothèque	Incapacité de payer le loyer ou l'hypothèque	Incapacité de payer le loyer ou l'hypothèque	Maladie mentale ou maladie	Problèmes familiaux/ divorce
Problèmes familiaux/ divorce/séparati on	Divorce/séparati on	Maladie mentale ou maladie	Toxicomanie	Toxicomanie	Maladie mentale ou maladie

**Encadré 1a : Principales raisons du sans-abrisme par sexe et par âge (adolescents)
Janvier 2001 et juillet 2001**

Janvier 2001		Juillet 2001		Janvier 2002	
Adolescents	Adolescentes	Adolescents	Adolescentes	Adolescents	Adolescentes
Violence conjugale	Problèmes avec l'aide sociale	Problèmes familiaux	Problèmes familiaux	Problèmes familiaux	Chômage/ Recherche du travail
Incapacité de payer le loyer ou l'hypothèque	Problèmes familiaux	Chômage/ Recherche du travail	Problèmes avec l'aide sociale	Chômage/ Recherche du travail	Problèmes familiaux
Chômage/ Recherche du travail	Violence conjugale	Itinérance	Incapacité de payer le loyer ou l'hypothèque	Incapacité de payer le loyer ou l'hypothèque	Problèmes avec l'aide sociale
Problèmes familiaux	Chômage/ Recherche du travail	Problèmes avec l'aide sociale	Chômage/ Recherche du travail	Itinérance/ déplacement	Itinérance/ déplacement
Problèmes avec l'aide sociale	Incapacité de payer un loyer	Toxicomanie	Divorce ou séparation	Maladie mentale	Incapacité de payer le loyer

**Encadré 2 : Principales raisons du sans-abrisme par ethnie (Anglophones et Francophones)
V2 à V4**

Janvier 2001		Juillet 2001		Janvier 2002	
Anglophones	Francophones	Anglophones	Francophones	Anglophones	Francophones
Déplacé/ itinérant	Violence conjugale	Chômage/ Recherche du travail	Problèmes familiaux/ divorce	Problèmes avec l'aide sociale	Chômage/ Recherche du travail
Violence conjugale	Problèmes avec l'aide sociale	Toxicomanie	Chômage/ Recherche du travail	Chômage/ Recherche du travail	Problèmes avec l'aide sociale
Chômage/ Recherche du travail	Incapacité de payer le loyer ou l'hypothèque	Incapacité de payer le loyer ou l'hypothèque	Itinérant/ Déplacé	Incapacité de payer le loyer ou l'hypothèque	Incapacité de payer le loyer ou l'hypothèque
Incapacité de payer le loyer ou l'hypothèque	Chômage/ recherche du travail	Itinérant	Violence conjugale	Itinérant/ déplacé	Violence conjugale
Problèmes avec l'aide sociale	Déplacé/ itinérant	Problèmes avec l'aide sociale	Problèmes avec l'aide sociale	Problèmes familiaux/ divorce	Maladie physique ou mentale
Problèmes familiaux/divorce	Maladie mentale ou physique	Problèmes familiaux/divorce	Toxicomanie	Maladie mentale ou physique	Problèmes familiaux/ divorce

**Encadré 2a : Principales raisons du sans-abrisme par ethnie (Autochtones)
V2 à V4**

Janvier 2001	Juillet 2001	Janvier 2002
<ul style="list-style-type: none"> • Violence conjugale • Chômage/Cherche du travail • Déplacé/itinérant • Toxicomanie • Problèmes avec l'aide sociale • Incapacité de payer le loyer ou l'hypothèque 	<ul style="list-style-type: none"> • Chômage/Cherche du travail • Incapacité de payer le loyer ou l'hypothèque • Toxicomanie • Problèmes avec l'aide sociale • Déplacé/itinérant • Maladie mentale ou physique 	<ul style="list-style-type: none"> • Chômage/Cherche du travail • Problèmes avec l'aide sociale • Incapacité de payer le loyer ou l'hypothèque • Violence conjugale • Déplacé/itinérant • Problèmes familiaux/divorce

Étape II : Enquête de quartier

Dans l'enquête de quartier, la taille des échantillons a différé pendant l'été et l'hiver car les conditions météorologiques et les heures de clarté sont plus propices aux enquêtes porte à porte pendant l'été. Néanmoins, le taux de réponse a été constant dans toutes les études, se chiffrant à environ 63 %. Dans le volet 4, le taux d'habitants qui ont ouvert leur porte aux chercheurs a été de 63,2 %.

Pour ce quatrième volet, en janvier 2002, l'échantillon a compté 184 ménages, par rapport à 195 dans le deuxième et à 377 dans le troisième. Comme nous l'avons constaté lors des trois enquêtes de quartier précédentes, ce sont surtout des femmes (63 %) plus que des hommes (36 %) qui ont répondu. Ces personnes étaient âgées de 17 à 88 ans, la moyenne étant de 43 ans (la moyenne d'âge était de 44 dans V2 et de 43 dans T3). À l'instar des enquêtes précédentes, l'échantillon reflète la dominance ethnique de la population de Sudbury, avec 47 % des répondants se disant Canadiens anglophones ou d'origine britannique, irlandais, écossaise ou australienne. À celles-ci s'ajoutent 35 de Francophones et 19 % de personnes d'origine européenne (surtout italienne, allemande, polonaise, ukrainienne et finlandaise). Une petite proportion de répondants (4 %) étaient autochtones ou membres d'une minorité visible (1 %) comme les Asiatiques ou les Africains. La composition ethnique de l'échantillon était presque identique à celle des échantillons des trois études précédentes.

De nouveau comme dans les études de quartier précédentes, à cause de la sur-représentation de quartiers pauvres, plus de la moitié des répondants (55 % dans V4, par rapport à 64 % dans V3 et 67 % dans V1) ont dit avoir un revenu inférieur à la moyenne. Juste un peu plus de 20 % des répondants ont dit que le revenu de leur ménage se situait dans la moyenne pour Sudbury alors qu'il était au-dessus de la moyenne dans 24 % des cas.

Le sans-abrisme constitue-t-il un problème?

La plupart des participants (84 %) au quatrième volet ont été d'avis que le sans-abrisme est un problème. Il n'est pas surprenant qu'en raison de la couverture médiatique de la question, un peu plus des deux tiers (67 %) aient déclaré avoir entendu parler du sans-abrisme à Sudbury.

Raisons perçues du sans-abrisme et facteurs liés à cette situation

Raisons perçues du sans-abrisme

Les réponses à la question générale : « À votre avis, pourquoi y a-t-il des sans-abri à Sudbury? » a généré la même série de réponses que lors des études précédentes. Le tableau 12 compare les réponses des résidents et les raisons données par les sans-abri dans les quatre études. Les Sudburois ont cité les mêmes principaux facteurs lors des quatre volets : chômage, réductions des dépenses sociales et politiques de l'aide sociale. Dans les quatre volets, la pénurie de logements à prix abordable a occupé la troisième place. En ce sens, la majorité des réponses ont concordé avec les principales raisons du sans-abrisme énoncées par les sans-abri eux-mêmes.

Tableau 12 : Comparaison des explications du sans-abrisme données par les résidents et les sans-abri au cours des volets 1, 2, 3 et 4

Raisons	Résidents				Sans-abri			
	Pourcentage des réponses				Pourcentage des réponses			
	V1	V2	V3	V4	V1	V2	V3	V4
Chômage/scolarisation et qualifications insuffisantes	30,3	23,7	25,8	28,4	22,7	11,6	18,0	20,8
Pénurie de logements à prix abordable/coûts de la vie et du loyer élevés/faible revenu ou pauvreté	21,6	8,6	14,3	14,2	14,3	14,1	9,3	15,5
Compressions de l'aide sociale ou pénurie d'assistance sociale <ul style="list-style-type: none"> • Politiques gouvernementales et pénurie de fonds/pas assez de services • Conditions d'admissibilité à l'aide sociale • « Mike Harris » 	20,1	25,8	19,8	16,4	20,4	17,6	19,1	20,5
Échec personnel/mode de vie ou choix de mode de vie <ul style="list-style-type: none"> • Personne paresseuse • Faillite ou mauvaise gestion financière • Personne qui refuse toute aide 	9,3	10,8	15,1	7,6	--	--	--	--
Relations familiales malsaines <ul style="list-style-type: none"> • Absence de soutien familial • Expulsion • Cycle familial • Jeune qui a quitté le domicile parental/adolescent fugueur • Divorce 	5,3	8,1	5,9	2,2	7,1	5,9	9,8	9,5
Besoin de soutien ou d'information/personne qui n'a nulle part où aller/itinérante ou déplacée	4,6	8,3	2,9	1,8	6,4	16,2	10,8	8,7
Problèmes de santé mentale ou physique	3,4	8,1	6,7	14,7	2,8	5,2	8,0	8,3
Toxicomanie	1,9	2,2	3,4	6,2	9,4	2,8	10,4	6,4
Communauté égoïste	1,6	0,8	1,0	--	--	--	--	--
A perdu tout espoir	1,6	0,3	2,1	1,0	--	--	--	--
Mauvais traitement, abus sexuels ou violence conjugale	--	2,2	1,4	1,3	11,5	22,4	5,4	6,1
Libération de prison	--	--	0,3	--	2,0	2,8	2,6	2,6
Autres	--	0,3		6,2	--	2,1	6,5	1,6
TOTAL DES RÉPONSES	100	100	100	100	100	100	100	

^a Étant donné que les résultats se basent sur les multiples réponses des participants, le nombre de réponses est supérieur au nombre de participants.

Dans le volet 4, la quatrième principale raison a été la maladie mentale ou les problèmes de santé; par rapport aux études précédentes, environ le double des répondants ont cité la maladie mentale dans le volet 4. En outre, le nombre de répondants qui ont fait le commentaire que le sans-abrisme était un choix ou le résultat de la paresse a été seulement la moitié du nombre enregistré dans le troisième volet. Comme dans les études précédentes, très peu de résidents ont attribué le problème aux mauvais traitements et à la violence conjugale; ils ont fait référence plutôt à des relations familiales malsaines ou peu prévenantes plutôt qu'à la violence familiale.

Facteurs liés au sans-abrisme

Dans les quatre études de quartier, nous avons demandé aux répondants d'indiquer dans quelle mesure une série de facteurs contribuaient au sans-abrisme dans le Grand Sudbury. Le tableau 13 fait état du pourcentage de personnes qui les ont choisis. Dans l'ensemble, les points de vue recueillis lors du quatrième volet n'ont pas tellement différés de ceux recueillis lors du volet précédent. Cependant, il y a eu des modifications statistiquement importantes dans trois cas : la santé mentale, les faibles revenus et la pénurie de logements à prix abordable. Par rapport au troisième volet, une plus grande proportion de résidents interrogés lors du quatrième volet ont attribué le sans-abrisme à sudbury à ces facteurs.

Il convient de souligner en outre qu'à l'exception du divorce ou de la séparation, la majorité des participants aux quatre études ont convenu que tous les facteurs sont liés au problème du sans-abrisme au palier local. Les trois facteurs responsables principalement du sans-abrisme cités constamment dans les quatre études ont été l'alcoolisme ou la toxicomanie, le chômage et la pauvreté accrue.

Comparaison des attitudes envers le sans-abrisme : à Sudbury et au Canada

Dans le quatrième volet, une série de questions a été ajoutée au questionnaire afin de pouvoir comparer les opinions de la population locale et celles d'un échantillon national recueillies lors d'une étude menée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en collaboration avec Environics. Le tableau 14 donne les résultats de cette analyse.

Les résultats indiquent que les attitudes de l'échantillon sudburois utilisé dans le quatrième volet étaient semblables à celles constatées par la SCHL et Environics dans le sondage d'opinion publique auprès de la population canadienne. La majorité de l'échantillon sudburois pensait que le sans-abrisme augmente au Canada, que plus de jeunes gens, de femmes et d'enfants deviennent sans-abri, que les organismes comme les banques alimentaires et les abris ne suffisent pas pour régler le problème, et que le problème est coûteux pour la société et non pas seulement pour les sans-abri eux-mêmes. Les réponses sans doute les plus frappantes ont été celles appuyant l'énoncé disant que les gouvernements devraient dépenser plus pour prévenir le sans-abrisme : plus de 60 % de l'échantillon local l'ont appuyé fortement, par rapport à seulement 28 % de l'échantillon national.

**Tableau 13 : Pourcentage des résidents attribuant le sans-abrisme à Sudbury à des facteurs donnés^a
V1 à V4**

Facteurs	Juillet 2000	Janvier 2001		Juillet 2001		Janvier 2002	
	D'accord (%)	D'accord (%)	Classement ^b	D'accord (%)	Classement ^b	D'accord (%)	Classement ^b
Chômage	80,9	84,6	2	71,4	3	72,9	3
Pauvreté accrue	78,8	83,6	3	71,6	2	72,9	4
Alcoolisme/toxicomanie	77,3	88,1	1	76,6	1	77,0	1
Pénurie de fonds pour payer les programmes sociaux	73,7	79,2	7	63,0	5	63,4	6
Pénurie d'assistance sociale	64,9	80,6	5	57,0	7	59,5	7
Maladie mentale	64,2	82,9	4	66,4	4	74,3	2*
Bas salaires	61,7	75,9	9	57,2	6	65,9	5*
Aide sociale insuffisante	60,1	80,3	6	56,1	8	58,4	8
Pénurie de logements abordables	56,8	78,4	8	51,1	10	55,8	9*
Loyer excessif	56,4	72,7	10	51,1	11	53,7	11
Violence conjugale	54,5	60,1	11	52,5	9	54,0	10
Divorce/séparation	42,6	49,2	12	38,3	12	46,5	12

^a Les questions sont énumérées selon l'importance accordée par les résidents lors du volet 1; les pourcentages des catégories *D'accord* et *Tout à fait d'accord* ont été additionnés

^b Le classement indique l'ordre d'importance

* Signifie qu'il existait une différence statistiquement significative entre les opinions des résidents en juillet 2000 par rapport à janvier 2001, et en janvier 2001 par rapport à juillet 2001 sur ces facteurs ($p < 0,05$).

**Tableau 14 : Attitudes envers le sans-abrisme :
Sudbury, V4 et échantillon de la SCHL^a**

Attitudes	Sudbury 2002			SCHL 2000		
	Tout à fait d'accord (%)	D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Tout à fait d'accord (%)	D'accord (%)	Pas d'accord (%)
Le nombre de sans-abri au Canada augmente beaucoup.	50	32	2,9	44	36	14
La population des sans-abri au Canada évolue et inclut plus de jeunes, de femmes et d'enfants.	59	24	3,4	54	35	7
Les organisations, comme les banques alimentaires et les centres d'hébergement temporaires sont des solutions suffisantes (assez bonnes) pour faire face au problème du sans-abrisme.	6	6	76	7	13	79
Les sans-abri incluent des personnes qui doivent s'allier à d'autres parce qu'elles n'arrivent pas à trouver de logement.	37	26	17	40	37	21
Des gens peuvent avoir un revenu mais être quand même sans abri.	48	22	14	33	36	28
Le sans-abrisme ne fait de mal qu'aux sans-abri eux-mêmes. Le sans-abrisme ne coûte pas vraiment à la société.	6	5	82	4	9	86
Les gouvernements devraient dépenser plus pour prévenir le sans-abrisme.	61	18	10	28	39	30

^a Enquête sur les attitudes des Canadiens envers le sans-abrisme — 1996-2000.

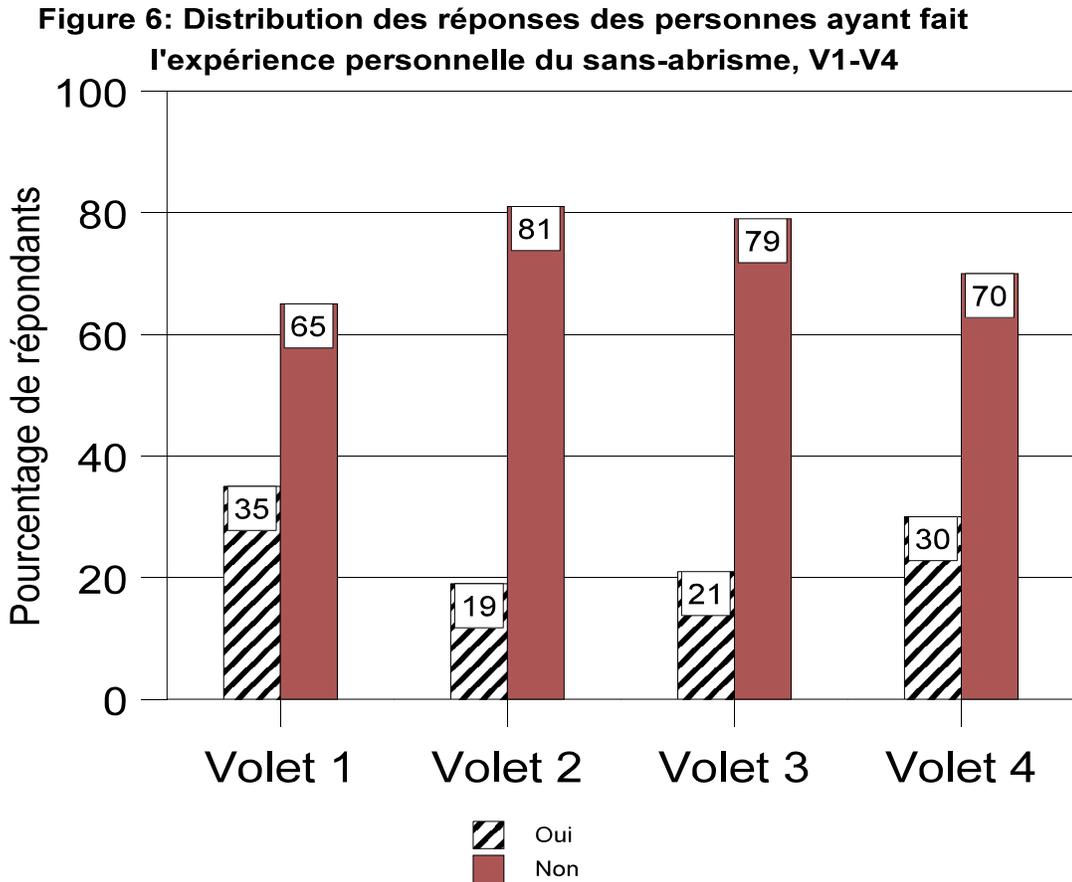
Expériences personnelles avec le sans-abrisme : en général et à Sudbury

En général

L'enquête incluait des questions sur les expériences personnelles en matière de sans-abrisme afin de déterminer si les résidents, des membres de leur famille, ou des amis avaient déjà été sans-abri³ (c.-à-d. à n'importe quel endroit), et si quelqu'un qu'ils connaissaient, vivant à Sudbury, avait déjà

³ La question était la suivante : « Avez-vous ou un membre de votre famille ou un ami déjà été sans-abri? »

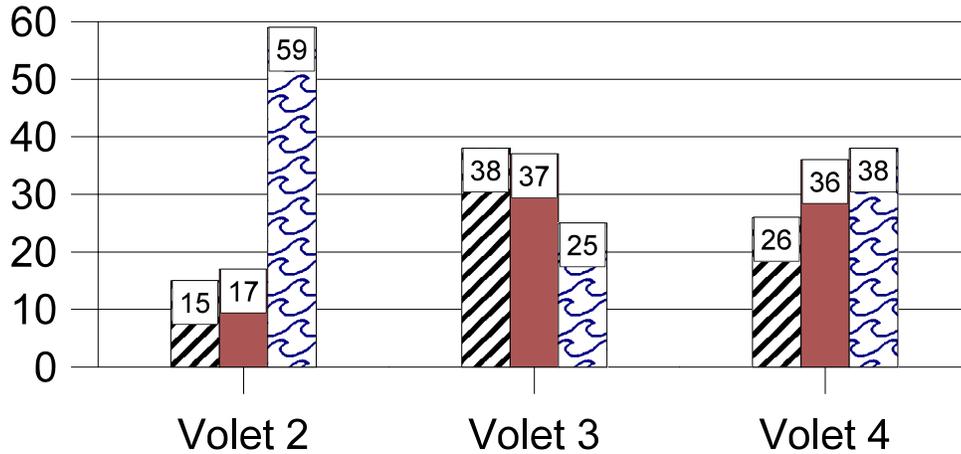
été sans-abri. Les résultats sont indiqués dans les figures 6 et 7. Premièrement, entre 19 et 35 % des échantillons des volets 1 à 4 ont dit qu’eux ou une connaissance avaient été sans-abri. Les résultats du quatrième et du premier volets sont très semblables, avec environ le tiers des résidents ayant indiqué qu’eux, un membre de leur famille ou un ami avait été sans-abri.



La figure 7 compare les réponses à la question : « Qui était sans-abri - vous, un membre de la famille, ou un ami? » Les résultats ont varié considérablement pour les échantillons des volet 2 et 4 (Cette question n’a pas été posée dans le volet 1). Entre 15 % et 38 % de ceux qui ont affirmé avoir été touché par le sans-abrisme ont indiqué qu’eux-mêmes avaient été sans-abri. Dans le volet 4, juste un peu plus du quart des répondants ayant été touchés par ce phénomène avaient été sans-abri. Dans les troisième et quatrième volets, plus du tiers ont indiqué qu’un membre de la famille avait été sans-abri. Sept personnes dans le volet 3 et deux dans le volet 4 ont dit que des membres de leur famille et des amis avaient été sans-abri à certaines époques.

Figure 7: Qui était sans-abri?

V2 à V4



"Qui était sans-abri?"

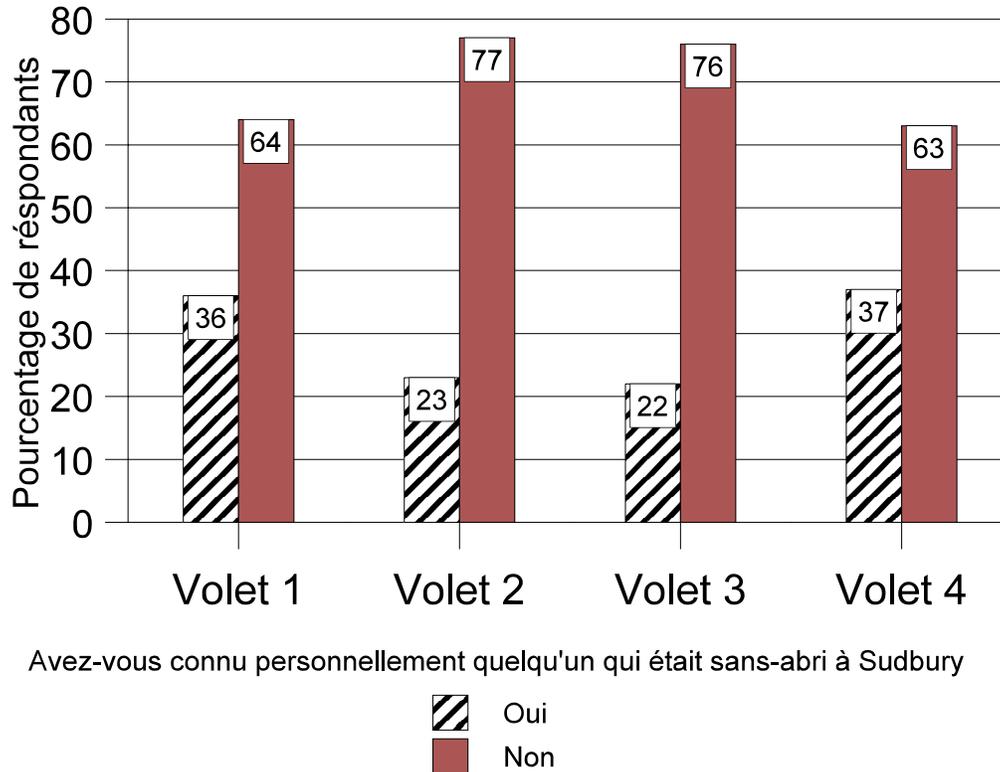
-  Résidents
-  Membres de la famille
-  Amis

Expériences personnelles du sans-abrisme à Sudbury

Comme indiqué ci-dessus, nous avons demandé aux résidents s'ils avaient connu personnellement des sans-abri à Sudbury. Les réponses à cette question ont varié au fil des quatre études (voir la figure 8). Par rapport aux deuxième et troisième volet, les résultats des quatrième et premier volets ont été semblables⁴. La proportion de répondants ayant indiqué qu'ils avaient connu un sans-abri à Sudbury était en général semblable à celle des personnes ayant été ou ayant connu des sans-abri en général. Néanmoins, dans le volet 4, un nombre légèrement plus grand de personnes ont répondu affirmativement à la deuxième question (c.-à-d., celle qui consistait à savoir si elles connaissaient un sans-abri à Sudbury) qu'à la première question qui se concentrait sur elles-mêmes, un membre de la famille ou des amis en général.

⁴ La question était : « Avez-vous connu personnellement quelqu'un qui était sans-abri à Sudbury? »

Figure 8: Pourcentage de personnes ayant été touchées par le sans-abrisme à Sudbury, V1 - V4



Raison

s du sans-abrisme : en général et à Sudbury

En général

Les principales raisons évoquées pour expliquer le sans-abrisme qu'ont connu les résidents, leur famille ou des connaissances sont exposées dans le tableau 15. Les résidents ont donné des relations familiales malsaines comme principale raison. Dans le volet 4, la deuxième raison a été le fait que les personnes n'ayant nulle part où aller finissaient par changer d'endroit en permanence ou temporairement. Parmi les autres raisons citées figuraient la toxicomanie, la maladie mentale, la pénurie de logements à prix abordable et le chômage.

Sudbury

Les explications les plus communes de la situation de sans-abri de connaissances de Sudbury (voir le tableau 15) rejoignaient celles données pour les expériences personnelles dont il est question ci-dessus (c.-à-d. des résidents, de membres de la famille ou d'amis en général). Les questions familiales, comme l'absence de soutien familial, l'expulsion, la fugue d'adolescents, ont figuré parmi les principales causes du sans-abrisme. La toxicomanie s'est classée à la deuxième place, suivie par la maladie mentale. En outre, les questions structurelles que sont la pauvreté, la pénurie de logement à prix abordable, le chômage et les politiques gouvernementales ont été mentionnées par le cinquième des répondants. Combinés dans une seule catégorie, les facteurs structurels

constituent la deuxième catégorie en importance des raisons fournies pour le sans-abrisme à Sudbury.

Tableau 15 : Raisons pour lesquelles des membres des réseaux personnels des résidents étaient sans abri : en général et à Sudbury, V3 et V4

Raisons	En général				Sudbury	
	Volet 3		Volet 4		Volet 4	
	N	%	N	%	N	%
Rapports familiaux malsains (manque de soutien familial, expulsé, cycle familial, jeune qui a quitté la maison/adolescent fugueur, divorce)	38	35.5	13	27.1	18	25.3
Toxicomanie	14	13.1	6	12.5	11	15.5
Mauvais traitements, abus sexuels ou violence conjugale	12	11.2	3	6.3	6	8.5
Suppression de l'aide sociale ou manque d'assistance sociale	9	8.4	1	2.1	2	2.8
Chômage/scolarisation et qualifications insuffisantes	8	7.5	4	8.3	10	14.1
Maladie mentale/problèmes de santé	8	7.5	6	12.5	9	12.7
Pénurie de logements abordables/coûts de subsistance et loyer élevés/faible revenu ou pauvreté	7	6.6	5	10.4	8	11.2
Besoin de soutien ou d'information/personne n'ayant nulle part où aller/itinérant ou déplacé	4	3.7	8	16.7	1	1.4
Libération de prison	2	1.9	--	--	--	--
A perdu l'espoir/aucune confiance	1	0.9	--	--	--	--
Échec personnel/mode de vie ou choix du mode de vie	1	0.9	2	4.1	6	8.5
Autres	3	2.8	--	--	--	
TOTAL DES RÉPONSES	107	100	42	100	71	100

^a Étant donné que les résultats se fondent sur les multiples réponses des participants, le nombre de réponses est supérieur au nombre de personnes qui ont répondu à cette question.

Solutions au sans-abrisme perçues par les résidents

Dans les quatre études, nous avons posé des questions à réponses ouvertes aux répondants afin de

savoir quelles solutions ils proposaient au sans-abrisme. Le tableau 16 énonce les solutions proposées par les résidents de Sudbury et les compare aux trois enquêtes de quartier précédentes (volets 1, 2 et 3). Les résultats concordent dans une large mesure à ceux des études précédentes. Comme le montre ce tableau, la première solution proposée par les résidents lors des 3 volets était d'attribuer plus de fonds gouvernementaux à l'aide sociale, aux services et programmes sociaux visant à aider les sans-abri. Dans le volet 4, l'établissement d'un nombre accru de refuges et de services d'intervention a constitué la deuxième priorité, suivie par le règlement des problèmes structurels concernant la pénurie de logements à prix abordable et le chômage. Un nombre substantiel de répondants estime aussi qu'il faudrait faire plus pour sensibiliser la population à la question.

Dans les quatre études, une poignée seulement de répondants ont déclaré que le gouvernement devrait sanctionner les sans-abri en réduisant les dépenses ou en instaurant des règlements plus sévères en matière de travail obligatoire et d'assistance sociale. Par conséquent, les opinions et données qualitatives découlant des réponses ouvertes appuient les réponses, rapportées ci-dessus, aux questions structurées où la majorité des répondants trouvaient que les gouvernements devraient faire plus pour régler le sans-abrisme.

Tableau 16 : Points de vue des résidents sur les stratégies de règlement du sans-abrisme, V1 à V4

	V1	V2	V3	V4
Stratégies	% des réponses	% des réponses	% des réponses	% des réponses
Plus de fonds gouvernementaux pour l'aide sociale, les services sociaux et les services de santé mentale	44.8	35.5	37.0	20.7
Accroître la sensibilisation du public sur la question	14.1	1.7	7.3	15.1
Créer plus d'emplois, de meilleurs emplois et de l'aide à l'emploi	12.4	10.7	17.0	13.4
Logement à prix abordable	11.4	13.2	13.5	16.2
Créer plus de refuges	9.4	20.5	14.8	20.7
La communauté devrait faire des dons	4.0	0.9	2.4	5.6
Changer le gouvernement provincial	3.0	3.4	2.4	--
Effectuer plus de recherches sur le sans-abrisme local	1.0	7.3	2.6	--
Réduire les dépenses gouvernementales/instaurer des règlements plus stricts en matière d'aide sociale	--	--	3.0	1.6

Étape III : Observations sur le terrain

L'étude comportait une composante qualitative menée sur le terrain qui consistait à effectuer des observations à des endroits fréquentés par les sans-abri de Sudbury pendant la semaine consacrée à l'étude (du 23 au 29 janvier). Le but était de comprendre les circonstances qui avaient mené ces personnes à la rue et d'effectuer une comparaison avec les données des collectes précédentes. Les membres de l'équipe de recherche ont accompagné des travailleurs fournissant des services aux sans-abri ainsi que des agents des services régionaux de la police de Sudbury au cours de leurs patrouilles nocturnes. Des entrevues ont aussi eu lieu avec des sources clés d'information de ces services et d'autres organismes servant la population des sans-abri.

Les principaux thèmes relevés au cours des observations sur le terrain effectuées lors des volets 1 à 4 étaient à peu près semblables, comme le montre l'encadré 3 (sauf pour les différences évidentes liées à la température en janvier). Une différence clé est que tous les membres de l'équipe du volet 3 ont observé directement le lien entre la vie dans la rue et la prostitution, alors qu'il était absent des études antérieures.

Encadré 3 : Thèmes ressortant des observations sur le terrain, V1 à V4

Thèmes	Juillet 2000	Janvier 2001	Juillet 2001	Janvier 2002
Maladie mentale	✓	✓	✓	✓
Toxicomanie	✓	✓	✓	✓
Des « personnes normales » sont sans abri	✓	✓	✓	✓
Relations d'aide parmi les sans-abri	✓	✓	✓	✓
Accès aux services de soutien	✓	✓	✓	✓
Questions de santé	✓	✓	✓	✓
Ennuis et facteurs de stress quotidiens (p. ex. porter des sacs)	✓	--	✓	✓
Trouver un endroit pour dormir	✓	--	✓	✓
Trouver un endroit pour se tenir au chaud	--	✓	--	✓
Adolescents sans-abri	✓	✓	✓	✓
Prostitution	--	--	✓	✓

Note: ✓ indique que la question/le thème a été observé directement et consigné dans les notes prises sur le terrain.

Maladie mentale

Il est difficile de documenter la prévalence des problèmes mentaux parmi les sans-abri. Le dénombrement de 2002 effectué par les organismes a indiqué qu'environ 10 % des sans-abri avaient attribué leur condition de sans-abri à la maladie mentale. Cependant, la documentation scientifique fait état d'une proportion beaucoup plus élevée de maladies mentales parmi les sans-abri (voir groupe de travail du maire sur le sans-abrisme, 1999). La prévalence de la maladie mentale parmi les clients des refuges de Toronto est deux ou trois fois plus élevée que parmi la population en général; les deux tiers de ces personnes ayant une maladie mentale incurable (groupe de recherche sur la politique en matière de santé mentale, 1997). Quand on les interroge sur les raisons du sans-abrisme, les personnes ne disent pas souffrir de problèmes mentaux pour toutes sortes de raisons, y compris le caractère infamant de la chose qui persiste dans notre société.

Dans toutes les études précédentes, des travailleurs sociaux de Sudbury ont relaté à l'équipe de recherche les récits de maladie mentale concernant des personnes qui passent un temps considérable dans les rues. De l'avis de sources clés, la majorité des sans-abri souffrent de formes diverses de maladies mentales. En outre, la documentation scientifique révèle que le fait d'être sans-abri peut aussi entraîner des troubles mentaux à cause des difficultés et du stress de la vie dans la rue. Les notes suivantes ont été prises sur le terrain pendant la semaine du volet 4 lors d'entretiens avec des travailleurs sociaux :

On voit souvent une femme sans-abri poussant un landau de bébé et couchant dans divers endroits du centre-ville. On m'a dit qu'on ne pouvait l'approcher qu'avec son autorisation et qu'elle couche dehors, au pied d'un escalier du centre commercial. J'ai été étonné de voir que quelqu'un puisse coucher là, étant donné que l'escalier est en métal et ne peut pas dégager beaucoup de chaleur. J'ai demandé : « elle a dort ici? en hiver? ». De nouveau, mon interlocuteur a répondu par l'affirmative et a dit qu'on l'avait vue là en hiver. Une autre personne a dit que cette femme avait été internée à l'hôpital psychiatrique de North Bay.

Les travailleurs sociaux étaient au courant des problèmes mentaux particuliers de certains sans-abri, dont des suites de traumatismes crâniens.

Toxicomanie

Il est aussi difficile de déterminer l'envergure de la toxicomanie parmi les sans-abri. Cependant, les notes prises sur le terrain par nos chercheurs contiennent de nombreuses références aux odeurs d'alcool et à l'usage de diverses drogues de rue. La toxicomanie est aussi évidente dans les rues : seringues utilisées et bouteilles vides dans des endroits du centre-ville occupés par des sans-abri. Un incident observé pendant le volet 4 montre que la drogue remplace l'alcool :

Un homme qui semblait être sous l'influence d'une substance quelconque s'est approché du travailleur social. Il bredouillait, disait qu'il était alcoolique et avait besoin d'aide. Le travailleur social m'a dit que l'haleine de l'homme sentait la Listerine, que les gens buvaient parfois quand ils ne pouvaient pas obtenir d'alcool.

D'autres notes prises sur le terrain décrivent la situation d'une femme sans-abri chronique, qui couche au centre-ville et n'est pas autorisée à chercher refuge dans l'établissement de désintoxication des femmes. Interrogées sur les endroits où les sans-abri se rassemblaient, des sources ont fréquemment fait allusion à la « Booze Can » (la boîte à alcool) :

La « Booze Can » est un lieu en plein air où les gens se rassemblent pour socialiser et boire. On m'a dit aussi que les gens se regroupent pour boire sur les rails du chemin de fer derrière l'ancien City Lights dans la rue Froad.

Il est important de remarquer que la documentation scientifique traitant du sans-abrisme est incapable de démêler la séquence des causes et effets entre la toxicomanie et le sans-abrisme. De nombreux alcooliques ne deviennent jamais sans-abri et beaucoup de sans-abri n'abusent pas d'alcool ou de drogues. Cependant, la toxicomanie peut devenir un moyen de supporter les conditions difficiles entourant le sans-abrisme. Comme Wagner (1993) l'a observé : « ... une fois devenus sans-abri, beaucoup de gens commencent à boire et à montrer des signes de dépression et même des comportements bizarre » (p. 149).

Le sans-abrisme parmi les gens ordinaires

Les études précédentes menées sur le terrain ont fait état des commentaires des agents de police et des travailleurs sociaux qui ont indiqué que de nombreux sans-abri ne semblent pas en apparence être dans des conditions désespérées. Par exemple, le déménagement peut conduire certaines personnes à la rue. Des femmes qui cherchent à fuir des relations violentes font partie de la population des sans-abri. Les notes prises sur le terrain pendant le quatrième volet ont décrit le cas d'une femme de 25 ans que son mari avait frappée pendant trois ans :

Elle a déménagé à Calgary et a essayé de refaire sa vie, Elle n'avait pas grand chose et s'est retrouvée à la rue à l'occasion. À Calgary, elle a commencé à voir un autre homme qui a commencé à devenir très violent, verbalement et physiquement. Elle l'a quitté et a décidé de prendre l'autobus pour Sudbury, et de repartir à zéro de nouveau. Elle a rencontré quelques personnes de son âge... Toutes les personnes de ce groupe partent pour Toronto. Elle admet qu'ils n'ont pas d'endroit où demeurer mais qu'ils aviseront quand ils arriveront.

Au cours du volet 3, nous avons eu le cas d'une famille de trois enfants qui avait déménagé de Vancouver à Sudbury et avait dormi dans le parc pendant de nombreuses semaines avant de déménager dans un édifice brûlé.

En plus de la présence de « gens ordinaires » parmi les sans-abri, les travailleurs sociaux ont aussi entendu parler de nombreux sans-abri qui naviguent d'un divan à l'autre (c'est-à-dire, qui demeurent temporairement chez des amis et déménagent chez les uns et les autres afin d'avoir un abri). Un travailleur a fait remarquer dans le volet 4 qu'il y a de plus en plus de « navigateurs » de ce type et que cette forme de sans-abrisme ne peut pas être mesurée. De fait, l'enquête de quartier a révélé seulement deux « navigateurs », et il serait difficile de mettre au point une méthode pour saisir ce phénomène. Même les procédés d'échantillonnage systématique ne conviennent pas à cette tâche. Comme le travailleur social l'a souligné, « nous ne pourrons jamais dresser le tableau réel du sans-

abrisme ».

Relation d'aide entre les sans-abri

Dans toutes nos études précédentes, nous avons décrit la communauté d'entraide que forment les sans-abri. Le volet 4 a documenté divers aspects de cette communauté. Une source a indiqué que le centre-ville de Sudbury est généralement assez sûr et qu'il n'y a habituellement peu d'incidents. Les notes prises sur le terrain reprennent les commentaires concernant les gens de la rue :

Les gens de la rue ne sont en général pas agressifs. Ils sont relativement inoffensifs et assez amicaux.

Les travailleurs sociaux font également état de la présence d'« aidants naturels » qui contribuent à aider la population des sans-abri. Il s'agit d'anciens sans-abri, à qui les sans-abri font confiance, et qui facilitent l'intervention auprès de personnes difficiles à servir.

L'aidant naturel fait cela depuis cinq ans. La plupart des personnes absolument sans-abri lui font énormément confiance et transigent aisément avec lui.

Les services qui peuvent exploiter les forces des membres (et anciens membres) de la population des sans-abri ont de meilleures chances de réussir à aider des personnes qui ont pris racine dans la vie à la rue à réintégrer un logement et à reprendre une vie stable dans la collectivité.

Accès aux services de soutien

Nos études précédentes ont décrit le rôle vital que les organismes servant la population des sans-abri jouent pour répondre aux besoins fondamentaux. Dans les organismes offrant des services alimentaires d'urgence, comme les soupes populaires, on peut voir des personnes appréciant la compagnie qu'elles y trouvent.

Il y avait environ 32 hommes et 8 femmes qui mangeaient des pâtes à la Mission. Ils étaient en groupes interactifs de trois à cinq personnes, assises et mangeant à des tables.

Une sans-abri a dit que la Mission était un lieu chaud et invitant où elle pouvait rencontrer ses amis de la rue.

Les travailleurs sociaux et les agents de police peuvent offrir un peu d'aide de sorte que les sans-abri ne souffrent pas du froid. Cependant, les résultats du volet 4 montrent qu'ils peuvent faire très peu parfois :

La travailleuse a expliqué que certaines nuits comme celle-ci (-23 °), il n'y a pas beaucoup de clients dehors car ils ont trouvé un abri quelconque. Elle ajoute qu'il est arrivé qu'un client lui demande de lui trouver un endroit où passer la nuit mais que les refuges étaient tous pleins. Dans ces cas-là, elle ne peut rien faire sinon donner beaucoup de vêtements chauds et de couvertures. Nous quittons Tim Horton's et allons inspecter les ruelles à la

lampe électrique pour voir si quelqu'un est endormi dans un banc de neige. elle me dit que c'est déjà arrivé et que, dans ces cas, il faut réveiller la personne afin de prévenir l'hypothermie ou la mort.

Les travailleurs sociaux ont la tâche importante de mettre les sans-abri en rapport avec des services et de leur apporter des articles comme de la nourriture, des vêtements, des aiguilles propres et des condoms.

Problèmes de santé

Les dangers pour la santé des sans-abri peuvent être graves. Comme indiqué ci-dessus, en hiver, ils peuvent inclure l'exposition au froid.

On a trouvé un homme dans la ruelle Massachusetts une nuit. Il était enveloppé dans quatorze manteaux et la police l'a emmené pour qu'il puisse se réchauffer. Il venait d'arriver en ville.

Une source a indiqué qu'un homme avait été à l'hôpital après avoir été gravement exposé au froid. Ses orteils et ses pieds étaient noirs et mauves à cause des gelures. Quoique ses pieds aient pu être soignés, les orteils n'ont pas pu être sauvés.

En hiver, le froid pose un risque pour la santé des sans-abri. Parmi les autres problèmes de santé recensés lors de nos études précédentes figurent les maladies chroniques pour lesquelles les sans-abri ont du mal à obtenir un traitement. Les personnes qui couchent dans les refuges courent aussi le risque d'attraper des maladies infectieuses. En outre, les risques que courent les utilisateurs de drogues injectables et les prostituées ont été établis. Le nouveau service de santé, la Clinique du coin/Corner Clinic, qui sert les sans-abri du centre-ville, est un ajout important au réseau des services visant cette population.

Ennuis et facteurs de stress quotidiens

La préoccupation majeure des sans-abri est de satisfaire les besoins fondamentaux, c.-à-d., manger et s'abriter. Étant donné qu'il faut pour cela pouvoir se déplacer facilement, ils ne peuvent pas s'embarrasser de possessions personnelles. Une observation commune consignée dans les notes prises sur le terrain est que les gens portent de nombreuses couches de vêtements. Une membre de l'équipe de recherche a pris les notes suivantes sur un jeune homme qu'elle avait rencontré pendant l'été :

... Je l'ai revu dans les rues. Les mêmes cheveux roux volant au vent, mais il portait maintenant plusieurs couches de vêtements chauds qui le faisaient paraître plus gros qu'il n'était en réalité. Il a dû obtenir des vêtements en cours de route car il ne portait pas grand chose sur lui, comme la plupart des gens qui vivent dans la rue.

En hiver, la population en général voit moins les sans-abri parce que le froid les oblige à trouver des endroits abrités. Les notes prises sur le terrain ne font pas état des même types de luttes que celles

observées en juillet : des personnes cherchant de la nourriture dans les poubelles ou poussant un landau rempli de sacs contenant leurs possessions. Cependant, les sans-abri ont du mal à prendre soin de leur hygiène personnelle. Les vêtements sont sales et des odeurs corporelles se dégagent. La présence de salles de bain dans la nouvelle Clinique du Coin/Corner Clinic peut alléger la difficulté de trouver des endroits pour satisfaire des besoins fondamentaux.

Trouver un endroit pour dormir

Les travailleurs sociaux connaissent les endroits où on peut trouver des sans-abri. Comme une personne l'a dit : « Il faut se mettre à leur place. Il faut aller là où on chercherait un endroit pour dormir ».

Nous avons décrit divers endroits du centre-ville dans nos études précédentes. Au cours de la présente étude, nous avons relevé une vaste série d'endroits qui offrent un abri et de l'intimité :

Derrière le bâtiment de la place Brady, il y avait un endroit où quelqu'un avait dormi récemment avant notre visite. Il y avait encore sur des branches étalées sur le sol la trace de quelqu'un qui s'y était assis ou couché. C'était un bon endroit pour un sans-abri parce qu'il n'y avait pas de caméras, le rocher protégeait du vent, la personne pouvait se cacher mais être malgré tout au courant des allées et venues autour du bâtiment.

Il y avait un endroit en haut des rochers sous un passage supérieur où des gens pouvaient se cacher... Le travailleur m'a ensuite amené à un fossé. Il m'a montré une trace qui allait du trottoir jusqu'au fossé où des gens allaient se rassembler ou dormir. C'était une bonne cachette... Nous avons sillonné la plupart des ruelles du centre-ville, Il y avait un cul-de-sac entre deux édifices, ce qui créait une petite alcôve protégée du vent, où il n'y avait donc pas de neige et était un peu plus chaude. En été, il y a plus de gens dans les ruelles, sous les escaliers, et sous le porche des magasins [par rapport à l'hiver].

Le dernier endroit que j'ai visité fut le pont de la rue Elgin. J'ai fait un pas en arrière lorsque je suis tombé sur un lit : là, devant moi, il y avait un sac de couchage écossais vert et une couverture en laine polaire. Au-dessus de moi, je pouvais entendre le bruit sourd de voitures qui passaient et du vent qui soufflait sur le passage supérieur.

D'autres sources ont indiqué d'autres endroits où les sans-abri se rassemblent ou dorment en hiver : stationnements couverts, sous des escaliers, sous des ponts et des passages supérieurs, sur des bouches d'air chaud, de petites ouvertures dans les bâtiments accessibles par des ruelles, et dans des ruelles couvertes.

Une constatation frappante relatée dans des notes prises sur le terrain est celle de l'intervention auprès de personnes vivant dans une fourgonnette abandonnée. Il semblerait que des aidants naturels apportaient régulièrement aux résidents des articles de base et de la nourriture. Les habitants de la fourgonnette ne voulaient pas aller dans un refuge. Les membres de l'équipe de recherche ont rencontré d'autres sans-abri qui ont déclaré ne pas vouloir aller dans les refuges à cause des règles strictes.

Une étude américaine a montré que certaines stratégies ont réussi avec certains des cas les plus difficiles. Par exemple, Cox et al. (1998) ont décrit l'approche de gestion intensive des cas qui a réussi avec des personnes « en état d'ébriété en permanence ». Selon les auteurs, le programme a réussi parce qu'il se concentrait sur des buts pertinents pour les clients, comme la stabilité du revenu et du logement, et la réduction de la consommation d'alcool au lieu de l'abstinence. Les articles récents sur les meilleures pratiques dans le travail auprès des sans-abri mettent en évidence la nécessité de « briser le moule de la prestation traditionnelle des services et de répondre plus à leurs besoins » (Levy, 2000, p. 260). Cette approche exige de faire attention aux besoins et buts des clients plutôt qu'à ceux des fournisseurs de services.

Adolescents sans-abri

Les quatre études ont documenté la présence d'adolescents sans-abri à Sudbury. Des entrevues avec des jeunes sans-abri ont révélé qu'ils finissent à la rue parce qu'ils fuient des situations violentes. Ce constat découle de données qualitatives, confirmées lors du dénombrement des sans-abri effectué par les organismes, qui montrent que les problèmes familiaux sont pour les jeunes une raison clé de leur situation de sans-abri. Des notes prises sur le terrain lors du quatrième volet décrivent un de ces cas :

Selon la source d'information, un jeune sans-abri qui doit avoir seulement 16 ou 17 ans a été récemment agressé dans la rue. On m'a dit qu'il ne vit plus chez lui parce que ses parents n'acceptent pas le fait qu'il soit homosexuel.

D'autres sources pensent qu'il est vital d'intervenir auprès des jeunes sans-abri afin de les aider à retrouver un logement stable. Plus longtemps il restent dans la rue, plus il est difficile de réussir la réinsertion :

Une certaine période doit s'écouler avant que les gens adoptent la culture de la rue. Lorsqu'une personne s'est intégrée, il est difficile de la faire sortir de là. Les gens doivent acquérir une mentalité différente pour survivre. Avec une mentalité de rue, ils ne pensent qu'à se protéger et à prendre soin d'eux-mêmes. Il leur est alors difficile de trouver un emploi et de nouer des rapports sociaux car il faut transiger avec les autres en baissant ses gardes et en étant sociable.

La documentation scientifique appuie ce point de vue. Elle fait état, en effet, du succès accru de l'intervention précoce auprès des jeunes de la rue.

Prostitution

La prostitution figure dans les notes de tous les chercheurs qui ont effectué l'étude qualitative sur le terrain.

À 20 h 30, nous avons rencontré une femme qui travaillaient dans les rues. On m'a dit qu'elle s'injectait des drogues. Elle a demandé des aiguilles, qu'elle a obtenues. C'est une habituée.

J'ai vu une autre femme à l'occasion, On m'a dit qu'elle s'injectait des drogues et qu'elle se prostituait souvent; apparemment, elle s'offre pour aussi peu que 5 \$. Elle semble être à la fin de la quarantaine, mais l'apparence des gens de la rue peut être trompeuse.

On m'a dit qu'il a des hommes qui se prostituent dans les rues de Sudbury, que la profession n'est pas réservée aux femmes. On m'a dit que la prostitution constitue un réseau plus important qu'on le pense car il y a des groupes qui viennent du Québec et du Sud de l'Ontario. La plupart ont une dépendance du crack et de la cocaïne... On m'a dit qu'il y avait une jeune prostituée de la région de Garson qui avait pris une overdose et que la police avait été alertée.

La question de la prostitution soulève des préoccupations concernant la santé, la sécurité et les droits de la personne. Les travailleurs du sexe sont souvent exploités et maltraités. Les troisième et quatrième volets ont montré que la prostitution fait partie intégrante de la vie à Sudbury.

Étape IV : Groupe de discussion avec des sans-abri

A) Les femmes et familles

Les thèmes abordés par les femmes dans les groupes de discussion ont souvent été repris par les familles. Nous les présentons ensemble dans les sections suivantes afin d'éviter les répétitions.

Sécurité du revenu et services sociaux

Les résultats du dénombrement des sans-abri par les organismes ont toujours montré que la pauvreté, la pénurie de logements à prix abordable, et les lacunes du filet de sécurité sociale sont pour les sans-abri les causes principales de leurs problèmes. Les femmes qui ont participé aux groupes de discussion ont généralement confirmé cela et ont traité des divers aspects du système de services qui ont aggravé leur situation. Parmi les problèmes liés aux services, ont figuré les problèmes de santé, la difficulté à se qualifier pour une rente d'invalidité, l'insuffisance du revenu et les préjugés envers les sans-abri.

Invalidités et insuffisance du revenu/Dépendance financière

Une participante a lié la pauvreté et l'insuffisance du revenu à la difficulté de faire reconnaître officiellement son invalidité et d'obtenir une rente qui lui fournirait une source permanente de revenu :

«Je n'ai pas de revenu pour vivre. Je dépend de mes deux enfants adultes qui travaillent à l'extérieur de la province. Je n'ai absolument aucun revenu, et je peux dire que c'est effrayant lorsque le médecin vous dit que vous avez une invalidité permanente et que le gouvernement à le dernier mot. « Non, nous trouvons que vous n'êtes pas assez invalide ». Ensuite, l'assistance sociale dit « quand vous aurez fini vos démarches pour le RPC, venez nous voir. »

Les résultats qualitatifs des quatre études ont aussi documenté les cas de sans-abri qui attendaient que leur rente d'invalidité soit approuvée. Des répondants ont fait le commentaire qu'il existe un long processus de demande qui peut demander plusieurs tentatives avant que des rentes d'invalidité ne soient fournies, ce qui n'est pas garanti. Lors de l'examen de programmes de sécurité sociale pour les personnes handicapées, Echenberg (1998) a décrit les profondes lacunes du système qui font que les personnes handicapées perdent leur droit aux programmes de revenu et de soutien du Canada : « Chaque bailleur de fonds cherche un moyen de se décharger sur un autre de la responsabilité d'aider la personne » (p. 19).

Les difficultés financières des personnes handicapées s'aggravent lorsque les régimes d'assurance-médicaments ne couvrent pas les médicaments dont elles ont besoin. Elles doivent alors choisir entre payer les médicaments requis ou d'autres éléments essentiels (p. ex. le logement ou la nourriture). Une participante a dit comment son ex-mari lui permettait de figurer parmi les personnes à sa charge de sorte qu'elle puisse continuer à bénéficier de la couverture médicale.

Ouais, le RPC est le plus difficile à avoir, et les médicaments ne sont pas du tout couverts. C'est pourquoi je ne demande pas le divorce. Tant que je suis séparée et pas divorcée, je ne reçois rien de lui, mais son régime d'avantage sociaux me couvre. La minute où je demande le divorce, je ne suis plus couverte.

Les anomalies du système de soutien des femmes handicapées peuvent les forcer à continuer à dépendre d'anciens partenaires, même si la relation était violente.

Aide sociale et insuffisance du revenu

Les participantes ont discuté d'une gamme de problèmes qu'elles avaient rencontrés au chapitre de la sécurité du revenu et des programmes d'aide sociale. Un commentaire général a été : « Ils attendent trop de nous ». Les programmes ne tiennent pas compte de leur situation et de leurs besoins.

*Il est difficile de joindre les deux bouts quand le loyer augmente et que les fonds du gouvernement et le reste, vous savez, **n'augmentent pas**. C'est pourquoi, je crois, que beaucoup de gens ont du mal à trouver un logement, parce que le loyer est trop élevé. Le truc, c'est que le loyer est difficile à payer pour une personne seule, et si vous recevez de l'aide sociale, c'est 520 \$ par mois. Et bien, quand le loyer est de 450 \$, il ne vous reste pas grand chose vous savez. Il est impossible que le gouvernement ne voit pas cela.*

Les participantes au groupes de discussion ne pouvaient pas comprendre pourquoi les prestations d'aide sociale ne pouvaient pas refléter de manière réaliste le coût du logement : « Pourquoi ne les fixe-t-il pas à un niveau réaliste de sorte qu'après avoir payé votre loyer, il vous en reste encore pour acheter de la nourriture? » Les disparités entre le coût de la vie et le niveau d'aide financière octroyée par Ontario au travail ont été cités comme les principales causes du sans-abrisme. Ces conclusions correspondent aux résultats des composantes qualitatives des quatre volets.

Un autre problème fréquent lié à Ontario au travail, est la médiocrité du traitement reçu au moment

de demander des prestations :

... On se sent comme du bétail; on passe d'une stalle à l'autre pour raconter sa vie. Et notre situation, on se sent comme presque rien.

Besoin de scolarisation

Les participantes ont reconnu la nécessité de terminer leur scolarisation afin de pouvoir subvenir à leur besoin à l'avenir :

Je dois aller à l'école secondaire afin de pouvoir trouver du travail; j'espère pouvoir terminer les cours. J'ai besoin d'environ six crédits pour obtenir mon diplôme.

Cependant, certaines femmes des groupes de discussion ont fait état des faiblesses du système de sécurité sociale qui les empêchent de réaliser leurs objectifs éducationnels. Par exemple, elles ont dit que le Programme d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) n'alloue pas assez de fonds pour couvrir les coûts de base de la vie et limite le niveau de revenu d'emploi permis :

Ouais, mais pour toute l'année scolaire, vous avez le droit de gagner 600 \$ avant que votre RAFEO en souffre.

Une de mes amies vit toute seule et peut aller à l'école à temps plein. Elle a son RAFEO mais ses parents n'ont pas les moyens de l'aider... L'autre jour, elle n'avait pas mangé depuis quatre jours, et elle a volé des croquettes de poulet du congélateur de la mère de son petit ami pour avoir quelque chose dans l'estomac. C'est tout simplement que le RAFEO ne vous donne pas assez pour manger et payer votre loyer.

Une autre participante a décrit les pressions impossibles qu'entraîne le travail à temps plein et les études :

... Vous avez vingt ans; vous voulez avoir au moins un soir par semaine où vous pouvez faire autre chose que travailler. Si vous travaillez à temps plein et que vous allez aussi à l'école, vous ne pouvez pas faire ça, mais si vous ne le faites, vous crevez de faim. Où est le choix ici?

La pauvreté avait jeté à la rue deux des participantes au groupe de discussion qui étaient étudiantes; elles ne pouvaient pas payer le loyer en étudiant à temps plein et ont fini par vivre dans la rue.

Système d'assurance-emploi

D'autres problèmes sont inhérents aux liens et communications insuffisants entre le système d'assurance-emploi (AE) et les services de santé mentale et de traitement de la toxicomanie. Une des participantes au groupe de discussion a décrit comment elle est devenue sans-abri après qu'un employé de l'AE lui ait dit par erreur qu'elle n'avait pas droit à des prestations d'AE :

*Alors je suis allée en désintoxication parce que je fumais beaucoup de marijuana; je fumais des quantités ridicule d'herbe. Alors je suis allée au centre de désintoxication et j'en suis sortie, et j'ai essayé d'avoir de l'assurance-emploi parce que je n'en avais jamais demandé et j'avais travaillé pendant dix ans. Il me manquait quelques heures, alors ils ont refusé ma demande. Ça c'était avant que je perde mon appartement, **parce qu'ils** ont rejeté ma demande, j'ai perdu mon appartement. Je suis sortie de la désintoxication et suis retournée voir si je pouvais me qualifier de nouveau, et ils ont dit : « ouais, ouais ». Étant donné que j'avais une raison médicale, il m'ont dit que « ouais, en fait, vous vous qualifiez il y a un mois ». Je veux dire, j'ai tout perdu, j'ai perdu mon appartement, mes biens personnels, mon automobile, tout parce qu'un espèce d'idiot ne m'a pas dit : « ouais, vous êtes admissible. »*

Cette femme pensait que si elle avait eu plus de soutien, elle n'aurait pas perdu son logement et tous ses biens. La prévention du sans-abrisme et la prise en charge des dépenses liées au rétablissement est une stratégie plus efficace d'aider les gens que ne le fait l'approche réactionnelle actuelle.

Préjugés et liens entre le sans-abrisme et la toxicomanie

Une préoccupation exprimée par un certain nombre de participantes était que les fournisseurs de services et le public en général pensent que les gens deviennent sans-abri parce qu'ils se droguent ou boivent. Cependant, certaines participantes ont indiqué clairement que ce n'est pas la toxicomanie qui les mène à la rue, mais plutôt la réalité de la vie dans les rues qui les avaient amenées à boire et à se droguer. La conversation suivante révèle comment les participantes au groupe de discussion ont décrit le rapport entre la toxicomanie et le sans-abrisme :

- R. *Le système semble penser que ce sont les drogues et l'alcool qui vous rendent sans-abri parce qu'il dit : « vous vous droguez ou parce vous buvez de l'alcool, vous allez devenir sans-abri ». Mais ce n'est pas ça. Quand vous êtes sans-abri, la vie est tellement dure que vous ne pouvez pas y faire face, vous devez être à côté de la réalité pour ...*
- R. *Vous dites : « Qu'est-ce que j'ai à perdre maintenant? J'ai tout perdu ».*
- R. *Exactement! Exactement. Et c'est comme quand j'étais à Ottawa, je prenais beaucoup de drogues, et ce n'était pas parce que j'étais une grande toxico; ce n'est pas pour cela que j'étais dans les rues. Je fumais parce que j'étais à la rue, parce que j'avais besoin de quelque chose pour échapper à la réalité. La réalité est trop dure et j'ai besoin de quelque chose pour adoucir les coups. Et je trouve que c'est ce que beaucoup de mes amis de Sudbury font aussi; ils boivent ou se droguent pour adoucir les choses.*

Une autre participante a indiqué que les drogues ou l'alcool étaient un moyen de faire face aux nombreux aspects déplaisants de la vie dans la rue, y compris le froid, les hommes menaçants et la dépression :

C'est quelque chose (les drogues) pour avoir un peu de chaleur dans une nuit froide, quelque chose pour oublier qu'il y a un sale type qui vous regarde de l'autre côté de la rue, et vous savez qu'il est dingue parce que vous l'avez vu plus tôt harceler une vieille petite bonne femme. Vous savez que ça (les drogues ou l'alcool) vous donnent une autre image de

la réalité, alors vous ne vous apitoyer pas tant sur votre sort.

Cette perspective sur les liens de cause à effet entre la toxicomanie et le sans-abrisme ont aussi émergé dans des études précédentes. Gaetz, O'Grady et Vaillancourt (1999) ont indiqué que le fait d'être sans-abri permettait de prédire avec certitude la toxicomanie, alors que d'autres facteurs, comme l'âge, le sexe ou le soutien social étaient insignifiants. La toxicomanie peut mener à la rue dans certains cas, mais dans la plupart des autres, c'est une conséquence du sans-abrisme. La distinction entre les deux formes de toxicomanie peut être importante car de nombreux sans-abri répondent bien aux efforts pour les réintégrer dans la société.

Expériences du sans-abrisme parmi les membres de la famille ou les anciens partenaires

Les femmes ont abordé plusieurs thèmes concernant les relations avec les membres de la famille. Quelques-unes ont dit que d'autres membres de la famille avaient aussi été sans-abri. Deux ont décrit le cas d'un frère ou d'une soeur ou d'un ancien partenaire qui vivait dans les rues de Toronto :

J'ai un frère qui est sans-abri à Toronto en ce moment. Il y a deux jours, ma mère a reçu un coup de téléphone lui disant qu'il vivait dans les rues et qu'ils allaient l'emmener à l'hôpital parce que tout un côté de son corps était gelé, son bras, sa jambe. Il est à l'hôpital en ce moment; et parce qu'il était sans-abri, il est devenu alcoolique; et ah, il a une cirrhose du foie, alors il ne lui reste pas longtemps à vivre... Et ah, je suis contente qu'il soit à l'hôpital et qu'il puisse être au chaud et manger, parce qu'il fait froid dehors, et je ne veux pas que mon frère meure dans la rue. Nous avons essayé de l'aider. Il refuse. Il ne veut d'aide de personne.

Cette femme a fait allusion au manque de contact entre certains sans-abri et les services offerts à cette population. Les indications que des segments de la population des sans-abri ne reçoivent pas l'aide des fournisseurs de service renforcent la nécessité de services souples, de rechange et impartiaux, qui mettent l'accent sur la concordance entre les buts des fournisseurs de services et les bénéficiaires de ces services, ainsi que sur la réponse des services aux besoins des sans-abri (voir Cox et al., 1998).

Une autre femme a indiqué que son ancien partenaire était sans-abri à Toronto. Elle craignait que sa fille ne le suive et devienne elle aussi sans-abri :

Ça me préoccupait parce que deux de mes enfants sont dans le même foyer d'accueil et mes fils sont dans un foyer différent. Je me faisais du souci parce que ma fille de 16 ans allait au centre-ville chercher son père à Toronto, et il est cocaïnomane. Il se drogue beaucoup et j'avais expliqué à ma fille qu'une fille de 16 ans était allée à Toronto pour rendre visite à des amis et qu'elle n'est jamais jamais revenue chez elle. Elle est rentrée chez elle dans une boîte parce qu'elle avait essayé des drogues et de « l'ecstasy ». Elle est rentrée chez elle dans une boîte et j'ai dit à ma fille : « je ne veux pas que ça t'arrive ».

Une autre femme a parlé de la difficulté de transiger avec un ancien partenaire qui se droguait.

Je n'ai pas vu mon ex depuis deux ans et demi. Je me droguais. Je suis sortie d'un centre de traitement vendredi. Et je suis sortie vendredi et il traînait au centre-ville... Pendant ma relation avec lui, on se droguait tous les deux.

Certaines participantes aux entrevues du volet 3 ont dit qu'il était nécessaire de rester loin des anciens partenaires ou amis qui évoluaient dans la sous-culture de la toxicomanie. Cependant, les composantes qualitatives des quatre volets ont aussi montré que les sans-abri constituent une communauté d'entraide. La décision de ne pas côtoyer des membres de cette communauté peut accroître l'isolement social et la vulnérabilité de certains sans-abri qui essaie de retrouver un logement et de réintégrer la collectivité.

Soutien familial

Certaines femmes ont décrit l'importance du soutien familial. Deux ont indiqué que des membres de la famille, surtout leurs parents, leur ont fourni du soutien financier et affectif :

Dans mon cas, il n'y avait pas de drogue, par d'alcool, rien de tout ça, et parce que je ne touche pas à ça, ma famille m'aide.

Ma mère m'aide beaucoup.

Cependant, beaucoup de sans-abri n'ont pas de liens avec leur famille ou n'ont pas de famille qui pourrait les aider. Une des participantes au groupe de discussion a dit qu'elle avait perdu les membres de la famille et restait ainsi sans soutien social :

Moi, mes parents sont morts, et je n'ai personne pour m'aider ... n'importe quand, quand je le désire tellement. Je dépendais de ma mère; je décrochais le téléphone et je disais : « Est-ce que je peux avoir un peu d'argent Maman? » J'avais besoin de ce soutien affectif.

Une autre femme a décrit la situation d'une parente de Sudbury qui naviguait d'un divan à l'autre avec son enfant.

... ce membre de ma famille, son nom est XX vit de ses allocations familiales, 187 \$ je pense, pour un enfant. Et elle vit dans une maison, puis dans une autre, et encore dans une autre.

Un couple (un homme et une femme) qui venait d'arriver à Sudbury de Sault Ste. Marie a parlé aussi de l'importance du soutien familial. Il partageait temporairement le logis de membres de la famille éloignée. Ce couple a dit qu'il avait déménagé à Sudbury parce que le système de services était plus étendu et qu'il leur semblait que le logement était plus abordable. L'homme, un francophone, a expliqué les raisons de son déménagement à Sudbury :

... Pourquoi je viens à Sudbury, c'est parce que j'y suis déjà venu. Et Sault Saint Marie ... ça coûte trop cher. Le loyer de la maison était trop élevé. Et la maison est craquée partout et j'ai dit : ' ça suffit!' Je déménage à Sudbury. Je sais que le logement à Sudbury coûte moins cher. Vous n'avez pas de sans-abri, vous avez plus d'aide ici à Sudbury qu'à Sault

Saint Marie.

Les résultats quantitatifs des dénombrements des sans-abri effectués par les organismes ont montré qu'environ dix pour cent de la population des personnes absolument sans-abri sont constitués de personnes qui ont déménagé ou sont itinérants. Les entrevues menées au cours du troisième volet ont révélé également que Sudbury est considérée comme une destination pour les personnes de petites collectivités du Nord qui veulent travailler ou recevoir des services.

Le bien-être des enfants

Plusieurs femmes qui ont participé au groupe de discussion essayaient de regagner la garde de leurs enfants. Elles ont fait état de l'effet dévastateur de la perte de leurs enfants et des difficultés à rétablir une vie stable dans la communauté, à transiger avec les règlements ou le personnel des organismes, et à obtenir les ressources nécessaires pour prendre soin adéquatement de leurs enfants.

Certaines ont relaté comment la SAE les avait forcées à quitter leur logement et à aller dans un refuge; l'alternative était de perdre leurs enfants. Une participante estimait que ce n'était pas dans le meilleur intérêt de ses enfants ni du sien d'aller dans un refuge :

Alors, la fois suivante quand j'y suis allée (au refuge), la Société d'aide à l'enfance n'a obligée à y aller. Et j'avais mon propre logement, et j'ai appelé la société d'aide à l'enfance pour lui demander pourquoi elle voulait que j'aille dans un refuge. La dernière fois que nous y sommes allés, j'ai dit, nous avons attrapé des poux. Et la Société d'aide à l'enfance me dit que si je n'y vais pas, elle prendra mes enfants. Je leur ai parlé des poux et que j'avais vu quelqu'un s'injecter de la drogue, mais ils m'ont ignorée.

En discutant des questions de bien-être des enfants, ces femmes ont affirmé que la Société d'aide à l'enfance les avait traitées injustement et n'avait pas tenu compte de leurs préoccupations pour le bien-être de leurs enfants. Ces femmes estimaient qu'elles n'avaient pas leur mot à dire quand il s'agissait de transiger avec la SAE.

Un autre problème lié à la transition entre la rue et le logement stable concernait la difficulté de recréer un foyer. Une femme a récemment obtenu un logement; elle se débrouillait pour acquérir les articles nécessaires, et elle n'avait pas assez d'argent pour acheter à manger :

J'essaie de récupérer mes enfants, et ils viennent le soir. Ils viennent de 16 h 30 à 18 h 30, et je suis censée leur fournir le dîner. Alors, quand j'ai à manger, j'essaie de le garder pour eux, pour leur dîner quand ils viennent, et après, je sors pour aller à la soupe populaire ou ailleurs, vous savez.

Cette femme a expliqué que la SAE lui avait, par le passé, remis des bons de nourriture pour l'aider. Cependant, on lui a dit qu'elle n'y avait plus droit parce qu'elle n'avait pas la garde de ses enfants :

R. Ils (la SAE) ne veulent pas m'aider parce que je n'ai pas la garde des enfants.

R. Oh, c'est tellement moche.

R. Ouais, je les récupérerai à la fin juin. J'essaie de faire des réserves de nourriture pour eux.

Une autre femme qui avait eu des difficultés semblables pour obtenir de la nourriture pour ses enfants lui a fait écho. Ces deux femmes ont fait état de stratégies comme sauter des repas et manger aux soupes populaires de sorte qu'elles puissent mettre en réserve la nourriture qu'elles achetaient pour leurs enfants. La situation de ces femmes renforce l'importance d'appuyer les familles afin qu'elles aient assez de revenus pour payer le logement et la nourriture. En haussant l'allocation de base, on peut aussi avoir la certitude qu'elles ne perdront pas leur logement et leurs biens. Lorsque cela ce produit, il leur en coûte beaucoup pour recréer le foyer équipé des articles dont elles et leurs enfants ont besoin.

Il existe de toute évidence un problème sérieux dans l'interface entre le système de sécurité du revenu (Ontario au travail) et le système d'aide sociale des enfants. Jusqu'à ce que les femmes sans-abri regagnent la garde complète de leurs enfants, leurs paiements d'Ontario au Travail sont ceux alloués à une personne célibataire, y compris pour les besoins de base et le logement (p. ex., selon la directive 29.0 d'Ontario au travail, l'allocation de base d'une personne célibataire est de 195 \$ par mois et l'allocation maximale pour le logement est de 325 \$ par mois). Cependant, comme indiqué ci-dessus, dans ces circonstances, il est difficile pour les parents de maintenir des contacts et de prendre soin de leurs enfants pendant les visites. Le système est structuré d'une façon qui crée des stress, des pressions et des obstacles pour les femmes qui essaient de refaire leur vie et de se rétablir après une période de sans-abrisme.

Documenter la nécessité du soutien

Presque toutes les femmes du groupe de discussion ont fait état des problèmes qu'elles avaient rencontrés en essayant d'obtenir de la nourriture d'une banque alimentaire ou d'autres services d'urgence. La question a généré une grande discussion. Certaines ont fait remarquer qu'un des problèmes du système découle de la nécessité de fournir des déclarations de revenu et d'adresse afin d'obtenir de la nourriture :

R. Je ne peux même pas aller à la banque alimentaire parce qu'ils ont besoin de déclarations de revenu et d'adresse. Je n'ai ni adresse ni revenu. Je ne peux aller à aucune banque alimentaire.

C. Vous pouvez utiliser les banques alimentaires?

R. Non, ils disent que vous avez besoin d'une adresse, mais je n'ai pas d'adresse. Les sans-abri, comme les autres, ils ont besoin de manger, non?

D'autres participantes ont renforcé ce point de vue :

R. Quand j'y vais, ils demandent deux choses, de déclarations de revenu et d'adresse. S'il manque un des deux papiers, pas de nourriture.

R. Ils sont assez emmerdants à ce sujet.

Des répondantes ont relaté les problèmes que posaient les critères d'admissibilité pour recevoir de

la nourriture. Des femmes autochtones et francophones estimaient qu'un service local faisait de la discrimination envers leurs groupes culturels. L'une d'elle a dit que le fait de présenter de la documentation en français l'avait empêchée de recevoir des services parce que le fournisseur ne comprenait pas les documents :

J'avais mes papiers disant en français que j'attendais mon panier de nourriture, mais c'était une Anglophone qui me servait. « Oh, elle a dit, c'est ce chiffre là? » (en examinant la preuve de revenu). J'ai dit « Ce n'est pas celui-ci ni celui-là ». Elle ne pouvait même pas lire le français. Et j'ai été renvoyée.

Une participante a décrit son humiliation en face d'une longue ligne de personnes qui attendaient pour avoir de la nourriture :

Je ne retournerai jamais à (service X).. On m'a crié dessus en face de tout le monde. Il a montré les autres et a dit « vous voyez tous ces gens ici, même les bénévoles, ils travaillent tous sans avoir de revenu ». Bla bla bla bla. Je l'ai regardé et je lui ai dit « Comment osez-vous me parler comme ça! Ils donnent bénévolement de leur temps et je n'ai pas de revenu pour vivre ». J'étais telle fâchée que j'étais prête à pleurer. C'était la dernière fois que je suis allée à une banque alimentaire.

Un autre problème exposé par certaines femmes du groupe de discussion était que lorsqu'elles avaient reçu de la nourriture, la quantité était insuffisante pour leurs besoins :

Ils vous donnent assez pour une personne. Et bien, il y a neuf personnes qui vivent ici, et on a tous entre 16 et 25 ans. On ne peut pas nourrir neuf personnes avec de la nourriture pour une seule. Alors, on a quatre personnes qui y vont et utilisent un numéro différent du bâtiment. Je suis à ce numéro; je suis à ce numéro (des numéros différents). je sais que c'est tricher mais que faire d'autre?

Il est ressorti de la discussion que beaucoup de gens n'ont rien à manger parce qu'ils ne peuvent rien obtenir des banques alimentaires à cause des exigences strictes en matière de documentation des besoins. Des sans-abri sont désavantagés encore plus dans ce processus parce qu'ils ne possèdent pas les documents requis.

Les femmes qui ont eu des démêlés avec la police ont des obstacles supplémentaires à surmonter pour réintégrer la communauté. L'une d'elles a décrit l'absence grave de réponse du système des services pour les aider à obtenir un logement :

C'est de la folie, tout simplement de la folie! Une fois, j'ai été libérée de prison, la prison ici. J'avais mon sac en toile avec des vêtements, et ils ont dit « O.K., tu dois assister à cette réunion à 10 h30; si tu ne viens pas, tu n'auras pas ton chèque ». Alors, j'y suis allée, et ça parlait de la rédaction d'un curriculum vitae; et j'étais assise là à me demander « mais qu'est-ce que c'est que ça? Comment penser à ça? Je n'ai même pas d'endroit où dormir ce soir ». C'est dingue.

Il ressort des commentaires sur Ontario au travail que le programme ne tient pas compte de la nécessité que les gens satisfasse le besoin fondamental de trouver un abri avant de pouvoir commencer à chercher un emploi.

Faible revenu et pénurie de logements à prix abordable

Les participantes au groupe de discussion ont souligné la difficulté pour les femmes de trouver un emploi qui leur rapporte assez pour subvenir à leurs besoins, étant donné les disparités salariales (c.-à-d. que les femmes gagnent moins que les hommes). Elles ont aussi fait remarquer que la pénurie d'emplois à Sudbury aggravait la difficulté :

Il n'y a absolument aucun emploi dans cette ville pour les personnes qui n'ont pas cinquante diplômes. Et j'essaie de travailler en étudiant, vous savez. Alors, poursuivez-moi en justice! (rire). J'ai 20 ans et je n'ai pas eu le temps d'aller à l'école trois ou quatre fois encore. Je suis sortie de l'école secondaire il y a deux ans. Mais il n'y a pas d'emploi.

Pénurie de logement à prix abordable et discrimination

La discrimination a aussi été citée dans les difficultés à trouver un logement à prix abordable :

On cherchait un appartement et ... On a vu un appartement à une chambre, et on avait 800 \$ par mois prêts à mettre dans le loyer, et n'a voulu de nous là.

Les Autochtones et les femmes fuyant des relations conjugales violentes se sont trouvées dans des situations où les propriétaires ne voulaient pas leur louer de logement. Des personnes qui avaient eu des démêlés avec la loi ont parlé des problèmes à obtenir un emploi; le chômage, à son tour créait des problèmes quand elles essayaient de trouver un logement. On nous a fait remarquer que les propriétaires ne voulaient pas louer d'appartements aux assistés sociaux. Tout le monde sait également que les personnes atteintes de maladies mentales graves ont aussi de la difficulté à trouver un logement. Ces gestes discriminatoires entravent sérieusement les efforts des sans-abri qui tentent de réintégrer la communauté.

Refuges

De longs débats ont eu lieu lorsque nous avons interrogé les femmes sur leurs expériences dans les refuges. Ces femmes y voyaient une source vitale de soutien. Comme les propos ci-dessous l'indiquent, les femmes reconnaissent souvent que trouver un endroit sûr pour dormir est une priorité :

Mais normalement, je n'arrive pas à n'en tirer avec l'aide sociale, et je me le dis tous les jours. Vous savez, j'irai aux soupes populaires s'il le faut, et j'irai dans un refuge parce c'est ma priorité hein? (c.-à-d. manger et avoir un toit)

Cependant, aller dans un refuge n'est pas une décision facile. Les participantes ont relaté leurs sentiments à l'idée de devenir pensionnaires de refuges, surtout la peur et l'angoisse :

(L'organisation X) est effrayante, les services à la famille; j'ai une amie là-bas qui voulait que j'y aille (dans une autre ville).

C'était effrayant. Comme je viens de le dire, les aiguilles, comme on en voit partout, bon, peut-être pas partout, mais là-bas il y en avait.

Comme indiqué ci-dessus, certaines femmes ont dit qu'elles avaient peur d'utiliser les refuges en partie parce qu'elle y avaient été témoins de toxicomanie (p. ex., elles avaient vu des aiguilles d'IV ou des femmes qui les utilisaient). Elles ont aussi signalé la promiscuité, le vol de biens personnels, le bruit, le surpeuplement, les questions de santé (p. ex., les poux, l'exposition à la fumée des autres, le stress), et le manque de respect pour les besoins des autres pensionnaires, y compris les enfants accueillis dans le refuge. Comme la femme suivante l'a fait remarquer, les refuges répondent assez efficacement aux besoins fondamentaux, comme la nourriture, mais il est moins facile de satisfaire d'autres besoins :

Je peux aller dans un refuge. Ils me nourrissent bien. J'y suis allée quelques fois. Mais, une fois, j'y suis allée avec mon fils, un de mes fils, il avait six ans. J'ai vu une fille qui se piquait dans la salle des fumeuses. Et vous vous faites voler vos affaires. Et c'est froid, vous savez, parce qu'il ya deux séries de lits superposés, quatre filles dans la même chambre, et on marche sur tout un tas de trucs.

Vous devez surveiller vos affaires tout le temps parce que parfois quand vous avez des lits superposés, et parfois il y a trois familles, je veux dire la mère et les enfants qui dorment tous dans un seul petit lit.

Il y a des gens qui claquent les portes pendant qu'il y a des enfants qui dorment. Et il y a une affiche sur la porte qui dit qu'après neuf heures, il faut fermer la porte doucement; vous n'êtes pas censé la claquer par égard pour les enfants qui dorment. Elles n'ont pas fait ça la nuit dernière et je n'ai pas réussi à m'endormir avant deux heures du matin, et je me suis levée à 6 heures ce matin.

Ces récits montrent que le séjour dans un refuge apporte d'autres facteurs de stress aux femmes sans-abri.

Discrimination et racisme

Les femmes autochtones estimaient que le personnel des refuges a des préjugés à leur égard. Elles ont décrit des traitements injustes dont elles ont fait l'expérience :

Je reste ici maintenant et je ne veux pas dire depuis combien de temps. Mais je trouve que certaines travailleuses ont des préjugés envers nous les Autochtones... Et elles ne sont pas très aimables.

Les femmes autochtones ne se sentaient pas bienvenues dans un refuge conçu pour les non autochtones. Elles ne se sentaient pas bien épaulées à cause de l'absence de personnel autochtone à temps partiel. Une autre participante autochtone a indiqué qu'elle avait été victime de racisme

lorsqu'elle avait demandé de l'aide à un autres fournisseur de services local :

Je suis allée à cet endroit, ce bâtiment et on m'a renvoyée parce que je suis autochtone. Ils ont dit « tu peux aller à ton centre de l'amitié ». Alors, j'ai claqué la porte et je n'y suis jamais retournée. Je l'ai injurié et je lui ai dit qu'il était responsable de l'organisme X mais qu'il ne connaissait pas son boulot. Il n'aime pas non plus les Francophones qui attendent leur assurance.

Une autre femme autochtone a décrit la discrimination marquée dont elle avait fait l'expérience à la fois parce qu'elle est autochtone et ancienne détenue d'un pénitencier fédéral :

Mon plus grand obstacle, c'est la discrimination, je la constate tous les jours. Presque chaque jour, je suis à bout de nerf.

Les études menées au cours des autre volets ont documenté la grande proportion de sans-abri qui sont autochtones. Pourtant, il y a relativement peu d'organismes servant les sans-abri (p. ex., des services alimentaires de dépannage et des refuges) désignés spécialement pour les sans-abri autochtones. De même, les Francophones peuvent trouver que peu d'organismes locaux leurs fournissent des services respectueux de leur culture. Les résultats du dénombrement des sans-abri par les organismes dans le quatrième volet ont indiqué que la Clinique du coin, un organisme clairement désigné pour servir la population en français, était bien utilisée par les Francophones (c.-à-d. que 30 % des sans-abri utilisant le service étaient francophones). Ces conclusions suggèrent qu'il est important de fournir des services appropriés à la culture à la communauté des sans-abri francophones.

Dépression

Certaines participantes ont fait état du lien qui existe entre les problèmes de santé mentale et le sans-abrisme. Les femmes ont décrit à la fois comment les problèmes de santé mentale peuvent conduire à la rue et comment, à cause de ces problèmes, il peut leur être difficile de commencer à changer leur situation. Le premier paragraphe montre comment la dépression a conduit au sans-abrisme, et le deuxième comment la dépression peut produire une dynamique négative caractérisée par l'inertie :

Ça allait vraiment mal. J'avais fait une grave dépression en mars dernier. Je ne pouvais tout simplement plus fonctionner. On m'avait pris ma fille parce qu'à ce point, je n'en occupais plus. Je me fichais de tout parce que ma vie était ailleurs. Alors, j'ai perdu mon emploi, j'ai perdu mon appartement, et j'ai dû vendre tous mes meubles, et j'ai perdu ma voiture, j'ai tout perdu.

C'est ça le truc; à bien des égards, il est trop facile de s'apitoyer sur soi-même et de se dire 'pauvre de moi'. Et ce sont vos échappatoires. À un moment donné, elles deviennent des inhibiteurs parce que vous vous êtes convaincue que vous n'êtes bonne à rien. Vous arrêtez de fonctionner. D'accord? Alors, vous pouvez bien sûr dire : « Je ne suis pas capable d'aller à l'école en mars parce que je n'ai pas de laisser-passer d'autobus et je ne pourrais peut-

être pas payer mon loyer. »

Le rapport du volet 3 a décrit les expériences traumatisantes que beaucoup de sans-abri avaient vécues. Il est de toute évidence nécessaire de modifier le système de sécurité sociale afin d'offrir le soutien financier approprié à des personnes à faible revenu et à celles qui se retrouvent à la rue en grande partie à cause d'une tragédie personnelle, d'une maladie ou d'un traumatisme. Il faut aussi des services de counseling pour aider les sans-abri à résoudre leurs problèmes personnels.

Services de counselling

Certaines participantes ont indiqué que des services de counseling les avaient aidées à faire face à des troubles personnels comme des relations violentes :

Leurs services de counseling sont très bons. Comme la conseillère que je vois, elle est autochtone, et je continue à aller la voir. Je vais la voir même si je n'habite pas ici (au refuge).

Malheureusement, certaines participantes n'ont pas eu accès à des services de soutien, comme l'illustre la conversation suivante :

R. Je suis restée à l'organisme X pendant deux semaines, cet endroit était horrible. Elles me traitaient comme une ordure. Elles connaissaient ma situation, toutes les conseillères savaient que j'avais un dossier judiciaire. On m'a mise à la porte, et le refuge pour femmes étaient plein. C'était le seul endroit où je pouvais aller et elles ont été tellement irrespectueuses. Et j'avais plus de respect, moi une femme de 23 ans, qu'elles en auraient jamais, si j'en juge par leur comportement. On ne met pas les gens dans une situation et on ne commence pas à les juger. Vous les acceptez... Elles ont été rudes avec moi, juste leur attitude; elles n'avaient pas le temps de s'asseoir et d'avoir une conversation avec moi. Elles ont eu le temps de me dire quoi faire, et j'ai été là seulement deux semaines. Dans les trois premiers jours, j'ai décroché trois emplois et je travaillait 60 heures par semaine; je veux dire, j'ai été là deux semaines, dont trois jours sans emploi.

C. Vous vous débrouilliez déjà bien; elles ne semblaient simplement pas...

R. J'avais peur; je devrais être plus forte.

Une autre femme a indiqué qu'elle avait demandé en vain de l'aide à « tous les paliers gouvernementaux ». Elle pensait que les fichiers gouvernementaux décrivant ses antécédents faisaient d'elle un cas à problème et l'empêchaient de recevoir l'aide dont elle avait besoin :

Le fichier dit : « Anna (pseudonyme) est une femme autochtone, alcoolique chronique », et je dis « pardon, d'où vient cette alcoolique chronique? Où avez-vous pris ça? » « Anna est superficielle, Anna est égoïste ». Et comment savez-vous cela alors que vous ne m'avez pas demandé comment j'allais aujourd'hui? Personne n'a vraiment pris le temps de me connaître.

Cette femme a besoin de thérapie pour régler ses problèmes récurrents, mais n'a pas pu en obtenir :

C'est comme si j'allais en prison une fois par an. Je m'assieds et je pleure, 'Qu'est-ce que je vais faire? Il faut que cela finisse'. Et j'ai posé cette question à un tas d'organismes; il ne peuvent pas m'aider... Oui, parce que j'ai été victime d'agression sexuelle, et ils disent que c'est pourquoi les gens deviennent toxicomanes. C'est peut-être vrai, vous savez, mais j'aimerais laisser ces mauvais traitements sexuels où ils sont, en lieu sûr, où personne ne peut y toucher. Ne dérangeons rien pour le moment. J'essaie de l'oublier, laissez-le dormir.

Les services de soutien peuvent aider les sans-abri à refaire leur vie. Il est malheureux que des fournisseurs de service, sans le faire néanmoins exprès, oppriment et dégradent encore plus les sans-abri. Une des participantes au groupe de discussion a décrit la situation de son amie qui était aussi sans-abri et n'avait pas le droit d'accéder aux services :

R. Je connais une femme, j'aurais dû l'amener ici; elle ferait une bonne candidate pour ce groupe). Elle couche, ah vous savez, quand vous entrez dans la banque; ouvrez la porte, elle dort là! Elle dort là... et quand l'air chaud sort (c.-à-d. de la bouche d'air chaud), elle dort dessus.

C. Elle dort là cet hiver?

R. Ouais, c'est ça, une Autochtone. Je suppose qu'on la refusée dans certains refuges, et elle n'a pas le droit d'aller dans certains autres parce qu'elle est alcoolique. »

Une autre participante a relaté le mauvais traitement que lui avait réservé du personnel d'un organisme servant les sans-abri à Ottawa. Elle a dit qu'on lui avait fait sentir qu'elle ne méritait pas le soutien de l'organisme parce que le personnel pensait qu'elle était à la rue par choix :

On m'a traitée comme quelqu'un qui n'a pas sa place là-bas. Tu es juste une petite fille gâtée de l'extérieur de la ville; tu as choisi d'être là, 'Tu choisis de vivre dans les rues; pourquoi ne retournes-tu pas chez tes parents? Tu est stupide. Tu prends la place d'adolescents qui en ont vraiment besoin'. Ils m'ont traitée comme si j'avais le choix simplement parce que mes parents appartiennent à la classe moyenne; nous ne sommes pas riches, loin de là, mais je n'ai pas été élevée dans le ghetto d'Ottawa comme tous ces mômes.

La documentation sur le sans-abrisme révèle que la situation et les antécédents des sans-abri varient grandement. Il peut être difficile pour les travailleurs des organismes servant les sans-abri de comprendre la gamme de facteurs qui ont mené de jeunes gens à la rue, mais ils devraient se garder de présumer de leur situation.

Par exemple, il ne faudrait pas présumer que les jeunes gens ont choisi de vivre dans les rues. Un examen récent de la documentation sur le sans-abrisme parmi les jeunes femmes indique que la pauvreté familiale n'est pas le principal facteur de sans-abrisme chez les jeunes (Novac, Serge, Eberle et Brown, 2002). Novac et al. (2002) affirment que les perturbations et conflits familiaux, ainsi que les mauvais traitements étaient communs parmi les jeunes sans-abri, quel que soit leur

milieu socio-économique. Des études indiquent que plus des deux tiers des adolescentes sans-abri avaient été victimes de mauvais traitements physiques ou sexuels, et que la même proportion disait que le père était menaçant. Des participantes au groupe de discussion du quatrième volet ont déclaré qu'elles avaient été victimes d'agression sexuelle, certaines avant d'avoir 13 ans.

Danger dans les rues et sentiments d'isolement et de peur

Les participantes au groupe de discussion ont abordé les dangers du sans-abrisme pour les femmes. Elles ont insisté sur la prudence :

R. Il faut faire attention.

R. Je mendiais au centre-ville et j'ai demandé à un type s'il pouvait me donner deux dollars, il m'a dit : « Ta gueule putain, viens avec moi et je te montrerai à quoi ressemble la réalité. »

Une femme a expliqué qu'elle portait un canif pour se protéger, ce qui a provoqué une réaction spontanée de toutes les autres femmes du groupe. Elles portaient toutes un canif afin de pouvoir se protéger si elles faisaient attaquer :

R. La seule protection que j'aie c'est un canif. Et je sens que je dois l'avoir car je suis une femme et que je suis plus petite que la plupart des hommes qui se balladent dans la rue. Et je suis toute seule.

R. Mais si tu porte autre chose qu'un canif, tu as des problèmes avec la police.

R. Et le mien est dans mon sac en ce moment.

R. J'en ai un dans ma poche.

R. Il s'ouvre d'une main.

R. Je garde le mien sur un porte-clé et je le garde dans ma main fermée. Alors, si vous voulez donner un coup de poing à quelqu'un, il prend un coup de ciseaux en pleine figure.

Beaucoup de participantes ont relaté des incidents qui se sont produits dans la rue quand elles avaient été menacées. Certaines ont dit qu'elles devaient être prudentes près de certains amis :

J'ai deux amis qui sont avec moi. À la fin, ils sont en train de ... en fait, il essaient de baisser vos culottes. Ou ils sont tous simplement irrespectueux (en général).

Ces femmes avaient surtout peur de se faire agresser physiquement ou sexuellement :

Je ne sais pas vraiment, j'ai peur de me faire violer; c'est ça qui m'effraie. Ou qu'ils me prennent et m'emportent quelque part et que personne ne me trouve jamais.

Des études sur les expériences de mauvais traitement et de violence parmi les jeunes de la rue révèlent en effet que les jeunes femmes sont plus vulnérables que les hommes à la violence sexuelle quand elles vivent dans la rue (Novac et al. 2002). Les participantes au groupe de discussion ont reconnu que cela était arrivé ou qu'elles avaient peur que cela se produise :

- C. *Vous êtes-vous déjà trouvées dans cette situation (les relations sexuelles forcées)?*
R. *Ouais.*
R. *C'est la chose la plus effrayante au monde.*
R. *Je suis terrifiée chaque fois que quelqu'un me regarde de côté.*

La peur intense des femmes vivant dans les rues et les stratégies qu'elles ont mises au point pour faire face au danger ont été décrites comme une forme de socialisation. L'évolution des modèles de pensée et des stratégies d'interaction avec les autres personnes ont aussi été décrites dans la documentation comme un aspect clé du sans-abrisme (O'Reilly-Fleming, 1993). Goldent (1992) a observé que plus les femmes sans-abri vivent dans la rue, plus le changement est radical. Le sans-abrisme est un processus psychologique aliénant qui se caractérise par la méfiance, le détachement et l'autonomie. Les participantes au groupe de discussion du quatrième volet ont aussi traité de l'impact psychologique de la peur et du danger :

Je suppose que ça fait partie de la mentalité de la rue. Juste le fait d'être là. Au bout de deux ans dans la rue, il y a un caractère affectif, on se socialise. C'est comme être interné.

On n'a nulle part où aller. C'est à cela que je pense. On se sent isolé. Il y a beaucoup de dérangés dans ce monde.

On en prend pour sa fierté aussi, surtout quand on a assez de cran pour aller au centre-ville et mendier.

Faciliter l'accès aux services

Comme nous l'avons exposé ci-dessus, les sans-abri vivent dans la peur, le stress et l'angoisse considérables. Il est malheureux qu'ils aient aussi peur de s'approcher des fournisseurs de services de la communauté. La plupart des participantes au groupe de discussion ont décrit des expériences négatives, y compris l'humiliation, le rejet et le racisme, qu'elles avaient vécues lorsqu'elles utilisaient ou essayaient d'utiliser les services. Une femme a suggéré d'instaurer une forme quelconque de pièce d'identité que les pauvres ou les sans-abri pourraient utiliser afin d'accéder à des services d'urgence de manière plus rationnelle :

Pourquoi ne donnent-ils pas des documents temporaires, comme lorsque quelqu'un attend l'assurance-emploi, ou sa pension d'invalidité du RPC? Pourquoi n'y a-t-il pas un formulaire pour nous que nous pourrions aller chercher, de sorte que lorsque nous nous présentons à une banque alimentaire, on ne nous pose pas de question? On leur montrerait et on n'aurait pas besoin de transiger avec des emmerdeurs.

Les femmes sans-abri estiment que les fournisseurs de service utilisent leurs pouvoirs discrétionnaires pour renvoyer des personnes qu'ils n'aiment pas. Certaines trouvent que les décisions des fournisseurs de services, comme celles touchant la nourriture, les vêtements, les refuges et le counseling, sont entachées de racisme et d'ethnocentrisme. Les fournisseurs de service doivent revoir les politiques, procédés et pratiques suivis dans les organismes de sorte qu'ils n'agrandissent pas le fossé entre les sans-abri et les services communautaires. Lorsque l'accès aux

services constitue une expérience négative, la réinsertion communautaire peut s'en trouver encore plus difficile.

B) Groupes de discussion: Autochtones

Spiritualité

La spiritualité est très importante pour les Autochtones. Ce que l'on appelle « le feu intérieur » brûle ardemment chez les Autochtones, où qu'ils se trouvent; que ce soit dans la forêt, dans la réserve ou dans les rues des villes. Leurs croyances et leurs pratiques sont ancrées dans leur âme depuis des milliers d'années. Dans la liste des cérémonies spirituelles citées par les sans-abri figuraient le port des peintures traditionnelles, la prière, les cérémonies de la suerie et les cérémonies de guérison.

Ma spiritualité autochtone, le port des peintures traditionnelles (tradition autochtone) et tout ça et les prières.

Je vais voir le Créateur et je prie.

Alors, je demande simplement cette force. Ça a été dur, vous savez; ce n'est pas facile d'aller à un endroit où on ne connaît personne. Vous passez à travers ces hésitations et ... essayez de survivre chaque jour. Vous savez, je suis heureuse lorsque j'ai un lit pour la nuit et que j'ai tenu une autre journée. Peu importe ce que j'ai vu, bon ou mauvais; comme je l'ai dit, je demande d'avoir la force de passer au travers de ce que dois traverser ce jour-là. C'est tout ce qu'on peut faire; pas vrai?

Dans ce qui est devenu la « rafle des années soixante », toute une génération d'enfants autochtones ont été enlevés de leur foyer dans les réserves et placés dans des familles non autochtones. Dans certains cas, ils ont été envoyés hors de la province et même à l'étranger. Ce phénomène a causé des problèmes d'identité et de détachement de leur culture. Cependant, voici les vœux exprimés par les personnes qui souhaitaient s'instruire sur leur culture et leurs traditions.

Je suis allée au centre de l'amitié un jour afin de me renseigner parce que j'essaie d'en apprendre plus sur ma culture. J'y suis allée pour demander s'ils auraient plus tard de la documentation sur les cérémonies de la suerie ou de guérison, ou quelque chose comme ça.

A. Avez-vous déjà assisté aux différentes cérémonies ou ...

R. Non.

A. Non?

R. Non parce que j'ai découvert qu'elles se déroulent à leur façon, et je n'ai pas l'habitude de la culture autochtone parce que j'ai été élevée dans une communauté non autochtone, et j'ai dû survivre toute seule.

Nous avons observé que les enfants suivis par le système d'assistance sociale des enfants étaient sur-représentés dans la population des sans-abri. Les sans-abri savent que leur identité, leur fierté et leur amour-propre ont leurs racines dans des principes spirituels, et ils recherchent activement la

compagnie des aînés et des conseillers spirituels qui les guident.

Depuis presque cinq mois maintenant, je ne prends rien : ni cocaïne ni alcool parce qu'en ce moment, je suis ma spiritualité autochtone, je prends des remèdes autochtones, et tout ça parce que je veux devenir guérisseuse un de ces jours afin de guérir les gens. J'aimerais être conseillère aussi pour pouvoir aider les femmes. Je pense que je serais bonne.

Il existe de nombreux services à Sudbury, mais peu s'adressent en particulier aux Autochtones. Étant donné qu'environ le quart des sans-abri de Sudbury sont autochtones, elles ont répété qu'il est utile de pouvoir recevoir des services assurés par leurs congénères.

... elle fait une cérémonie autochtone, et elle fait des peintures traditionnelles (tradition autochtone); et tout ça parce qu'elle comprend, ce qui est bien. C'est bien qu'une Autochtone travaille ici parce qu'il y a des filles autochtones qui viennent ici, et elles aiment parler avec une autre Autochtone de la spiritualité autochtone et tout ça. Elles savent que cette personne comprend.

Toxicomanie

La toxicomanie chez les Autochtones a ses racines dans le système des pensionnats, où les élèves autochtones étaient maltraités mentalement, physiquement, affectivement et spirituellement afin de faciliter l'assimilation. Le syndrome des pensionnats touche les Autochtones encore aujourd'hui. Les écoliers n'avaient pas le droit de parler leur langue, il leur était interdit de pratiquer leur spiritualité et on leur apprenait à avoir honte d'être Autochtones. Quand ils ont quitté les pensionnats, ils se sont trouvés dans une situation où ils ne semblaient pas appartenir à la société en général ni à la société autochtone. Beaucoup se sont tournés vers l'alcool et les drogues pour oublier leur déracinement et leur désespoir. Quand ils ont créé des familles, ils ont transmis les comportements appris dans les pensionnats, comme les mauvais traitements sexuels et physiques.

C. Quel est votre plus grand défi actuellement?

R. Pas d'emploi, les drogues et l'alcool, et les mauvais traitements conjugaux.

C. Que faites-vous pour essayer de faire face à votre situation?

R. Je bois et je me drogue.

Et bien, physiquement et mentalement et sexuellement. Mon père avait l'habitude, vous savez, d'abuser de moi sexuellement et mentalement. Je trouve que je suis dans cette situation à cause de cela. Ils m'ont dit de me taire sinon...

Principalement parce que mon père était alcoolique et que je me faisais battre... Moi et mes parents; ça va quand c'est une visite, mais je ne peux pas vivre avec eux. Je suis le punching-bag de mon père.

Emploi et éducation

Pour la plupart, les communautés des Premières nations n'ont pas assez d'emplois pour conserver

leurs membres. Résultat, beaucoup d'Autochtones quittent leurs réserves pour aller chercher un emploi dans une ville. En général, les Autochtones n'ont ni l'éducation ni la formation pour avoir un emploi décent, et les emplois peu rémunérés ne rapportent pas assez pour offrir un milieu de vie sain à leur famille. Les Autochtones sont fiers par nature. Ils ne veulent pas que leur famille « là-bas, chez eux » savent qu'ils sont sans-abri.

Je n'aime pas demander quelque chose à mon père et à ma mère. Je me suis mise dans cette situation en venant ici et en essayant de trouver un endroit... Et je ne veux pas retourner dans ma communauté à cause des problèmes que j'avais. C'est une toute petite communauté, tout le monde est au courant des affaires des autres.

Vous entendez quelque chose, et le temps qu'elle fasse le tour de la réserve, elle revient. Elle est encore pire que lorsqu'elle est partie et ce n'est même pas vrai; vous savez ce que je veux dire. Je ne veux pas y retourner même si j'ai de la famille là-bas.

... ce n'est pas que je ne peux pas retourner chez moi. Je peux y retourner mais je ne veux pas. Il n'y a rien là bas pour moi, pas d'emploi pour moi.

Je n'ai dit à personne que je n'avais pas d'endroit où rester ou que j'avais faim. La plupart de mes amis m'ont demandé : « Ça va? As-tu un endroit où demeurer? ». J'ai dit oui parce j'étais trop embarrassée pour dire que je n'avais nulle part où aller.

Le manque d'éducation est un facteur important de l'incapacité des Autochtones à trouver des emplois décents dans les centres urbains. Ils ne peuvent pas survivre sur le plan économique sans éducation ou emploi. Ils sont dans une impasse qui mène souvent à l'alcoolisme et à la toxicomanie.

Je ne suis pas du genre à sortir, vous savez à se saouler et à se bagarrer... Je ne sais pas ce que vous diriez mais à l'époque où je buvais, j'ai perdu des emplois... à cause de cela. J'ai perdu ma voiture à cause de la boisson.

J'ai perdu un frère il y a deux ans. Il est mort de ... on peut bien dire de l'alcoolisme.

C) Groupes de discussions: Francophones⁵

Un groupe de discussion a été organisé le 19 février 2002 à la Clinique du coin avec des sans-abri, ou de personnes risquant de le devenir, qui ont bien voulu nous faire part des difficultés particulières auxquelles elles font face en tant que Francophones, et nous parler des services qui seraient appropriés pour résoudre ces problèmes. Nous leur avons également demandé de nous donner leur

⁵ Nous avons corrigé la grammaire et le style des propos des personnes interviewées afin d'en faciliter la compréhension.

définition personnelle du sans-abrisme et de la réinsertion sociale; de nous dire comment elles se perçoivent en tant que Francophones, et finalement, comment elles envisagent l'avenir.

Le plus grand problème exprimé par les sans-abri est celui du logement. Ils déplorent le fait qu'il n'y en n'a pas en nombre suffisant et que les coûts sont exorbitants par rapport à leurs revenus.

Le logement. Il n'y en a pas assez qui sont abordables. Harris a dit que ça coûtait trop cher d'en construire. Moi, j'ai 520 \$ par mois et je paie un loyer de 450 \$ et on dirait qu'on crève de faim. C'est comme ça pour beaucoup de monde ici. On vit plus haut que ce qui nous est donné. On n'a pas de choix. Il faudrait avoir plus de logements dont le loyer se fonde sur le revenu.

Moi, je suis d'accord pour le logement, parce que moi aussi je suis toute seule, et j'avais 520 \$ et je payais 450 \$, et c'est très dur de manger avec 70 \$, surtout quand tu fumes et des choses comme ça. C'est de l'extra, mais...

Moi, je ne reçois pas 520 \$, tout le plein montant. Je ne sais pas pourquoi il me donne 495 \$, et je paie 450 \$ par mois. Il me reste environ 25 - 35 \$ par mois et c'est pour acheter le shampooo, mon linge, mes besoins. Mais je n'ai pas le plein montant de 530 \$. Le logement, c'est un gros problème.

Le bureau d'aide sociale nous encourage à trouver un colocataire, mais moi, je m'installe comme je veux.

Je paie 450 \$ par mois et il m'ont dit que je dois me trouver un loyer moins cher. J'ai dit où? C'est ça qui est le marcher du loyer.

Les une chambre à coucher coûtent 400 \$ et plus, et par l'entremise du Sudbury Housing et du loyer fondé sur le revenu... il y a une demande de 300. Il faut attendre trois ans pour ça.

Le problème du logement est directement relié à la source de revenu des gens. Les **solutions** proposées par le système sont inadéquates puisqu'on relance la balle dans le cas des bénéficiaires d'aide sociale en leur disant de trouver un logement moins cher, ou de le partager avec quelqu'un d'autre. Les analystes de la politique sociale ont déterminé que la source du problème se trouve dans les politiques gouvernementales et la cessation du financement du logement social aux paliers provincial et fédéral. Cependant, une solution viable n'a pas été proposée pour assurer une réserve adéquate de logement.

D'autres points soulevés font état des problèmes rencontrés lors de la recherche d'un emploi ainsi que des difficultés avec le système d'aide sociale. Certaines personnes ont fait l'expérience d'Ontario au travail ; voici leurs comptes rendus.

Lorsque tu n'as pas d'éducation comme moi qui n'a pas de diplôme de 12^e année; je vais vous dire que j'ai été considéré presque comme un analphabète. Je n'ai pas de misère à

apprendre une job si tu me le montres. Je vais savoir comment faire et puis c'est tout, mais quand tu n'as pas une bonne éducation... J'ai suivi un cours pratique pendant quatre ans, mais on dirait que je ferais mieux mettre le diplôme à la poubelle parce qu'il ne me sert à rien.

Et moi, j'ai mon éducation. J'ai ma 12^e, mon diplôme. J'ai un brevet de secouriste. Des diplômes, j'en ai un paquet comme ça. Pourquoi est-ce que je ne peux pas me trouver une job? C'est parce que le marché n'est pas là. Ce qui arrive aussi, c'est que moi, j'aime bien pratiquer mon français, et si tu poses ta candidature dans une entreprise anglophone et qu'ils s'aperçoivent que tu es francophone, ils ont tendance à dire qu'ils mettront notre dossier de côté. Ça ressemble à de la discrimination.

J'ai travaillé pour Science Nord dans le cadre du programme de travail obligatoire. J'ai été là du mois d'août au mois de janvier; je devais faire un stage de trois mois mais ça en a duré six. Pendant six mois, ils m'ont eu pour rien. J'ai travaillé pendant six mois pour 125 \$ par mois et je faisais des 60 - 75 heures par semaine. Je faisais tout, je faisais la cuisine, je nettoçais, je lavais la vaisselle, j'étais concierge, serveur ... 125 \$ par mois.

Le travail obligatoire, moi j'appelle ça l'esclavage des temps modernes. C'est ça que c'est! C'est de l'esclavage. Ils te font travailler des 40 à 60 heures par semaine. C'est ça que j'ai fait pendant six mois pour me prouver que je pouvais...et puis eux, ils te disent, ils t'encouragent : « Si tu fais du bon travail, dans trois mois, on pourra peut-être t'embaucher ». J'ai fait ça pendant six mois.

C'est pour nous réintégrer dans le marché du travail. C'est ça l'idée du travail obligatoire. Les gens vont t'engager parce qu'ils n'ont pas besoin de te payer. C'est à travers du bien-être et eux ils en profitent. J'ai fait ça pendant six mois. Après six mois, tu devrais savoir si je fais une bonne job et si tu veux m'embaucher pour de bon ou non. Même après trois mois. Mais il y en a qui profitent de ça.

Le programme Ontario au travail ne semble pas avoir répondu aux attentes des bénéficiaires, c'est-à-dire, décrocher un emploi stable. Toutefois, on dénote chez ceux-ci le **désir** de travailler. Mais dans Ontario au travail, ils ne contrôlent pas la situation parce qu'on ne les garde pas plus longtemps qu'une période déterminée. Certains autres facteurs découragent peut-être les employeurs potentiels : tenue vestimentaire inadéquate, visage pas rasé, méfiance envers quelqu'un qui n'a pas travaillé depuis longtemps. Ayant l'impression de se faire exploiter, les sans-abri sont peu enclins à retourner sur le marché du travail. Leurs commentaires suggèrent que le système leur donne de faux espoirs sur les résultats probables en termes d'emploi stable à long terme.

Nous avons aussi voulu avoir la signification que les intéressés eux-mêmes donnent à l'expression « sans-abri », et connaître la distinction qu'ils font entre être absolument et temporairement sans-abri, ou entre deux emplois. Voici comment les personnes suivantes définissent leur situation :

Moi, je suis bien proche d'être sans-abri. Si on me coupait mon chèque, parce qu'ils parlent

de le couper encore... J'ai toujours peur de ne pas avoir d'endroit pour dormir et mettre mes choses.

Pour moi, la principale raison pour laquelle je suis sansa-bri depuis que je suis arrivé de Toronto, c'est la maladies physique et mentale. J'aime pas rester seul; ça me fatigue et ça me rend vraiment malade. Je ne suis pas tout seul. Il y en a beaucoup qui vont à l'hôpital, des gens à la rue... ils sont admis puis relâchés, et retournent à leur chambre où ils sont tout seul. Là, tu deviens fatigué et encore plus malade, et tu te dis : « je vais rester dans la rue ». Si j'avais du soutien des hôpitaux, de la société ou d'endroits comme ici, je serais plus porté à rester dans mon logement au lieu de me sauver dans la rue. Il y a la maladie mentale et physique et avec le monde dans la rue... Pour garder un abri, il faut avoir le soutien d'une personne qui connaît notre état mental et physique, qui nous fait sortir de notre petite chambre où on est tout seul, sinon on tombe encore malade. C'est pour ça que ça coûte autant d'argent au ministère de la Santé pour nous garder dans les hôpitaux. C'est parce qu'il s'occupe de notre santé quand on est à l'hôpital mais pas quand on est sorti. À l'hôpital, tu es bien, mais une fois dehors, tu retournes dans le même environnement. Tu vas décider de courir les rues.

Comme indiqué dans d'autres parties de ce rapport, la maladie physique ou mentale ainsi que la toxicomanie sont tous des problèmes majeurs que connaissent des sans-abri. Un jeune homme au début la vingtaine répond ainsi à la question posée par un de ses amis :

Il y a trois ans, où est-ce que t'étais G...?

Dans les rues, ici à Sudbury, en train de chercher à manger dans les poubelles. J'étais dans la drogue et l'alcool.

Et une femme dans la quarantaine de dire :

*Moi aussi, si je n'avais pas les prestations d'aide sociale... J'ai aussi des problèmes de santé et sans elles, je serais sans-abri. **C'est pour payer mon loyer.** Je sais que dans la situation où je suis, personne ne peut rien faire pour moi. Si tu cherches, tu finis par trouver de l'aide mais pas partout. Ça en prend plus pour vivre aujourd'hui... On devient dépressif, et j'ai aussi été toxicomane, j'ai pris de la drogue pour essayé d'oublier ce problème et beaucoup d'autres, mais j'ai découvert que ce n'était pas une vie. J'ai trouvé que dans la situation où j'étais, je pouvais recourir à des services. Il y beaucoup de programmes pour aider les femmes maintenant ici à Sudbury, si la personne le veut. Il faut que tu cherches, personne ne le fera pour toi. Encore là, il faut puiser dans les prestations d'aide sociale pour payer l'autobus afin d'aller à des rencontres pour essayer d'obtenir de l'aide, mais il vient un point où c'est beaucoup. On dirait que c'est toujours ça, des hauts et des bas constamment. Le yo-yo. On est tout le temps entre le haut et le bas. On voudrait se stabiliser. J'ai réalisé par exemple qu'il faut que la personne le veuille. Il faut qu'elle aille chercher de l'aide ... il faut vouloir. Si tu veux, tu peux trouver. Dieu merci, on peu manger aux soupes populaires. On vient à bout de se débrouiller, si la personne le veut. **Avec les prestations d'aide sociale qu'on reçoit, ... on n'a pas de quoi vivre.***

Ce témoignage fait état des moyens limités qu'apporte l'aide sociale lorsqu'on est sans-abri. Les prestations ne servent essentiellement qu'à payer le loyer, parce qu'après cela, il ne reste pratiquement plus rien. Par conséquent, les assistés sociaux ont un logement précaire. Les personnes qui ne disposent pas d'un système de soutien social pour les aider à assumer d'autres dépenses risquent de perdre leur logement.

Le parcours est très difficile pour les gens qui se retrouvent dans la rue, qui essaient de se réadapter et d'améliorer leur sort. Ils y arrivent tant bien que mal, et se heurtent à des embûches sur la route, comme en témoigne R... qui nous présente une situation assez commune dans cette population. Entre autres problèmes, il faut être en mesure de prouver son identité, ou posséder les documents nécessaires pour obtenir des services.

Pour moi, être sans-abri,... Dernièrement j'ai été libéré d'un établissement correctionnel. Je n'avais aucun papier d'identité ni de vêtement. La seule chose qu'ils m'ont donnée, c'est un billet d'autobus pour retourner à Sudbury. Là, j'ai demandé de l'aide sociale et on m'a fait attendre 2 semaines. Je n'avais pas d'endroit où demeurer. J'ai donc été voir des gens que je connaissais et j'ai couché une nuit ici, une ou deux nuits là. Pendant les deux semaines, j'ai porté les mêmes vêtements, et j'ai eu beaucoup de misère. Je me sentais rejeté par la société, et la seule solution que j'ai pu trouver c'est de commettre un crime pour avoir de l'argent, mais je ne l'ai pas fait parce que j'ai déjà été en prison pour ça, et ce n'est pas agréable. Donc je me suis retrouvé sans-abri, je n'avais pas d'aide. J'ai essayé différents coins pour trouver un abri temporaire. Je suis allé à l'Armée du Salut, mais étant donné que je n'avais pas assez de papiers d'identité sur moi, ils ne m'ont pas accepté. Je leur ai expliqué que je venais de sortir d'un établissement correctionnel, que je n'avais nulle part où aller, pas de vêtements..., que j'essayai d'avoir de l'aide sociale. J'ai trouvé ça dur de pas avoir d'aide tout de suite. J'étais dépressif et je n'avais personne à qui parler jusqu'à ce que je me décide à aller voir ma sœur. Je lui ai parlé et au début elle n'était pas trop d'accord avec ça parce que dans mon passé j'ai pris de la drogue. J'étais renfermé parce que je me sentais rejeté et je ne voulais parler à personne. J'avais trop honte de dire que j'étais sans-abri, que je ne changeais pas de vêtements. Si je le pouvais, je changerais de vêtements chaque jour. Je changerais de manteau, de bottes, tout. Je ne pouvais pas le faire parce que j'étais sans-abri et tout ça. J'ai su que la clinique donnait tout ça quand je suis allé chercher de l'aide sociale. Ils m'ont donné une feuille d'information sur la clinique. J'ai aussi été chanceux parce que quand j'étais dans l'établissement correctionnel, j'ai rencontré une femme qui travaillait pour la Société John Howard, et elle était bien correcte. J'ai suivi un programme de désintoxication avec elle, et elle me connaissait. J'ai parlé avec elle; elle m'a dit de ne pas me décourager et qu'il y avait des moyens de s'en sortir. Partout où j'allais, on me demandait des pièces d'identité; ma carte-santé, mon certificat de baptême, OHIP... Si tu n'as pas assez de documents sur toi, tu ne peux pas avoir d'aide.

Ces difficultés sont fort communes chez les sans-abri. Sans pièces d'identité, ils ne peuvent pas obtenir d'aide. « Tu n'existes pas » comme l'a si bien dit un des participants. Certains ont même dit s'être fait accuser d'avoir volé les papiers d'identité de quelqu'un d'autre. Quelques personnes nous ont montré leurs certificat de naissance, carte d'assurance-santé et autres documents en disant que

sans cela ils n'auraient accès à aucun service et seraient littéralement à la rue.

Accès aux services en français

Nos questions suivantes visaient à déterminer si les Francophones rencontraient des obstacles particuliers liés à leur langue. Dans la mesure du possible, certaines personnes insistent pour se faire servir en français. La plupart s'expriment en anglais pour avoir accès aux services immédiatement.

Je me sens bien dans ma peau. Dans la province de l'Ontario, qui est bilingue depuis 1967, j'ai le droit de me faire servir en français... J'ai vu que si je demande à être servi en français, je serai servi en français. Mais il faut que ce soit moi qui demande le service en français. Il y a une petite enseigne, là, qui le dit, et vous allez avoir un employé français qui va vous servir mieux en français. Les services sont là, si vous les demandez. Si vous ne les demandez pas, non! Vous allez avoir des services en anglais.

Bien, moi je suis pas mal minouche. Ma langue maternelle, c'est le français, et quand je vais demander un service, la première chose que je fais, je le demande en français. Mais minouche comme que je suis, si le service n'est pas offert (« Oh I don't speak French »)..., je réponds : « Oh, that's o.k., I am bilingual, I can speak English », je suis toujours tentée de céder. C'est ma faiblesse, je ne devrais pas faire ça. Je devrais dire : « You are there for the public and if I wish to speak in French, I would like somebody to speak to me in French ». Je suis bilingue et ça me fait rien de recevoir le service en français ou en anglais parce que je comprends les deux langues. C'est souvent comme ça. Mais j'aime beaucoup les services en français.

Comme francophone, moi aussi je suis très bilingue. Oui, j'adore la langue française et j'aime mieux parler français. Je trouve qu'il y a tellement de respect envers les Francophones comparativement aux Anglophones. Le service est tellement plus beau. Mais je suis comme D... moi aussi. S'ils me demandent si je suis bilingue, même si j'aime c'est la langue française, je vais parler en anglais pour me plier aux exigences des autres.

Moi, je ne suis pas Francophone, je suis Autochtone. Je suis né dans une réserve ici en Ontario mais j'ai été élevé au Québec en Abitibi-Témiscamingue dès un très jeune âge. J'ai vécu 32 ans au Québec. J'ai été à l'école francophone, et tous les gens que je côtoyais étaient francophones. On ne parlait pas en anglais. Quand on cherchait un emploi, il fallait indiquer sur le formulaire si on était bilingue. Ils disent d'écrire si tu es bilingue parce qu'il y a de meilleures chances d'avoir un emploi. Ensuite, ils te demandent quelles études tu as faites. Si tu as fait tes études en français, ils regardent ça et disent que tu n'as pas d'éducation en anglais. Ils ne te prennent pas parce qu'ils trouvent que tu n'as pas assez d'éducation. Tu ne peux ni écrire ni lire en anglais. Ils te considèrent comme un illettré. C'est un stéréotype. Depuis que je suis arrivé en Ontario, je me suis aperçu qu'il faut que tu parles anglais, sinon tu n'auras pas les services que tu demandes. C'est une

discrimination envers une langue officielle et je trouve que les centres de services devraient en faire plus pour les Francophones que qu'est-ce qu'ils font aujourd'hui. Le personnel des organismes de services, de l'aide sociale et les travailleuses sociales devraient parler français. Tu vas dans des centres comme John Howard, Elizabeth Fry et tout ça, et ils n'offrent pas des services en français. Ils te disent : « tu es en Ontario, parle anglais ».

On constate que les sans-abri francophones se soumettent rapidement aux exigences linguistiques des pourvoyeurs de services en langue anglaise. Il ressort néanmoins des commentaires, surtout de ceux de la femme qui dit que le service est « plus beau » lorsqu'il est offert en français, que les gens désirent se faire servir en français et sont fiers de leur langue. Cette femme sent qu'on la respecte quand on la sert en français. Peut-être est-ce dû au fait qu'on lui parle dans sa langue maternelle et qu'elle est à l'aise dans ce contexte.

Nous avons également demandé aux participants du groupe de discussion ce que représentait pour eux le terme « réinsertion ». À ce sujet, un ex-prisonnier a dit que sa sortie de prison n'avait pas été planifiée. L'incarcération l'avait dépaycé et il avait le sentiment de se conformer à une réalité qu'il ne connaissait plus.

La réinsertion dans la société? O.k. J'ai été en prison pendant plus de 10 ans. La réinsertion dans la société a été dure pour moi. Je n'accepte personne, je n'accepte les ordres de personne; je n'accepte pas l'autorité. Je ne m'associe pas avec les citoyens. Je suis renfermé sur moi-même. J'ai de la misère avec les lois, les règlements de la société. J'ai eu beaucoup de problèmes dans ma vie sociale, avec la drogue et l'alcool. Je ne suis pas capable de gérer un budget. J'ai de la misère à m'associer avec des gens. J'ai été obligé d'aller voir un psychiatre. J'ai été obligé de passer à travers beaucoup de choses. Le mot « réintégrer », c'est un grand mot, parce qu'il faut t'adapter à la société comme le gouvernement le veut, devenir un bon citoyen, payer tes taxes à la fin de l'année et tout ça...euh!

Pour certaines autres personnes, la réadaptation a été difficile à cause de l'absence de suivi et de mécanisme de soutien.

Pour me réintégrer dans la société, j'ai demandé de l'aide. La seule chose qu'on m'a dite c'est d'aller voir un psychiatre. J'ai été voir un psychiatre et il m'a dit que « tu as des problèmes, tu ne fais confiance à personne, tu es paranoïaque, tu es schizophrène, t'es ci ..t'es ça.... Je vais te donner des médicaments pour te calmer ». Il me donne des médicaments antipsychotiques. Mais moi, pour me réintégrer dans la société, j'ai arrêté de consommer de la drogue et j'ai arrêté de consommer de la boisson. La seule chose c'est que je fume des cigarettes. Je ne fume pas de marijuana, juste des cigarettes. Le docteur va me donner des médicaments pour me calmer, il me donne trop de médicaments ... il substitue un médicament à mon problème. Je ne suis pas capable de me réintégrer dans la société quand je suis sous l'influence d'une drogue parce que la drogue m'engourdit. Je vais toujours me replier sur moi-même et je ne m'associerai à personne. Je ne peux pas m'adapter à la société à cause de cela... Il me donne des médicaments et puis il me dit : « tu vas être correct, tu vas

être correct ». Moi, je ne suis PAS correct. J'ai arrêté de prendre une drogue et le docteur, il la remplace par une autre drogue. J'ai arrêté quelque chose pour en prendre autre chose.

J'ai eu beaucoup de problèmes moi aussi parce que j'ai eu de gros accidents; et puis j'ai mal aux os. Le docteur m'a soignée pendant 9 mois, et j'ai été sobre pendant cette période... J'étais tellement fière d'avoir fait ça. Il m'a redonné des pilules pour le mal. C'est lui-même, il était tellement tanné, et au lieu de faire d'autres tests, il m'a dit : « tiens, on va te prescrire ça F... ». Il essayait de me convaincre... Le docteur me disait : « je suis certain que t'es capable de les prendre comme il faut F... ». Ça a été beau pendant 2 semaines et après ça, j'ai fais la plus grosse rechute. Je viens tout juste de m'en sortir. J'ai encore aussi d'autres affaires personnelles. J'ai été encore obligée de faire les démarches moi-même. J'ai été obligée d'aller rencontrer le docteur au sujet de mes médicaments et lui dire... Il fallait que je trouve de la force quelque part. Et je suis en train de me réintégrer dans la société tranquillement.

Un autre thème fort intéressant qui se dégage au chapitre de la réinsertion sociale, est celui du soutien social que les sans-abri constituent. Les personnes dont la situation s'est améliorée peut aider les moins fortunés.

Qu'est-ce que ça veut dire pour moi d'être intégré dans la société? Premièrement pour moi, c'est faire partie de la société, ne pas être à part. Faire partie de la société, de mon environnement, avoir des amis, des gens qui m'entourent. Pour moi, c'est refaire mes idéaux, du bénévolat pour qui que ce soit...pour la clinique, le centre de santé. Moi, je vais m'intégrer de cette manière-là, pour être entouré de gens et pour offrir des services...que je ne suis pas qualifié pour offrir. Par exemple, j'ai fait l'avocat pour lui (en se tournant vers C...) le 13 du mois passé, j'ai été en cour avec monsieur arranger les choses. Moi, ça me fait plaisir. C'est comme ça que je m'intègre. Je vais plutôt dans les centres francophones, parce que je suis francophone, et que je sais que quelqu'un a toujours besoin d'aide pour s'intégrer dans la société. Tu le vois dans une personne, par la manière qu'elle agit, qu'elle communique, qu'elle s'assoit. Lorsque je vois un individu comme ça, je m'approche gentiment « Bonjour mon nom, c'est D... » et puis je me présente en français. S'il dit : « I don't speak French », je réponds : « It's o.k, I'm bilingual, I speak both languages ». Moi, je n'ai de rancune pour personne, qu'il soit français, anglais, italien. Moi je ne fais pas de discrimination, je vais aider n'importe qui. Si je peux aider un petit peu, ça me fait chaud au coeur.

Pour toi se réintégrer, c'est aider les autres.

Oui. Même si je ne suis pas dans une situation idéale, je dis au bon Dieu qu'il y en a toujours qui sont dans une situation pire que la mienne.

Cet homme profite de la vie en aidant les plus démunis que lui. De fait, on peut voir l'esprit d'initiative dont il a fait preuve en se créant « un emploi ». Il accomplit un travail semblable à celui d'un travailleur de la rue, mais bénévolement. Pour une autre personne, la réinsertion sociale passe

par la liberté de vivre en français.

Moi, je suis un vieux franco-ontarien né ici à Chelmsford. J'ai été élevé en français et conditionné en français, je pense en français. Il faut que je pense en français avant que ça sorte en anglais. Je suis fier d'être franco-ontarien. Si je veux faire des affaires en français, c'est mon choix. Pour moi, être intégré à la société, c'est d'avoir des centres comme celui-ci, où je peux m'asseoir et parler français et non pas anglais. Si je veux parler anglais, je parle anglais et vice-versa. Si je veux, avec mon monde, main dans la main, peau dans la peau, je veux des endroits comme ici où je peux être servi en français... Je ne veux pas me mettre à genoux et dire : « I'm bilingual ». Va chier! Je n'ai pas besoin d'être « bilingual ». (rire dans la salle) C'est mon choix, je suis francophone.

Et finalement, l'intégration, c'est d'avoir le respect de la société.

Moi, c'est le respect de la société. Je demande que le monde respecte qui je suis, même si ne je suis pas bien habillé, pas coiffé ou pas rasé... Si les gens ne me respectent pas, je ne les respecte pas non plus. Je n'ai pas trop de misère à m'intégrer dans la société... mais c'est comme si cette ville se referme sur moi. J'aime le plein air, la campagne, le calme et pas du tout la vitesse. Je ne pourrais pas vivre à Toronto, le rythme y est trop rapide et ça me rend nerveux. Je veux bien essayer de plaire aux autres et d'agir de la façon que la société l'exige. Je demande juste que la société respecte la personne que je suis.

Ce qui facilite l'intégration sociale le plus est sans contredit un revenu adéquat et stable. Sans cela, il n'y a pas d'autonomie, d'indépendance ni de possibilités réalistes de s'en sortir une fois pour toute.

Si t'as pas d'argent, tu ne peux rien faire. J'ai mon chèque, je le donne pour mon loyer et je paie un couple d'autres affaires..., ensuite, je suis cassé pour le reste du mois, donc je marche dans la rue. Je peux seulement regarder les vitrines parce que je ne peux rien acheter ... je n'ai pas d'argent.

Tu sais que lorsque tu te retrouves assisté social, tu es une personne jugée pauvre parce que tu vis en-dessous du seuil de pauvreté avec ce que tu reçois. Il y a une échelle et sur l'échelle, tu es 40 % plus pauvre que le restant de la population du Canada. Comment est-ce que tu peux te trouver un emploi si tu ne peux pas t'acheter de vêtements, tu ne peux pas t'habiller comme il faut? Tu ne peux pas te trouver un abri qui répond à tes besoins, tu ne peux avoir d'aide médicale et recourir à des professionnels pour t'aider. C'est pour ça que beaucoup de gens dans cette situation deviennent dépressifs.

Pour terminer notre entrevue, nous avons demandé aux participants comment ils percevaient l'avenir. Les perceptions variaient mais il n'en demeure pas moins que plusieurs conservent un certain espoir et ont des aspirations. Une femme a parlé de la nécessité d'obtenir son diplôme d'études secondaires, tout en reconnaissant la difficulté d'atteindre ce but :

Moi je m'assieds et je pense à ça, et je ne le vois vraiment pas encore. J'ai 42 ans, ce n'est

pas vieux, mais j'ai tellement d'éducation à reprendre, je ne sais pas ce que je pourrais faire à mon âge. La seule chose que je peux voir dans mon avenir, ce sont mes enfants et mes petits-enfants, de continuer à rester sobre, d'être plus alerte que je ne le suis aujourd'hui. C'est ça. Je pense retourner à l'école au moins pour avoir mon diplôme de 12^e sur le mur, pour être fière d'accomplir quelque chose moi-même, parce que dans le temps, je ne le pouvais pas vraiment à cause de la vie que je menais... Si ça ne marche pas, je me fixerais d'autres buts et c'est comme ça que je vois ça. Il ne faut pas que je me complique la vie non plus, parce que si je m'en mets trop sur le dos, je ne réaliserais rien.

Une autre participante s'est donné comme objectif de créer un organisme qui aiderait les gens dans le besoin :

Mes aspirations pour l'avenir? Moi, j'en ai beaucoup dans le coco, et mon avenir pour moi, ce n'est pas déprimant. Je suis en train de le préparer. J'en ai parlé à N... Elle trouve ça fantastique. Mon avenir, c'est d'ouvrir un centre d'accueil. Ce ne sera pas seulement une maison, ce sera un genre de ferme où tu cultives tes légumes et tout ça. Tous les gens qui vivent au centre maison d'accueil participeront à toutes les activités. Ça sera obligatoire. Le centre ne sera pas seulement ouverte pour les adultes. Elle sera ouverte pour les enfants, les hommes, les femmes... Un centre d'intégration, de différentes cultures, pour intégrer toutes sortes de gens. Là, je suis entrain de faire des recherches aux gouvernements provincial et fédéral pour voir ce qu'ils ont à offrir. Il y a beaucoup de recherches à faire. Quand j'ai dit ça à N..., elle m'a dit : « c'est une bonne idée et je ne te décourage pas, continue!

D'autres, qui ont vécu de multiples expériences, se sont concentrés sur la stratégie d'application de certains mécanismes de survie, en s'adaptant à leurs environnements et aux circonstances, et en partageant leur savoir et leurs expériences avec les autres :

Avec tout ce que j'ai vécu dans ma vie, je suis devenue un peu plus forte, mentalement et physiquement. Maintenant, quand je me retrouve dans une situation qui m'est déjà arrivée dans le passé, je m'assieds et j'y pense. Je m'assieds et je prends le temps d'y penser comme il faut. Oui! Il y a un avenir pour n'importe qui, à condition de le vouloir. Si tu veux de l'aide, l'aide est là. Il faut frapper à la bonne porte. Il y a un avenir partout, dans n'importe quelle circonstance et dans n'importe quelle situation. Tu peux survivre. Mais je trouve que le mot « survivre » ne convient pas au sujet dont on parle. Si tu veux avoir un avenir, il faut que tu aies une éducation, un emploi, une famille; il faut que tu sois accepté par la société. Si tu n'es pas accepté par la société, tu es rejeté. Tu vas avoir un chemin très raboteux, et tu vas avoir de la misère à arriver à te faire une vie saine, agréable, positive, adéquate pour une personne. Peu importe la couleur, la race, la langue... même si tu es Francophone, je ne vois pas pourquoi tu aurais tant de mal, à un endroit ou à un autre, dans une province ou dans l'autre, à être accepté en tant que personne qui parle français, qui a fait son éducation en français, qui vient du Québec. Pour avoir un avenir, il faut que tu t'adaptes à la situation dans laquelle tu es.

*Moi, l'avenir c'est... j'ai 59 ans, je ne suis pas en bonne santé. Une chose que je peux faire, c'est de me rendre à 65 ans... et j'essaie toujours de me remonter le moral et de me dire : « qu'est-ce que j'ai appris dans ma vie? Avec les jeunes, avec les alcooliques, avec tout le monde que j'ai rencontré dans ma vie. J'en ai rencontré dans des institutions... j'ai été à la rue, j'ai tout fait ». Mais moi, mon avenir, ce n'est pas de garder tout ce que je sais et de mourir avec; c'est de le donner à ceux qui en ont besoin, afin de leur éviter ce que j'ai vécu. Je peux prendre ce que j'ai appris dans la rue et le donner. **Mon avenir n'est pas perdu.** Je remercie Dieu de m'avoir donné beaucoup de connaissances et de pouvoir les transmettre.*

Même si quelques personnes ont dit ne pas avoir d'avenir (une personne a simplement dit : « pantoute » [pas du tout]), certaines n'ont pas perdu l'espoir de reprendre le droit chemin en utilisant leurs connaissances et expériences. Une personne voulait même transmettre ses connaissances à d'autres personnes qui pourraient en bénéficier. Il existe un désir puissant de s'entraider chez les sans-abri, ce qui constitue une base sur laquelle peuvent reposer des programmes et services qui peuvent effectivement aider ces personnes à faire la transition vers une vie stable dans la collectivité. Il faut pour cela mobiliser la volonté politique de concevoir et de mettre en œuvre les politiques sociales requises aux paliers local, provincial et national

CONCLUSIONS

L'étude actuelle a en général confirmé les tendances documentées dans les trois études précédentes. Les proportions générales de la population des sans-abri relevées dans le quatrième volet sont semblables à celles notées dans les études précédentes. Quoique le nombre de sans-abri ait été considérablement plus élevé en janvier 2002, par rapport à l'année passée, et de fait plus élevé que dans n'importe quelle étude, il convient de souligner qu'un nombre accru d'organismes ont participé au quatrième volet. Néanmoins, il ressort que la série des 12 organismes qui ont participé à toutes les études effectuées jusqu'à ce jour ont enregistré un plus grand nombre de clients qu'auparavant. Par rapport à l'année précédente, le nombre de personnes absolument sans-abri a aussi été plus élevé en janvier 2002.

L'étude actuelle a confirmé certaines tendances dans les caractéristiques des personnes absolument sans-abri :

- ▶ Les femmes représentent plus du tiers de la population des sans-abri.
- ▶ Les Autochtones sont largement sur-représentés parmi les personnes n'ayant absolument aucun abri et celles qui sont dans une certaine mesure sans-abri.
- ▶ Les adultes de 20 à 59 ans comptent pour les deux tiers ou plus de la population des sans-abri.
- ▶ Les principales causes du sans-abrisme à Sudbury, révélés par les sans-abri, sont le chômage, la pauvreté, la pénurie de logement à prix abordable, et les problèmes avec l'assistance sociale. La violence conjugale et la maladie mentale constituent aussi des causes importantes du sans-abrisme à Sudbury.
- ▶ La moitié de la population absolument sans-abri à Sudbury ne recevait aucun soutien financier de programmes gouvernementaux, et une grande proportion (plus du tiers) des personnes à risque de devenir sans-abri étaient des clients d'Ontario au travail.

Dans les groupes de discussion, les clients ont indiqué en quoi les services ne répondaient pas aux besoins de cette population. Trop de clients ont peur, sont humiliés et rejetés lorsqu'ils essayent d'accéder aux services locaux. De plus, la structure du système et le manque de lien entre les divers types de services aggravent les problèmes des sans-abri. Par exemple, des femmes qui ont perdu la garde de leurs enfants ont bien du mal à refaire leur vie et à reconstruire leur famille à cause de l'insuffisance des prestations d'aide sociale. Des hommes et des femmes qui ont eu des démêlés avec la loi et qui essaient de réintégrer la collectivité ne reçoivent pas l'aide appropriée pour faire la transition. Des Autochtones et des Francophones ne reçoivent pas le soutien approprié à leur culture. Des personnes souffrant de maladies mentales graves vivent dans les rues de Sudbury, même au plus froid de l'hiver. Sudbury semble être la destination de résidents de petites collectivités du Nord qui veulent améliorer leur situation en cherchant à travailler ou à accéder à des services. En tant que centre régional de services, Sudbury doit concentrer ses stratégies sur le service efficace à cette population.

La documentation sur le sans-abrisme fait état de solutions de rechange qui sont efficaces pour servir les cas les plus graves parmi les sans-abri chroniques. Cependant, ces services doivent être intensifs et axés sur les besoins des clients plutôt que sur les besoins des fournisseurs de service.

L'incorporation des meilleures pratiques dans l'intervention auprès des sans-abri est une mesure essentielle pour régler le problème à Sudbury.

Il est évident également que les modifications du système local ne réduiront pas la prévalence du sans-abrisme; les paliers supérieurs du gouvernement doivent modifier les politiques en vue de réduire les taux de pauvreté, d'améliorer la sécurité du revenu, de générer des possibilités d'emploi et de fournir des logements à prix abordable.

RECOMMANDATIONS

La Commission des Nations Unies sur les droits de la personne a adopté des résolutions sur les droits à l'alimentation et au logement adéquat (UNHCR, 2001). Le Canada a voté en faveur de ces résolutions qui encouragent toutes les nations à mettre en œuvre des mesures qui permettront aux citoyens de satisfaire leurs besoins fondamentaux en matière d'alimentation et de logement. Quoique le Canada ait appuyé ces résolutions en 2001, il n'a pas tenu compte des critiques marquées du Comité des Nations Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels (1998) à l'endroit du Canada qui n'a pas réglé la pauvreté et le sans-abrisme. Le Comité :

« exhortait les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à faire du sans-abrisme et du logement inadéquat une 'urgence nationale', et à mettre en œuvre une stratégie nationale de réduction du sans-abrisme et de la pauvreté » (UN, 1998) [traduction libre]

À Sudbury, les résultats des études sur le sans-abrisme menées dans les quatre volets ont constamment suggéré qu'à tout moment donné, plus de 100 personnes n'ont absolument aucun abri et que plusieurs centaines d'autres risquent de perdre leur logement. Les recommandations formulées à l'issue de nos études précédentes se sont concentrées sur des stratégies visant à fournir immédiatement aux sans-abri de quoi se nourrir, s'abriter et se vêtir, et à régler les causes structurelles du sans-abrisme qui ont leurs racines dans la pauvreté, le chômage et la pénurie de logements à prix abordable. La présente étude a donné lieu à onze recommandations qui précisent les stratégies à mettre en œuvre au palier local. De plus, neuf recommandations ont été extraites du rapport du premier volet; elle concernent des stratégies de règlements de problèmes structurels et systémiques liés au sans-abrisme (voir à l'annexe B la liste des recommandations découlant du premier volet). Un forum communautaire (réunion d'établissement des priorités) a eu lieu le 25 avril 2002 pour présenter les résultats de l'étude du volet 4 à la collectivité et solliciter des commentaires sur les recommandations. Les participants au forum ont proposé trois recommandations supplémentaires :

- ▶ Changer le système de financement des refuges en abandonnant le paiement de taux journaliers des places dans ces refuges. Appliquer une formule qui incorpore un modèle plus complet de financement de ces établissements.
- ▶ Attribuer des fonds pour permettre aux fournisseurs de services actuels d'embaucher du personnel qui connaisse la culture des clients (p. ex. Autochtones et Francophones).
- ▶ Planifier la création d'un centre de santé communautaire.

Les participants ont été invités à classer les 23 recommandations par ordre de priorité lors d'un processus où ils devaient apposer 18 ronds de couleur qui marquaient leur appui aux recommandations. Un système de notation a été utilisé pour classer les recommandations (voir le processus de notation à l'annexe C). Les résultats figurent dans les deux sections ci-après. La première indique les mesures qui peuvent être prises au palier local et la deuxième les mesures à prendre par les gouvernements provincial et fédéral.

Palier local

1. Veiller à ce que des services établis dans le cadre de l'Initiative de partenariats en action communautaire continuent à fonctionner.
2. Fournir du soutien financier à des fournisseurs locaux de services, assurant qu'ils emploient les meilleures pratiques de travail auprès des sans-abri. Organiser des ateliers de formation à l'échelle locale afin de fournir des possibilités d'éducation permanente aux fournisseurs locaux de services et faire ainsi en sorte que les sans-abri chroniques reçoivent une aide significative.
3. Comblent les lacunes du système des services pour les adolescents sans-abri, dont la plupart n'ont pas de source de revenu. Des programmes doivent être établis ou améliorés pour faire en sorte que les adolescents qui fuient des situations de violence ne deviennent pas sans-abri.
4. Établir pour les Autochtones sans-abri de Sudbury des refuges et des services connexes respectant leur culture.
5. Travailler avec la division de Sudbury de l'Association canadienne pour la santé mentale pour répondre aux besoins particuliers en matière de logement et de soutien au logement de sans-abri chroniques qui souffrent de maladies mentales. De plus, il faut éduquer le public au sujet des questions de santé mentale et du sans-abrisme afin de réduire les préjugés négatifs intenses qui perdurent dans notre collectivité.
6. Examiner l'accès des sans-abri à l'alimentation et aux banques alimentaires, et modifier les politiques et pratiques qui empêchent les sans-abri de recevoir de la nourriture.
7. Améliorer les programmes d'intervention visant les jeunes sans-abri, afin de leur offrir de bonne heure des services et de réduire le temps qu'ils passent dans les rues. De tels programmes peuvent empêcher les jeunes d'adopter la culture de la rue.
8. Améliorer les services d'intervention afin de repérer et de servir les personnes absolument sans-abri qui n'utilisent pas les refuges. Fournir du soutien financier supplémentaire pour employer des « aidants naturels » (c.-à.-d. des anciens sans-abri) pour accomplir certaines activités d'intervention qui peuvent constituer une stratégie efficace pour aider les personnes absolument sans-abri qui sont isolées et détachées des fournisseurs de services.
9. Examiner les problèmes systémiques auxquels font face les femmes qui réorganisent leur vie pour récupérer la garde de leurs enfants, et veiller à ce qu'elles reçoivent effectivement du soutien de la Société d'aide à l'enfance et des programmes de sécurité du revenu (p. ex., Ontario au travail). Tenir des séances conjointes de planification afin d'élaborer des stratégies qui aident les femmes et leur famille à réussir la transition entre le sans-abrisme d'une part, et le logement stable ainsi que la vie dans la communauté.
10. Veiller à ce que des services respectant la culture et la langue continuent à être fournis aux Francophones sans-abri (par exemple la Clinique du coin) et examiner comment d'autres fournisseurs de services peuvent offrir des services en français.

11. Créer des logements de transition afin d'aider les sans-abri à se réinsérer dans la collectivité. Travailler avec des institutions financières comme la Sudbury Regional Credit Union, à Copper Cliff, pour établir des logements de transition au centre-ville.
12. Attribuer des fonds pour permettre aux fournisseurs de services actuels d'embaucher du personnel qui connaisse la culture des clients (p. ex. Autochtones et Francophones).
13. Planifier la création d'un centre de santé communautaire.

Paliers provincial et fédéral

Même si les interventions locales sont importantes pour répondre aux besoins immédiats des sans-abri, il faut adopter une approche globale pour régler les problèmes systémiques responsables de la crise du sans-abrisme au Canada. Les recommandations qui figurent si-dessous sont extraites du rapport du volet 1⁶ et précisent les mesures que doivent prendre les ordres supérieurs de gouvernement afin de prévenir le sans-abrisme à long terme. Dans les stratégies à long terme, les gouvernements provincial et fédéral doivent faciliter les partenariats et initiatives communautaires afin de trouver une solution aux problèmes structurels que représentent la pénurie de logements à prix abordable, l'éducation, le chômage, l'absence d'emplois, et les salaires peu élevés pour les groupes vulnérables. Les stratégies à long terme doivent aussi se concentrer sur la hausse des prestations pour les assistés sociaux, les étudiants (p. ex. les bénéficiaires du RAFEO), et les personnes ayant un handicap de sorte que leurs ressources financières soient à la mesure des coûts réels de la nourriture, du logement, des médicaments et d'autres éléments essentiels.

Les stratégies suivantes à long terme représentent les recommandations classées par ordre de priorité pour changer la situation à long terme; elles comprennent en outre une nouvelle recommandation (n° 14) établie lors de la réunion d'établissement des priorités :

14. Changer le système de financement des refuges en abandonnant le paiement de taux journaliers des places dans ces refuges. Appliquer une formule qui incorpore un modèle plus complet de financement de ces établissements.
15. Accroître la composante de l'aide sociale consacrée au logement afin de tenir compte des conditions du marché.
16. Augmenter le taux journalier des refuges et fournir des fonds supplémentaires pour le soutien aux programmes.
17. Créer un nouveau programme de subvention au logement pour les pauvres ayant un emploi.

⁶ Les recommandations a) à h) sont une adaptation des recommandations du Toronto Report Card on Homelessness 2000. www.city.toronto.on.ca/homelessness

18. Mettre en œuvre les recommandations de la proposition de budget pour l'infrastructure pour la qualité de la vie présentée par la Fédération canadienne des municipalités au sujet du logement.
19. Accélérer le processus visant à affecter des terrains fédéraux à l'établissement de logements à prix abordable
20. Inscrire dans le prochain budget fédéral du soutien supplémentaire pour la construction de nouveaux logements à loyer abordable.
21. Accélérer le processus visant à affecter des terrains fédéraux à l'établissement de logements à prix abordable.
22. Créer 14 000 nouvelles unités de logement supervisé dans la province.
23. Veiller à ce que les définitions des besoins spéciaux et de l'admissibilité au logement supervisé soient assez larges pour inclure les sans-abri « difficiles à loger ».

RECOMMANDATIONS FORMULÉES DANS LE RAPPORT DU PREMIER VOLET

Le Centre pour l'habitat des Nations Unies (CHUN) a élaboré une série de politiques pour guider les gouvernements des pays industrialisés et en développement à réaliser l'objectif de fournir un logement approprié à tous leurs citoyens. Le résumé de la politique du CHUN met de l'avant les principes directeurs suivants :

- le logement joue un rôle central dans le bien-être humain. L'amélioration du logement est par conséquent une priorité central, et non pas une option. Le logement est un bien important en termes économiques et sociaux; la politique en matière de logement doit tenir plus compte de ce fait.
- le logement, le développement et l'éradication de la pauvreté sont liés; les décideurs doivent par conséquent reconnaître ces liens et miser dessus, et trouver de meilleurs moyens de canaliser une plus grande partie des profits du processus de logement vers les pauvres. Cette mesure exigera probablement une intervention directe sur les marchés, surtout du côté de l'offre.
- Toutes les politiques de logement doivent se baser sur une compréhension précise et dynamique des réalités locales, spécialement de la complexité du fonctionnement des marchés, et de l'interaction des intérêts économiques et politiques dans les villes. Une bonne politique peut faire une différence, mais seulement lorsqu'elle est adaptée au contexte local.
- Quoique les marchés, les états et la population aient tous un rôle à jouer dans le logement, ces rôles, dans leur moindre détail, ne sont ni statiques, ni généralisables à l'échelle universelle.

La route à suivre peu se trouver dans de nouvelles combinaisons d'acteurs et de rôle qui mèneront à une meilleure synthèse de l'efficacité du marché, de l'équité sociale et de la durabilité environnementale. La politique doit être novatrice et expérimentale. (CHUN, 1997b)

À Toronto, le groupe d'étude du maire sur le sans-abrisme a indiqué qu'il est possible de prévenir le sans-abrisme pour de nombreuses personnes et d'en faire sortir bien d'autres (p. 18). Une série de mesures peuvent et doivent être prises pour apporter des changements positifs dans le domaine du sans-abrisme. La section suivante expose des recommandations sur divers sujets fondées sur la présente étude ainsi que sur les recommandations majeures d'études récentes.

Créer des logements à prix abordable

Un indicateur clé du risque de sans-abrisme est la proportion du revenu consacré au logement. Un calcul standard communément utilisé pour évaluer les risques est 30 % ou plus du revenu consacré au logement. Sudbury fait partie des cinq centres urbains de l'Ontario où un nombre substantiel de locataires dépensent une grande proportion de leur revenu pour le logement (Dunphy et al., 1999). À Sudbury, près de la moitié (48 %) des locataires se trouvaient au seuil des 30 % ou plus, et environ un quart (24 %) risquaient fort de devenir sans-abri car ils dépensaient la moitié ou plus de leur revenu pour se loger. Il est vital de régler le problème de l'abordabilité du logement pour les locataires, et il faut le faire en mettant en œuvre des stratégies traitant du logement locatif et en augmentant l'aide financière aux prestataires de l'aide sociale et aux personnes à faible revenus (voir

aussi les recommandations 16 et 17).

- 1) Mettre en œuvre des mesures pour créer de nouveaux logements locatifs à prix abordable et pour préserver les logements locatifs appropriés à prix modique. Voici quelques exemples de marches à suivre :
 - Encourager le nouveau Grand Sudbury à créer un fonds communautaire pour les sans-abri, dans lequel les contributions aux immobilisations pourraient servir à recueillir des capitaux de diverses sources en vue de construire de nouvelles unités de logements sociaux;
 - Créer des partenariats avec des propriétaires afin d'élaborer un code d'éthique de la location et d'exploiter les liens déjà établis (p. ex., par l'entremise du registre du logement).
 - Créer des partenariats entre les secteurs public et privé afin d'utiliser les unités locatives vacantes en vue de créer des logements sociaux au palier local.
- 2) Lancer une campagne d'éducation du public qui attire l'attention sur a) la nécessité de nouveaux projets de logements sociaux financés par le gouvernement et b) l'obligation d'établir des partenariats triples (gouvernements fédéral, provincial et local) afin de créer de nouvelles unités de logement social. La production de logements à prix abordable doit constituer une priorité du programme public aux paliers local, provincial et fédéral.
- 3) Offrir plus de services de soutien et d'aide financière aux sans-abri et aux personnes à faible revenu afin de les aider à faire la transition vers l'hébergement stable et de réduire les risques futurs de sans-abrisme. Examiner des options comme l'établissement d'allocations de logement, de programmes de supplément pour le loyer, de banques de locations, d'aide au logement (pour aider les clients à trouver un logement), et le versement de fonds pour le premier et le dernier mois de loyer des prestataires de l'aide sociale. Une autre stratégie consiste à instaurer des suppléments ou des soutiens à la création d'installations offrant des repas et de l'hébergement aux jeunes sans-abri.

Intensifier l'intervention, la sensibilisation et la participation parmi la population des sans-abri

- 4) Améliorer les services d'intervention auprès des sans-abri de Sudbury afin de les mettre en contact avec les ressources communautaires.
- 5) Faire participer les consommateurs à l'élaboration de nouveaux services et à l'amélioration des services existants de sorte que ces services respectent les besoins des divers groupes de sans-abri, y compris les jeunes, les adultes célibataires, les familles, les personnes âgées et les groupes culturels comme les Autochtones, les Francophones et les minorités visibles, et y répondent efficacement. Ces groupes ont un rôle important à jouer dans la formulation de stratégies appropriées visant à régler et à prévenir le sans-abrisme et doivent intervenir dans le processus de prise de décision.
- 6) Regrouper le personnel d'Ontario au travail, d'autres fournisseurs de services et des sans-abri pour un atelier d'une journée afin de leur faire mieux comprendre les questions liées au sans-abrisme.

Accroître le nombre de refuges et de services de soutien

- 7) Accroître le financement des refuges et des lits pour les sans-abri dans le but :
 - d'accroître le nombre de lits;
 - de prolonger la durée du séjour permis dans les refuges;
 - de prendre des dispositions pour offrir des lits et des services de soutien à des sous-groupes de la population des sans-abri qui ne reçoivent actuellement pas des services appropriés, comme les couples, les familles et les adolescentes enceintes ou mères de famille. Il n'y a actuellement pas assez de lits dans les refuges pour répondre aux besoins de la population des sans-abri, et chez la majorité des fournisseurs de services, il y a des périodes où il ne peuvent pas servir des gens quand la demande dépasse la capacité.
 - Instaurer un fonds d'incubation pour rénover ou agrandir les refuges existants.
- 8) Revoir les arrangements d'accueil des femmes qui ne sont pas victimes de violence conjugale, et créer des lits pour les femmes qui n'ont pas besoin de mesures de sécurité élevées ou les détestent. Intervenir auprès des femmes qui ne sont pas victimes de violence conjugale pour les informer de l'existence des services d'accueil et de soutien.
- 9) Consulter des organisations des Premières nations et francophones afin d'élaborer des stratégies pour répondre aux besoins des sans-abri de ces groupes culturels. En particulier, étant donné que le quart des sans-abri de Sudbury sont autochtones, il faut mettre sur pied un service qui respecte leur identité et leur culture.
- 10) Mettre en œuvre des stratégies éprouvées pour répondre aux besoins des sans-abri ayant une maladie mentale. Il faut des logements (temporaires et à long terme), des services communautaires et des travailleurs sociaux pour offrir un meilleur soutien à cette population dans la communauté. Il est nécessaire d'instaurer des politiques et pratiques de congé plus efficace et de resserrer les liens entre les services hospitaliers et communautaires, ainsi que d'améliorer les services pour traiter la co-occurrence de la maladie mentale et de la toxicomanie. Il faut appliquer les meilleures pratiques, comme des services de gestion intensive des cas, pour épauler efficacement les personnes atteintes de maladies mentales graves. Par exemple, Rapp (2000) a affirmé que même si le grand public en général s'attend à recevoir les meilleurs traitements pour leurs maux, les malades mentaux sont régulièrement soumis à des traitements et pratiques qui se sont révélées inefficaces. Ses travaux ont montré que le modèle des forces peut être utilisé avec succès auprès des personnes ayant une maladie mentale grave, et leur permettre de mener une vie satisfaisante et enrichissante dans la collectivité.
- 11) Établir un processus de coordination des services pour les sans-abri. Même s'il existe une collaboration considérable entre les organismes actuellement, afin de tirer parti au maximum des ressources locales, il est nécessaire qu'un bureau central fournisse des renseignements sur les différents services, offre du soutien et aiguille les gens vers les services appropriés. Ce bureau pourrait aussi coordonner la collecte d'information utile pour suivre les besoins

et les caractéristiques des sans-abri (voir la recommandation 15).

- 12) Allouer des fonds pour embaucher des travailleurs communautaires qui assureront le suivi auprès des clients et offriront des services de soutien permanents afin d'aider les clients à réussir la transition vers le logement stable dans la collectivité.
- 13) Mener une campagne d'éducation et de sensibilisation du public, des élus et des entreprises locales au sujet du sans-abrisme, et attirer l'attention sur la nécessité d'une action locale pour réduire et prévenir le sans-abrisme, abolir les préjugés sur le sans-abrisme et les problèmes qui l'accompagnent.
- 14) Élaborer des stratégies visant à régler les questions de sécurité alimentaire et de prestation de services de santé pour les personnes qui n'ont absolument aucun abri et celles qui risquent fort de se retrouver à la rue.

Recueillir en permanence des renseignements sur les sans-abris locaux

- 15) Mettre en œuvre un processus d'étude locale du sans-abrisme qui recourrait à la collecte permanente de données sur les sans-abri afin de surveiller l'étendue du problème et de prendre des mesures proactives pour répondre aux besoins des sous-groupes de cette population. Par exemple, Toronto et le groupe de référence du comité consultatif sur le sans-abrisme et les personnes socialement isolées ont recensé une série d'indicateurs qui peuvent servir à surveiller le sans-abrisme et son évolution au fil du temps. Les indicateurs extraits du Toronto Report Card on Homelessness 2000 figurent à l'annexe F.

Élaborer des stratégies à long terme pour régler le sans-abrisme

- 16) Faciliter les partenariats et initiatives communautaires, en conjonction avec les gouvernements provincial et fédéral, afin de régler les problèmes structurels que sont le manque d'accès à l'éducation, le chômage, la pénurie d'emplois et les faibles revenus pour des groupes vulnérables.
- 17) Le Toronto Report Card on Homelessness 2000 contient des recommandations qui précisent les mesures que les gouvernements fédéral et provincial doivent prendre afin de régler les problèmes structurels que sont la pauvreté, le faible revenu et le chômage; facteurs clés contribuant au sans-abrisme à Sudbury. Étant donné que les résultats de l'étude sur le sans-abrisme à Sudbury montrent clairement que les principales causes du sans-abrisme sont d'ordre structurel, il est vital de faire pression sur les paliers supérieurs du gouvernement afin que soient mises en œuvre des modifications des politiques qui apporteront une solution aux causes sous-jacentes du problème.

Exhorter le gouvernement fédéral à⁷ :

- a) Mettre en œuvre les recommandations de la proposition de budget pour l'infrastructure pour la qualité de la vie présentée par la Fédération canadienne des municipalités au sujet du logement;
- b) Inscrire dans le prochain budget fédéral du soutien supplémentaire pour la construction de nouveaux logements à loyer abordable;
- c) Accélérer le processus visant à affecter des terrains fédéraux à l'établissement de logements à prix abordable.

Exhorter le gouvernement provincial à :

- d) Accroître la composante de l'aide sociale consacrée au logement afin de tenir compte des conditions du marché;
- e) Créer un nouveau programme de subvention au logement pour les pauvres ayant un emploi;
- f) Créer 14 000 nouvelles unités de logement supervisé dans la province;
- g) Veiller à ce que les définitions des besoins spéciaux et de l'admissibilité au logement supervisé soient assez larges pour inclure les sans-abri « difficiles à loger »;
- h) Affecter des terrains provinciaux à l'établissement de logements à prix abordable;
- i) Augmenter les taux journaliers pour les refuges et allouer des fonds supplémentaires aux soutiens de programmes.

⁷ Les recommandations a) à h) sont une adaptation des recommandations du Toronto Report Card on Homelessness 2000. www.city.toronto.on.ca/homelessness

BIBLIOGRAPHIE

- Société canadienne d'hypothèques et de logement (2000). *Public Opinion Survey of Canadians' Attitudes Toward Homelessness*. http://www.cmhc-schl.gc.ca/rd-dr/en/hmls-snsbri/e_public.html
- Caputo, T., Wiler, R. et Anderson, J. (1997). *The Street Lifestyle Study*. Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Cat. No. H39-382/1997E
- Casavant, L. (1999). *Counting the Homeless*. Political and Social Affairs Division, Parliamentary Research Branch, Government of Canada. <http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/dsp-psd/Pilot...ules/prb99-1-homelessness/counting-e.htm>
- City of Toronto (2001). *Toronto Report Card on Homelessness 2001*. <http://www.city.toronto.on.ca/housing/index.htm>
- Culhans, D. (1992). Ending Homelessness Among Women with Severe Mental Illness: A Model Program from Philadelphia. *Psychosocial Rehabilitation Journal*, Vol. 16 (1), p. 63.
- Hodgson, M. (1992). Rebuilding Community after the Residential School Experience. In Engelstad, D., & Bird, J. (eds.), *Nation to Nation: Aboriginal Sovereignty and the Future of Canada*. Toronto: Irwin Publishing.
- Développement des ressources humaines Canada (2001). *Labour Market Review: Sudbury and Manitoulin*. <http://www.on.hrdc-drhc.gc.ca/sudbury/lmi/reports/newsletters/aug01.htm>
- Hulchanski, D. (2000). *Did the Weather Cause Canada's Mass Homelessness? Homeless Making Processes and Homeless Makers*. Toronto Disaster Relief Committee. <http://www.tao.ca/~tdrc/>
- Novac, S., Brown, J. et Bourbonnais, C. (1996). *No Room of Her Own: A Literature Review on Women and Homelessness*. Ottawa : Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- Novac, S., Brown, J. et Gallant, G. (1999). *Women on the Rough Edge: A Decade of Change for Long-term Homeless Women*. Ottawa : Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- Ontario Weather Page. (2001). *Weather Archives Database for Sudbury Airport*, janvier 2001. www.ontarioweather.com/analysis/ontarioresults.asp
- Peressini, T., McDonald, L. et Hulchanski, D. (1996). *Estimating Homelessness: Towards a Methodology for Counting the Homeless in Canada*. Société canadienne d'hypothèques et de logement, Ottawa (Ontario).
- Public Health Research, Education & Development Program (2000). *Report on the Health Status of the Residents of Ontario*. <http://www.opha.on.ca/specialreports/>

Toronto Disaster Relief Committee. (2000). *State of the Disaster: Winter 2000, A Report on Homelessness in the City of Toronto*. <http://www.tao.ca/~tdrc/press/stateofdisaster.htm>

Wilhelm, T. (2001). Job Growth in Sudbury Stalls in September. *The Sudbury Star*, 10-06-2001, p.